



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins

Municipalité

Préavis No. 95/2026

Rapport de gestion 2025

DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et l'article 98 du Règlement du Conseil communal du 16 décembre 2024, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2025, objet de ce préavis No. 95/2026.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No. 96/2026.

Table des matières

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE.....	7
SERVICE URBANISME.....	35
SERVICE ENVIRONNEMENT.....	49
SERVICE AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE.....	61
SERVICE BATIMENTS.....	77
SERVICE CULTURE ET SOCIETES LOCALES.....	89
SERVICE FINANCES.....	93
SERVICE RESSOURCES HUMAINES.....	97
SERVICE CONTRÔLE DES HABITANTS.....	103
OFFICE NATURALISATIONS.....	111
OFFICE INFORMATIQUE.....	113
SERVICE TRAVAUX PUBLICS DECHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS.....	117
PERSONNES MORALES : ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES, SOCIETES ANONYMES, CONSEILS DE FONDATION.....	129
CONCLUSION.....	135
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	137

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. MUNICIPALITÉ

- 1.1 Composition de la Municipalité, répartition des directions, missions des services de l'administration
- 1.2 Fonctionnement de la Municipalité
- 1.3 Délégations de compétences
- 1.4 Séances de Municipalité
 - 1.4.1 Séances ordinaires de la Municipalité
 - 1.4.2 Séances extraordinaires de la Municipalité
 - 1.4.3 Séances de la Municipalité avec des mandataires, partenaires ou citoyens
- 1.5 Projets planifiés pour la commune et ses habitants – Législature 2021-2026
 - 1.5.1 Programme de législature 2021-2026 et plan des projets/préavis et des dépenses d'investissement associées
 - 1.5.2 Préavis, rapports-préavis et communications déposés en 2025 et début 2026
 - 1.5.3 Etats des lieux des projets pour la commune et ses habitants – Bilan de législature 2021-2026 (avril 2026)
 - 1.5.4 Règlements communaux entrés en vigueur en 2025
- 1.6 Commission consultative des projets municipaux
- 1.7 Rencontre avec la préfecture
- 1.8 Rencontres et festivités avec la population
- 1.9 Echanges avec la population concernant des dossiers spécifiques
- 1.10 Relations avec l'association intercommunale Région de Nyon
 - 1.10.1 Tâches de compétence cantonale déléguées par le Canton à Région de Nyon
 - 1.10.2 Tâches de compétence communale déléguées par les communes à Région de Nyon
 - 1.10.3 Préavis No. 85/2025 « Demande de soutien financier de CHF 125'000.- pour Télé-Dôle SA »

2. CONSEIL COMMUNAL

- 2.1 Relations avec le bureau du Conseil communal et coordination
- 2.2 Organisation des votations et élections
- 2.3 Référendums, initiatives et pétitions

3. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

4. ADMINISTRATION COMMUNALE

- 4.1 Organisation et coordination de l'administration communale
 - 4.1.1 Organisation de la Municipalité et des services de l'administration communale
 - 4.1.2 Communication et disponibilités des services de l'administration communale
 - 4.1.3 Séances de restitution à la suite des séances de Municipalité
 - 4.1.4 Guide Pratique pour les collaborateurs
 - 4.1.5 Séances de coordination et d'échanges collaborateurs/Municipalité
 - 4.1.6 Festivités collaborateurs/Municipalité
 - 4.1.7 Cadeau de fin d'année aux collaborateurs
 - 4.1.8 Accès à l'électromobilité pour les collaborateurs
- 4.2 Autres activités transversales du Service Administration générale
 - 4.2.1 Guichet
 - 4.2.2 Pilier public
 - 4.2.3 Manifestations officielles organisées par la Municipalité
 - 4.2.4 Gestion documentaire
 - 4.2.5 Autorisations pour les manifestations
 - 4.2.6 Actes de mœurs
 - 4.2.7 Vente de cartes journalières
 - 4.2.8 Réorganisation des locaux de l'administration communale

5. COMMUNICATION

- 5.1 Communiqués de presse et conférences de presse
- 5.2 Site Internet
- 5.3 Prangins Info – Journal des Autorités
- 5.4 Tout-ménage
- 5.5 Communication sur les réseaux sociaux
- 5.6 Nouveau film sur la commune de Prangins et projet de capsules pour les réseaux sociaux

6. ECONOMIE ET TOURISME

- 6.1 Rencontre avec certains acteurs de l'économie pranginoise
- 6.2 Tourisme
 - 6.2.1 Bilan touristique 2025
 - 6.2.2 Prix Wakker

7. ACHATS DE BIENS IMMOBILIERS OU TERRAINS, DROITS DE SUPERFICIE ET BAUX A FERME

- 7.1 Terrains communaux
- 7.2 Achats de biens immobiliers ou de terrains
 - 7.2.1 Droit de préemption
 - 7.2.2. Préavis No. 86/2025 « Demande de crédit de CHF 2'800'000.- pour l'achat du bâtiment abritant le Café des Alpes »
 - 7.2.3. Préavis No. 94/2026 « Demande de crédit de CHF 2'500'000.- pour l'achat du bâtiment abritant le Café des Alpes »
- 7.3 Droits de superficie
- 7.4 Baux à ferme

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin, Syndique

Les missions principales du Service Administration générale sont les suivantes :

- Gérer les séances de la Municipalité, le secrétariat municipal et le suivi des décisions ;
- Gérer les relations entre la Municipalité et le Bureau du Conseil communal, les votations et des élections en collaboration avec le Bureau du Conseil communal, ainsi que le registre civique ;
- S'occuper des questions institutionnelles et veiller à l'exécution des arrêtés, décrets, lois et règlements cantonaux ;
- Gérer l'organisation de l'administration communale, la coordination entre les services ainsi que la communication aux collaborateurs et traiter diverses activités transversales (gestion documentaire, y compris archives, etc.) ;
- Coordonner la communication propre à l'ensemble des services de l'administration communale (Prangins Info, site internet de la commune, conférence de presse, etc.) ;
- Se soucier des relations avec l'économie de proximité et de la politique touristique ;
- Gérer l'achat éventuel de biens immobiliers ou de terrains, notamment au travers du droit de préemption que peut exercer la Municipalité, ainsi que les droits de superficie et les baux à ferme.

1. MUNICIPALITÉ

1.1 Composition de la Municipalité, répartition des directions, missions des services de l'administration

La Municipalité est l'organe exécutif et prépondérant de la Commune. Elle se compose de cinq membres, élus pour cinq ans, et est présidée par la Syndique, également élue pour la législature. La Municipalité est responsable de la gestion et de l'administration des services publics et des biens communaux sous la haute surveillance du Canton. Les cinq élus sont tous membres d'un des trois partis pranginois soit l'Entente Pranginoise, l'Alliance Libérale de Prangins et l'Alternative Pranginoise.

Au début de la législature 2021-2026, la Municipalité a procédé à la répartition des 5 directions, respectivement des 10 services et 2 offices de l'administration communale, se partageant ainsi la gestion des affaires communales. Chaque direction comprend un ou plusieurs services de l'administration communale. La répartition des services au sein des 5 directions fait l'objet d'un document adopté dès l'installation des Autorités intitulé *Répartition des directions*. Ce document présente les services sous la conduite de chaque Municipal. Il présente également la répartition des représentants à la haute direction des personnes morales dans lesquelles la Commune possède un siège ainsi que les délégués de la Municipalité au sein des conseils intercommunaux et des assemblées générales. La répartition des directions pour la législature 2021-2026 est la suivante :

Direction : ADMINISTRATION GENERALE, URBANISME

Service Administration générale

Service Urbanisme

Responsable : Mme Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique

Parti: Entente Pranginoise

Direction : ENVIRONNEMENT, AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE

Service Environnement

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

Responsable : Mme Alice DURGNAT-LÉVI

Parti : Alternative Pranginoise

Direction : BÂTIMENTS, CULTURE & SOCIÉTÉS LOCALES*Service Bâtiments**Service Culture & sociétés locales***Responsable : M. Igor DIAKOFF***Parti : Alliance Libérale de Prangins***Direction : FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DES HABITANTS, INFORMATIQUE***Service Finances**Service Ressources humaines**Service Contrôle des habitants**Office Informatique**Office Naturalisations***Responsable : M. Jean de WOLFF***Parti : Entente Pranginoise***Direction : TRAVAUX PUBLICS, DECHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS***Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts***Responsable : M. Jean-Marc BETTEMS***Parti : Alliance Libérale de Prangins*

Les 10 services et 2 offices de l'administration communale ont des missions cohérentes et clairement définies. Ces missions explicitent les activités et tâches principales de chaque service. Les questions transversales de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité sont prises en compte dans toutes les activités entreprises par chaque service. Par ailleurs, chaque service de la Commune est chapeauté par un responsable de service dont le cahier des charges reprend les missions du service.

La liste officielle des missions des services est répertoriée dans les annexes du *Règlement de la Municipalité*. Ces missions sont également listées (forme résumée) sous chaque service dans le document *Répartition des directions*. Quelques précisions de minime importance ont été apportées en 2025 et début 2026 à la liste officielle des missions des différents services.

1.2 Fonctionnement de la Municipalité

La Municipalité est une autorité collégiale au sein de laquelle le pouvoir de décision n'est pas exercé par un chef unique mais par un collège composé de cinq municipaux qui possèdent des pouvoirs égaux et prennent les décisions ensemble par consensus ou à la majorité. Une fois la décision prise, la collégialité impose que l'ensemble des membres de l'Exécutif assume pleinement la responsabilité de la décision municipale et s'abstienne de s'en désolidariser. Ce sont donc les cinq membres de la Municipalité qui portent et coordonnent l'action municipale et pilotent ensemble la Commune.

Le syndic préside les séances de la Municipalité et exerce la surveillance de l'administration communale. Il veille à l'exécution des lois, des décrets et des arrêtés, une responsabilité que la Municipalité a déléguée à l'ensemble de ses membres. La fonction de représentativité de la Commune de Prangins dans les cérémonies officielles ou manifestations est également partagée entre les cinq membres de la Municipalité. Le premier vice-président est chargé de remplacer le syndic en cas d'absence. En tant que responsable d'un service, le syndic est assimilé aux autres municipaux.

Le fonctionnement général de la Municipalité fait l'objet d'un *Règlement de la Municipalité*, document qui formalise certains principes relatifs à son organisation interne et à ses règles de collaboration. Ce document est disponible sur le site de la Commune.

1.3 Délégations de compétences

La loi attribue à la Municipalité certaines compétences qui, pour des questions d'efficacité administrative, peuvent être déléguées à un Municipal, dans les limites fixées par la loi et les règlements. De telles délégations sont approuvées par la Municipalité. Lorsqu'une délégation de compétence existe, la décision

relève du Municipal et non de la Municipalité, et le Municipal peut ainsi signer des actes qui engagent la Commune. Le courrier sortant ou le document qui fait suite à cette décision de la compétence du Municipal est donc signé par le Municipal responsable et non pas au nom de la Municipalité, par la syndique et le secrétaire municipal.

1.4 Séances de Municipalité

1.4.1. Séances ordinaires de la Municipalité

La Municipalité tient ses séances ordinaires tous les lundis après-midi de 14h à 19h. Durant ces séances, la Municipalité prend des « *décisions municipales* », soit des décisions prises par les cinq membres du collège et de manière collégiale. Les « *décisions municipales* » se prennent toujours en séance ordinaire de Municipalité, en présence du secrétaire municipal et la séance fait l'objet d'un procès-verbal détaillant chaque décision.

Tout document qui fait suite à une « *décision municipale* » (courrier, permis de construire, préavis, etc.) est signé au nom de la Municipalité par la syndique et le secrétaire municipal.

Tous les courriers/courriels adressés à la Commune, y compris ceux destinés spécifiquement à la Municipalité, sont transmis dès réception au Municipal/service concerné pour traitement. Chaque Municipal/service prépare les réponses à ces courriers/courriels qu'il portera à l'ordre du jour d'une séance de Municipalité, si ceux-ci nécessitent une « *décision municipale* ». Le Municipal décide également des autres objets qu'il souhaite porter à l'ordre du jour d'une séance.

Le secrétaire municipal et la syndique préparent les séances de Municipalité tous les jeudis après-midi. Ils s'assurent que les notes municipales soumises à l'ordre du jour de la Municipalité pour l'approbation du collège comprennent bien l'ensemble des éléments requis. Le secrétariat municipal qui fait suite aux séances est assuré par le Service Administration générale.

En 2025, la Municipalité s'est réunie 41 fois en séance ordinaire. Elle a pris 1'518 décisions municipales au cours de ces séances ordinaires.

1.4.2 Séances extraordinaires de la Municipalité

La Municipalité se réunit également, en principe au moins une fois par année, en séance extraordinaire pour traiter de sujets particuliers. En 2025, la Municipalité s'est réunie une fois en séance extraordinaire.

Elle s'est réunie en août 2025 afin d'effectuer le bilan après quatre années de législature et aborder les sujets suivants : le plan des projets/préavis planifiés et des dépenses d'investissements associées pour la suite de la législature 2021-2026, les changements et précisions à apporter au sein du Règlement de la Municipalité, l'avancement du plan d'action du plan climat pranginois 2024-2028, les soutiens de la part de la Commune ainsi que la préparation du budget 2026, notamment les salaires du personnel communal pour l'année 2026.

1.4.3 Séances de la Municipalité avec des mandataires, partenaires ou citoyens

Dans le cadre des activités de ses services, chaque membre de la Municipalité est amené à échanger avec des mandataires, des partenaires ou des citoyens au sujet de dossiers sous sa responsabilité. Il arrive que le souhait soit émis d'une rencontre à l'échelon supérieur, soit une rencontre avec la Municipalité in corpore. Ces rencontres, qui sont planifiées le lundi avant le début de la séance ordinaire, durent en général une heure.

En 2025, la Municipalité, a organisé 15 séances de rencontre et d'échanges avec les mandataires, citoyens ou autres partenaires suivants :

- Bureau Monnier Architecture du Paysage dans le cadre de l'étude d'aménagement de l'espace public des Abériaux le 20 janvier ;
- M. Clivaz et M. et Mme Oliveira pour le futur de l'épicerie le 27 janvier ;
- Bureau Monnier Architecture du Paysage dans le cadre de l'étude d'aménagement de l'espace public des Abériaux le 7 avril ;

- M. Olivier Monge, président de l'Union des sociétés locales (USL) de Prangins le 12 mai ;
- Le Président, M. Tappy, et le secrétaire du Conseil d'administration de Télé-Dôle SA, M. Freudiger, pour formuler une demande de participation financière de notre Commune pour l'achèvement du bâtiment Le Lapin Blanc le 19 mai ;
- M. Rossel, Conseiller Cité de l'Energie sur l'avancement du plan d'action du plan climat 2024-2028 le 13 août ;
- M. Clivaz seul concernant les dossiers en lien avec les problématiques liées à l'exploitation de l'épicerie le 25 août ;
- M. Romanens concernant les dossiers en lien avec le Tea-Room de Prangins le 1^{er} septembre ;
- Les frères Broccard, gérants de l'Auberge communale sur leur souhait de ne plus être gérants de l'Auberge communale le 8 septembre ;
- M. Wahlen, Municipal de la Ville de Nyon et le chef de service des Services industriels de Nyon, pour une présentation du futur règlement sur la distribution de l'eau qui entrainera par la suite une modification de la convention avec la Commune de Prangins le 13 octobre 2025 ;
- M. Bryand de FB Expertise pour démarrer le dossier de la reprise de l'Auberge communale le 27 octobre ;
- Mme Jessica Gasser de la Société Move Up concernant l'enquête de satisfaction le 3 novembre ;
- Bureau Marina Management Consulting dans le cadre de l'étude de la modernisation du port le 3 novembre ;
- La Présidente du Comité de l'Association de parents de la Farandoline, Mme Ariane Fischer et la directrice de la Farandoline Mme Jenny Previdoli pour discuter de l'avenir de cette structure le 10 novembre ;
- Swissroc Asset Management SA dans le cadre de leur projet d'implantation d'un data center sur la parcelle No. 329 en zone industrielle le 26 janvier 2026.

1.5 Projets planifiés pour la commune et ses habitants – Législature 2021-2026

1.5.1 Programme de législature 2021-2026 et plan des projets/préavis et des dépenses d'investissements associées

En été 2021, les membres de la Municipalité, issus de trois partis différents situés à droite, au centre et à gauche de l'échiquier politique, ont œuvré ensemble pour élaborer un programme de législature, soit les objectifs généraux et domaines d'actions de la Municipalité pour les cinq ans à venir. Pour accompagner ce programme, l'Exécutif a également établi une priorisation des projets soit un « Plan des projets/préavis et des dépenses d'investissements associées pour la législature 2021-2026 ». Ce plan indique les services responsables des préavis projetés et, lorsque qu'il s'agit de préavis d'investissements, leurs montants estimatif et leurs sources de financement (impôts communaux ou taxes affectées). Pour rappel, le montant total des dépenses d'investissements associées à ce plan des projets/préavis pour la législature 2021-2026, dépenses à voter, financées par l'impôt ou par les taxes affectées, s'élevait à un peu plus de 30 millions en début de législature (avant déduction du montant des subventions). En acteur responsable, la Municipalité a proposé une augmentation du taux d'impôt communal en adéquation avec sa priorisation de projets et les ressources financières de la Commune. Par la suite, l'augmentation du taux d'imposition communal ayant été refusée par référendum en décembre 2023, soit à la mi-législature, et vu la situation financière difficile de la Commune, la Municipalité a opéré à une nouvelle priorisation conséquente de sa liste des projets/préavis pour la législature, renonçant à certains d'entre eux.

Pour concrétiser ses objectifs et financer ses projets, la Municipalité a agi sur deux fronts durant la législature.

D'une part, la Municipalité a établi chaque année à l'automne un budget annuel de fonctionnement de la Commune. Elle y a introduit les charges obligatoires mais y a également fait figurer les projets de son programme de législature dont les montants d'investissement s'élevaient à moins de CHF 50'000.-.

D'autre part, la Municipalité a proposé chaque année ses projets sous forme de préavis en suivant son plan des préavis et des dépenses d'investissements associées pour la législature 2021-2026. Cette priorisation

des projets a par ailleurs été revue/modifiée par la suppression ou l'ajout de préavis municipaux au moins une fois par année, lors d'une séance extraordinaire de la Municipalité.

1.5.2 Préavis, rapport-préavis et communications déposés en 2025 et début 2026

En 2025 et début 2026, la Municipalité a déposé 20 préavis au Bureau du Conseil communal :

- Préavis No. 77/2025 – « Demande d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique de l'étape 3 du bâtiment du Collège de la Combe » – Adopté par la Municipalité le 3 février 2025 – Accepté par le Conseil communal le 20 juin 2025
- Préavis No. 78/2025 – « Ajustements pour le passage au plan comptable MCH2 » – Adopté par la Municipalité le 31 mars 2025 – Accepté avec amendement par le Conseil communal le 20 juin 2025
- Préavis No. 79/2025 – « Demande d'un crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux » – Adopté par la Municipalité le 7 avril 2025 – Accepté avec amendement par le Conseil communal le 7 octobre 2025
- Préavis No. 80/2025 – « Rapport de gestion 2024 » - Adopté par la Municipalité le 7 avril 2025 – Accepté par le Conseil communal le 20 juin 2025
- Préavis No. 81/2025 – « Comptes 2024 » – Adopté par la Municipalité le 7 avril 2025 – Accepté par le Conseil communal le 20 juin 2025
- Préavis No. 82/2025 – « Révision et fusion du Règlement communal relatif à la taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et du Règlement communal relatif au fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables » – Adopté par la Municipalité le 26 mai 2025 – Retiré par la Municipalité
- Préavis No. 83/2025 – « Révision et fusion du Règlement communal relatif à la taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et du Règlement communal relatif au fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables » – Adopté par la Municipalité le 30 juin 2025
- Préavis No. 84/2025 – « Arrêté d'imposition pour l'année 2026 » – Adopté par la Municipalité le 25 août 2025 – Accepté avec amendement par le Conseil communal le 7 octobre 2025
- Préavis No. 85/2025 – « Demande de crédit de soutien financier de CHF 125'000.- pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA » – Adopté par la Municipalité le 25 août 2025 – Accepté par le Conseil communal le 5 mars 2026
- Préavis No. 86/2025 – « Demande de crédit de CHF 2'800'000.- pour l'achat du bâtiment patrimonial abritant le Café des Alpes et deux appartements sis sur les parcelles 203, 205 et 207 dans le cœur historique de Prangins » – Adopté par la Municipalité le 29 septembre 2025 – Retiré par la Municipalité en janvier 2026
- Préavis No. 87/2025 – « Budget 2026 » – Adopté par la Municipalité le 13 octobre 2026 – Accepté avec amendement par le Conseil communal le 9 décembre 2025
- Préavis No. 88/2025 – « Règlement communal sur l'attribution de subventions relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité » – Adopté par la Municipalité le 1^{er} décembre 2025
- Préavis No. 89/2025 – « Règlement communal sur l'attribution de subventions pour l'accueil parascolaire des élèves primaires et secondaires » – Adopté par la Municipalité le 1^{er} décembre 2025
- Préavis No. 90/2025 – « Règlement communal pour l'attribution de subventions en matière de transports publics pour les jeunes en formation et les seniors » - Adopté par la Municipalité le 1^{er} décembre 2025
- Préavis No. 91/2025 – « Règlement communal sur l'attribution de subventions pour les sportifs Pranginois » – Adopté par la Municipalité le 1^{er} décembre 2025
- Préavis No. 92/2025 – « Demande d'un crédit de réalisation de CHF 250'000.- TTC pour la résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes » – Adopté par la Municipalité le 1^{er} décembre 2025 – Accepté avec amendement par le Conseil communal le 5 mars 2026

- Préavis No. 93/2025 – « Adoption du Plan d’affectation communal (PACom) » – Adopté par la Municipalité le 22 décembre 2025
- Préavis No. 94/2026 - « Demande de crédit de CHF 2'500'000.- pour l'achat du bâtiment patrimonial abritant le Café des Alpes et deux appartements sis sur les parcelles 203, 205 et 207 dans le cœur historique de Prangins » – Adopté par la Municipalité le 30 mars 2026
- Préavis No. 95/2026 - « Rapport de gestion 2025 » - Adopté par la Municipalité le 13 avril 2026
- Préavis No. 96/2026 – « Comptes 2025 » – Adopté par la Municipalité le 13 avril 2025

Aucun rapport-préavis n’a été déposé par la Municipalité en 2025.

En 2025, la Municipalité a déposé trois communications municipales :

- Communication municipale No. 1/2025 – « Mesures nyonnaises du projet d’agglomération franco-valdo-genevois de deuxième génération (2015-2018) – Mesure 31-3 Passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins et Bois-Bougy Evolution des contraintes Analyse technique, financière et décision associée » Adopté en séance de Municipalité du 1^{er} décembre 2025
- Communication municipale No. 2/2025 – « Etude d’aménagement de l’espace public des Abériaux » Adopté en séance de Municipalité du 22 décembre 2025
- Communication municipale No. 3/2025 – « Programme de modernisation du Port des Abériaux à Prangins » – Adopté en séance de Municipalité du 22 décembre 2025

1.5.3 Etats des lieux des projets pour la commune et ses habitants – Bilan de Législature 2021-2026 (avril 2026)

A l’approche de la fin de la législature 2021-2026, la Municipalité tire un bilan très positif de son action. L’état des lieux du plan des projets/préavis et des dépenses d’investissement associées, qui accompagne son programme de législature, est présenté dans les tableaux ci-après. Il démontre que la plupart des projets planifiés et proposés par la Municipalité ont été acceptés par le Conseil communal. La Municipalité remercie le Conseil communal.

En ce qui concerne les gros investissements au patrimoine administratif consentis durant la législature 2021-2026, on peut relever les projets suivants qui représentent près de CHF 16 millions :

- La requalification de la route suisse en localité (projet d’agglomération en faveur de la mobilité douce) et la création d’un collecteur pour rediriger nos eaux usées vers la STEP de Nyon sous cette route pour CHF 7.2 millions.
- Le bâtiment abritant une crèche et un espace d’accueil parascolaire, notamment pour les repas des élèves à midi, pour près de CHF 4.2 millions.
- L’aménagement d’un terrain de football synthétique pour plus de CHF 2.1 millions.
- La création d’un collecteur eaux claires sous le château pour près de CHF 2 millions.

On peut également souligner l’établissement de diverses planifications et stratégies globales, dont certaines ont déjà été mises en œuvre durant la législature :

- Plan climat pranginois 2024-2028
- Concept énergétique territorial (CET)
- Planification de la mobilité : *zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce*
- Stratégie globale des espaces verts en faveur de la biodiversité
- Stratégie globale de gestion de l’éclairage public
- Etude d’aménagement de l’espace public des Abériaux
- Programme de modernisation du port des Abériaux
- Stratégie Régionale de Gestion des Zones d’Activités Economiques (SRGZA) (*sous la houlette de l’association intercommunale Région de Nyon*)

Un travail important de révision de règlement ou création de nouveau règlement a également eu lieu, dont certains restent encore à être traités par le Conseil communal d'ici la fin de la législature :

- Règlement du personnel communal
- Règlement général de Police de la Commune de Prangins
- Règlement du Conseil communal
- Règlement concernant l'usage du domaine public
- Règlement communal sur l'évacuation et de l'épuration des eaux
- Règlement et Tarifs des émoluments du Contrôle des habitants de la Commune de Prangins
- Règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires
- Révision et fusion du Règlement communal relatif à la taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et du Règlement communal relatif au fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables
- Règlement sur l'attribution de subventions relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité
- Règlement sur l'attribution de subventions pour l'accueil parascolaire des élèves primaires et secondaires
- Règlement pour l'attribution de subventions en matière de transports publics pour les jeunes en formation et les seniors
- Règlement sur l'attribution de subventions pour les sportifs Pranginois
- Adoption du Plan d'affectation communal (PACom)

Deux changements importants dans les processus administratifs de la Commune ont également eu lieu durant cette législature :

- Migration du parc et des systèmes informatiques du prestataire *Infolog* vers un nouveau gestionnaire *Network Corner* et un nouveau fournisseur de solutions *Prime Technologies*.
- Passage à un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » qui comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.

En avril 2026, le montant total des dépenses d'investissements associées au plan des projets/préavis pour la législature 2021-2026, dépenses déjà votées ou à voter, financées par l'impôt ou par les taxes affectées, s'élève à un peu plus de CHF 20 millions (montant avant la déduction de près de CHF 3 millions de subventions et y compris le montant de CHF 2.5 millions pour le préavis du bâtiment du Café des Alpes qui est le seul préavis d'investissement qui reste à voter d'ici la fin de la législature). Pour rappel, en début de législature, le montant total des dépenses d'investissements s'élevait à un peu plus de CHF 30 millions.

La concrétisation du plan de ces projets/préavis étant liée aux ressources financières de la Commune, notamment au point d'impôt communal, suite au refus de la population en 2022 d'augmenter le taux d'imposition communal de 55 % à 58 %, la situation financière telle que projetée à mi-législature pour le reste de la législature était difficile. Ainsi, fin 2023, la Municipalité a procédé à une nouvelle priorisation de sa liste de projets/préavis d'investissements planifiés pour la deuxième partie de la législature 2021-2026, renonçant à certains d'entre eux. Cette suppression explique en partie la diminution des dépenses à un montant d'un peu plus de CHF 20 millions en fin de législature 2021-2026.

Cette diminution s'explique également par l'abandon définitif en 2025 de deux projets d'agglomération qui faisaient partie des projets/préavis en début de législature (passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins et Gland-Prangins).

Par ailleurs, certains projets n'ayant pas avancé comme planifié ont été reportés à la prochaine législature (crédit de réalisation pour l'assainissement énergétique du Collège de la Combe, mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), travaux après contrôle (TAC) des séparatifs eaux claires/eaux usées (EC/EU) ou encore, renaturation de la Promenthouse).

	Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Légende Préavis, Rapport-préavis, Communication municipale :		<i>DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé</i>					
Associations intercommunales							
Révision des statuts du SDIS Nyon-Dôle	-				D/A		
Soutien financier à Télé Dôle SA (lien avec association intercommunale Région de Nyon)	125 000					D	A
Service Administration générale							
Demandes d'autorisations générales pour la législature	-	D/A					
Indemnités de la Municipalité pour la législature	-	D/A					
Rapport de gestion	-		D/A	D/A	D/A	D/A	D
Révision du règlement de la taxe régionale de séjour	-		D	A			
Modification du règlement du Conseil communal	-			D	A		
Réponse postulat <i>Pour la mise en œuvre du vote électronique au Conseil communal</i>	-				D/A		
Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires	-				D/A		
Modifications, suite à l'examen pour approbation cantonale, de 6 articles du Règlement du Conseil communal adopté en mars 2024					D/A		
Fixation du nombre de membres de la Municipalité et du Conseil pour la législature 2026-2031	-				D/A		
Achat du bâtiment patrimonial abritant le Café des Alpes et deux appartements, sis sur les parcelles 203, 205 et 207 dans le cœur historique de Prangins	2 500 000						D
Service Urbanisme							
Révision Plan d'Affectation Communal (ancien PGA) sur l'ensemble du territoire	180 000		D/A				
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée & mesures mobilité douce	-		D/A				
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée - Suite 1er rapport-préavis	-		D/A				
Requalification RC1 en localité - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. - Subvent. 50%)	4 240 200			D/A			
Requalification RC1 hors localité - Crédit d'étude (Projet d'agglo. - Subvent. 50%)	50 000			D/A			
Stratégie Régionale de Gestion des Zones Activités Economiques (SRGZA)	-				D/A		
Rapport-préavis : Stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité (<i>avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts</i>)	-				D/A		
Rapport-préavis - Stratégie globale de gestion de l'éclairage public (<i>avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts</i>)	-				D	A	
Communication - Abandon passerelle Nyon-Prangins	-					D	
Nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom) - Approbation	-					D	

	Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Légende Préavis, Rapport-préavis, Communication municipale :		DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé					
Service Environnement							
Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux (<i>avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts</i>)	-	D	A				
Raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la STEP de Nyon et demande de crédit d'étude travaux de raccordement et de construction de canalisation (<i>taxes affectées</i>)	121 000		D/A				
Travaux de dragage Port des Abériaux et entretien des digues supérieures (<i>taxes affectées</i>)	100 000		D/A				
Rapport-Préavis - Réponse postulat <i>Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement</i>	-		D/A				
Consolidation du lit bactérien à la station d'épuration des eaux usées (STEP)	200 000		D	A			
Installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x publiques & 2x Mobility)	34 000			D	A		
Renaturation Promenthouse - Golf Impérial - Crédit d'étude (subvent. 95%)	136 160			D	A		
Rapport-préavis - Plan climat pranginois 2024-2028	-				D/A		
Rapport-préavis - Réalisation d'un concept énergétique territorial (CET)	-				D	A	
Révision et fusion du Règlement relatif à la taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et du Règlement relatif au fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables	-					D	
Règlement pour l'octroi de subventions en faveur de la biodiversité	-					D	
Communication - Programme de modernisation du Port des Abériaux	-					D	
Révision du règlement sur les arbres: <i>Règlement sur la protection du patrimoine arboré</i>	-						DP
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse							
Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation pour le 2ème semestre 2022 & de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023	121 000		D/A				
Acquisition écran d'affichage numérique frontal pour les classes (<i>subvent. 50%</i>)	259 850			D/A			
Projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes en faveur de la nature et de la biodiversité	56 000			D	A		
Rapport-préavis - Bilan 2021-2024 du Centre d'animation de Prangins (CAP)	-				D/A		
Règlement pour l'octroi de subvention pour l'accueil parascolaire	-					D	
Règlement pour l'octroi de subventions pour le sport	-					D	
Règlement pour l'octroi de subventions pour le transport des jeunes en formation et des retraités	-					D	

	Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Légende Préavis, Rapport-préavis, Communication municipale : <i>DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé</i>							
Service Bâtiments							
Nouveau bâtiment comprenant une crèche et une cantine scolaire - Crédit de réalisation	4 180 000		D	A			
Nouveaux WC publics - Espace public des Abériaux - Crédit de réalisation	195 000			D/R			
Optimisation des vestiaires du FC Prangins situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux	80 000			D	A		
Rapport-Préavis- Réponse au postulat: <i>Pour un développement urbain raisonné du site des Abériaux</i>	-			D	R		
Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux (<i>avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts</i>)	45 000				D/A		
Bâtiment logements Très-le-Châtel - Assainissement énergétique - Crédit d'étude	100 000				D	R	
Bâtiment Collège de la Combe (étape 3) - Assainissement énergétique - Crédit d'étude	150 000					D/A	
Résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes	167 000					D	A
Communication - Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux (<i>avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts</i>)	-					D	
Service Culture & sociétés locales							
Rapport-préavis - Réponse au postulat <i>Prangins: pour une véritable politique culturelle</i>	-			D/R			

	Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Légende Préavis, Rapport-préavis, Communication municipale :		<i>DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé</i>					
Service Finances							
Plafond d'endettement 2021-2026	-	D/A					
Arrêté d'imposition	-	D/A	D/A	D/A	D/A	D/A	
Budget	-	D/A	D/A	D/A	D/A	D/A	
Ajustements pour le passage au plan comptable MCH2	-					D/A	
Comptes	-		D/A	D/A	D/A	D/A	D
Service Ressources humaines							
Règlement du personnel communal	-		D	A			
Service Contrôle des habitants							
Règlement des émoluments du Contrôle des habitants					D/A		
Office Informatique							
Rapport-préavis - Remplacement du parc informatique	-		D/A				
Demande de crédit d'investissement complémentaire au préavis No. 61/2020 pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers	53 586			D/A			

	Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Légende Préavis, Rapport-préavis, Communication municipale :		DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé					
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts							
Création canalisation eaux claires (EC) sous le château (<i>taxes affectées</i>)	1 900 000	D/A					
Règlement sur le domaine public	-		D/A				
Achat d'un véhicule de transport et d'entretien	50 400		D/A				
Réfection du Colombarium au cimetière*	93 000		D/R				
Rapport-préavis - Réponse postulat <i>Pour une véritable gestion des déchets, transparente, pragmatique et préservatrice des ressources</i>	-		D/A				
Demande de crédit supplémentaire travaux de reconstruction du Pont de la Redoute	155 200		D/A				
Réfection des rails de guidage à la déchetterie (<i>taxes affectées</i>)	133 600		D/A				
Création d'un arrêt de bus aux Mélèzes au chemin de la Redoute	210 000			D/R			
Aménagement d'un terrain de football synthétique - Crédit d'étude	94 000			D/A			
Création d'un collecteur pour les eaux usées sous la route du lac (RC1) - Crédit de réalisation (<i>taxes affectées</i>)	2 960 000			D/A			
Route du Curson - Réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage public	370 000			D/A			
Aménagement d'une zone 30 dans les secteurs <i>Trembley/Mélèzes/Combe - Mouilles/Tuilière/Sous-le-Bois/Pélard - Bellevue/Bertoule (avec Service Urbanisme)</i>	82 000				D/A		
Aménagement d'un terrain de football synthétique - Crédit de réalisation	2 154 000					D/A	

Montant total des dépenses d'investissements associées au plan des projets/préavis d'investissements pour la législature 2021-2026 (du 1 juillet 2021 au 30 juin 2026), dépenses déjà votées ou à voter, financées par l'impôt ou par les taxes affectées 20 576 996

**Une réfection avec optimisation des coûts a été effectuée par le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts en 2023*

1.5.4 Règlements communaux entrés en vigueur en 2025

En 2025, les règlements suivants sont entrés en vigueur :

- Règlement et Tarifs des émoluments du Contrôle des habitants de la Commune de Prangins : approuvé par la cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, le 20 janvier 2025 ;
- Règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires : approuvé par la cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, le 28 février 2025.

1.6 Commission consultative des projets municipaux

La commission consultative des projets municipaux est une commission extraparlamentaire composée de six pranginois issus de la société civile. Cette commission a pour mission d'aider la Municipalité par ses conseils et réflexions dans l'élaboration de certains projets que la Municipalité a inscrit dans son programme de législature 2021-2026. La commission est un instrument actif de consultation et peut aussi être parfois une manière de renforcer la proximité avec la population en faisant remonter les préoccupations de la société civile. La commission consultative des projets municipaux a été sollicitée une fois en 2025 concernant le projet de règlement sur la protection du patrimoine arboré. La liste des membres de la commission figure dans le règlement de la Municipalité que l'on peut consulter sur le site de la Commune. Suite à une démission, une place à la commission consultative des projets municipaux a été repourvue en 2025.

1.7 Rencontre avec la préfecture

Madame le Préfet, qui assure la haute surveillance du Canton sur les communes du district de Nyon, a rendu sa visite annuelle à notre commune le 16 janvier 2025. Elle a pour tâche de vérifier la conformité des documents et des procédures mises en place par les Autorités communales. Elle a donc rencontré le Président et la secrétaire du Conseil communal, le responsable du Service Finances, le secrétaire municipal et ensuite, la Municipalité. Ce fut l'occasion, comme à chaque fois, d'échanges fructueux à la bonne marche des affaires communales. La visite annuelle à notre commune en 2026 a eu lieu le 15 janvier.

1.8 Rencontres et festivités avec la population

L'Equipe de la Gazette et la Municipalité de Prangins ont convié la population à un apéritif le 8 mai 2025 pour célébrer les 20 ans et la fin de la Gazette de Prangins.

Comme chaque année, la Municipalité a participé aux festivités du 1^{er} août en formulant le discours des Autorités et en offrant l'apéritif aux citoyens.

La Municipalité a participé aux festivités organisées pour le 50^{ème} anniversaire du Club Nautique de Prangins qui ont eu lieu le 16 août 2025 en formulant un discours de remerciement et en offrant une plaque commémorative qui a été inaugurée en mars 2026.

Le 6 septembre, elle a organisé et participé à l'accueil des nouveaux habitants qui a lieu dans le cadre de la fête au village. Elle a également reçu les nouveaux citoyens en novembre, organisé l'apéritif des jeunes retraités en mars et participé au repas des aînés en décembre. Le 1^{er} décembre, la Municipalité a organisé sa fenêtrée de l'Avent, événement suivi d'une verrée.

Le 4 octobre 2025, la Municipalité a organisé et participé à l'inauguration de son nouveau bâtiment communal accueillant une crèche, « Les Coccinelles » et une extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) La Fourmilière.

En décembre 2025, la Municipalité, en présence de la famille Denogent, a inauguré un banc dédié à M. Roger Denogent et Mme Janine Denogent en reconnaissance de leur généreux engagement dans la vie sociale du village, du soin apporté à l'embellir et à en valoriser le patrimoine.

1.9 Echanges avec la population concernant des dossiers spécifiques

Dans le cadre des activités des Municipaux, au sein des services respectifs dont ils sont responsables, de nombreuses rencontres avec la population ont également été organisées en 2025.

Dans le cadre de la Fête de la nature le 24 mai 2025, la Municipalité a présenté à la population le jardin-forêt des Morettes conçu et réalisé avec l'École et l'Association Jardin-Forêt Suisse.

La Municipalité a organisé une séance d'information à la population sur la prévention de la criminalité (cambriolages et arnaques sur internet) en collaboration avec Police Nyon Région (PNR), le 12 juin 2025.

Le 17 septembre 2025, la population a été conviée à une soirée animée par Swiss eMobility sur le thème de l'électromobilité et les infrastructures de recharge à Prangins.

1.10 Relations avec l'association intercommunale Région de Nyon

Depuis le 1^{er} janvier 2021, suite à une décision prise par voie de référendum, la Commune de Prangins n'est plus membre de l'association intercommunale Région de Nyon (RdN). La Commune travaille néanmoins en étroite collaboration avec RdN dans le cadre de nombreuses tâches de compétences communales ou cantonales déléguées par les communes ou par le Canton à RdN. Lors des réflexions menées en début de législature 2021-2026, la Municipalité a abordé la question de son appartenance à RdN et a estimé que, dans le respect de la décision prise peu de temps auparavant par les Pranginois, il ne serait pas légitime d'ouvrir à nouveau ce débat durant la législature 2021-2026. La question d'une nouvelle adhésion au sein de l'association RdN sera toutefois certainement d'actualité au début de la législature 2026-2031, soit plus de 7 ans après le référendum.

1.10.1. Tâches de compétence cantonale déléguées par le Canton à Région de Nyon

L'association intercommunale Région de Nyon (RdN) accomplit des tâches de compétences cantonales, soit des tâches qui sont déléguées par le Canton à RdN. Comme il s'agit de tâches cantonales, les 47 communes du district sont concernées, qu'elles soient membres ou non de RdN. Il s'agit par exemple des tâches suivantes :

- *Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA)*. Cette stratégie a été pilotée par RdN et élaborée par un mandataire avec la participation d'un groupe de représentants de communes volontaires, dont Prangins. Un préavis-type, fruit de ce travail, a été présenté à l'organe délibérant en juin 2024 et accepté par ce dernier en octobre 2024.
- *Bureau d'agglomération vaudois du Grand-Genève*. RdN accompagne toutes les communes du district lors des demandes pour des subventions de la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération. Pour Prangins, il s'agit par exemple des demandes à la suite de l'acceptation du projet de requalification de la Route cantonale (RC1). RdN pilote aussi, avec les partenaires genevois et français, l'élaboration de la vision transfrontalière du Grand-Genève. Ce pilotage se fait avec la participation de toutes les communes du district, dont Prangins.

1.10.2 Tâches de compétence communale déléguées par les communes à Région de Nyon

L'association intercommunale RdN accomplit des tâches de compétences communales, soit des tâches qui sont déléguées par les communes à RdN. Ces tâches peuvent être déléguées à RdN par des communes membres ou non-membres. Il s'agit par exemple des tâches suivantes :

- *Gestion de la taxe de séjour*. RdN accepte et encourage toutes les communes du district, y compris celles non-membres de RdN, à lui déléguer cette compétence. La Commune de Prangins a délégué la gestion de la taxe de séjour à RdN en février 2023, lors de l'acceptation du préavis No. 32/2022. Afin d'actualiser les montants et améliorer l'efficacité du prélèvement de la taxe, un nouveau règlement, accompagné d'un préavis-type, a été établi par RdN. La Municipalité a ainsi présenté le préavis No. 62/2024 portant sur la révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires au Conseil communal en juin 2024. Ce dernier l'a accepté en novembre 2024, ce qui a permis une entrée en vigueur début 2025.

- *Gestion des vélos en libre-service Publibike.* RdN accepterait à plus long terme que les communes non-membres lui délèguent cette tâche, toutefois, elle priorise les communes membres, raison pour laquelle Prangins n'a plus de *Publibike* à l'heure actuelle.
- *Télé-Dôle SA & bâtiment d'accueil.* RdN est l'actionnaire majoritaire de Télé-Dôle SA. A ce titre, RdN participe au financement du bâtiment d'accueil situé au pied des pistes de la Dôle en France.

1.10.3 Préavis No. 85/2025 « Demande de crédit de soutien financier de CHF 125'000.- pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA »

Télé-Dôle SA est une société suisse d'équipement touristique possédant des remontées mécaniques du massif de la Dôle sur les hauts du district de Nyon. L'association RdN est l'actionnaire majoritaire de Télé-Dôle SA. En 2024, Télé-Dôle SA a rencontré des difficultés financières pour terminer la construction de son bâtiment d'accueil situé au pied des pistes en France. Le comité de direction de RdN a donc soumis une demande de crédit de CHF 2.6 millions qui a été acceptée par le Conseil intercommunal de RdN en automne 2024. Ce crédit a été accordé par les 37 communes du district de Nyon qui sont à la fois membres de l'association RdN et adhérentes au Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN), un outil proposé en option aux communes membres de RdN.

Les 10 communes du district de Nyon qui n'ont pas participé à ce crédit d'investissement ont été ensuite approchées par Télé-Dôle SA dans l'espoir qu'elles acceptent de participer au soutien de Télé-Dôle SA. Le montant proposé était de CHF 29.- par habitant, soit pour la Commune de Prangins, sur la base d'environ 4'300 habitants, un montant total CHF 125'000.-.

La Municipalité a déposé au Bureau du Conseil communal le préavis No. 85/2025 « Demande de crédit de soutien financier de CHF 125'000.- pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA » afin que les membres du Conseil communal puissent se prononcer quant à la demande de soutien sollicitée par Télé-Dôle SA. Le préavis a été accepté le 5 mars 2026 par le Conseil communal.

2. CONSEIL COMMUNAL

2.1 Relations avec le bureau du Conseil communal et coordination

Avant chaque séance du Conseil communal, une rencontre entre le Bureau du Conseil communal (représenté par le président et le secrétaire du Conseil) et la Municipalité (représentée par le syndic et le secrétaire municipal) est organisée. Cette séance permet au Bureau du Conseil de présenter à la Municipalité l'ordre du jour qu'il a établi pour la séance du Conseil communal à venir ou tout autre sujet/question qui demande à la Municipalité de se positionner.

Le syndic porte ensuite à son ordre du jour de la séance de Municipalité l'ordre du jour du Conseil communal proposé (ou tout autre sujet qui veut que l'Exécutif se positionne) pour discussion et approbation par la Municipalité. Cette manière de procéder respecte le fait que la Municipalité est une autorité collégiale au pouvoir partagé entre ses cinq membres et que le syndic ne peut prendre seul une décision qui engage la Municipalité. La décision prise par la Municipalité est ensuite communiquée à l'ensemble des membres du Bureau du Conseil communal par voie de courriel, et envoyée par le secrétaire municipal « Au nom de la Municipalité ».

Lors d'échanges de peu d'importance qui ne demandent pas à ce qu'une décision soit prise par la Municipalité, soit le secrétaire municipal communique directement avec le secrétaire du Conseil, soit le syndic communique directement avec le Président.

En 2025, le Conseil communal a siégé 6 fois aux dates suivantes : 5 mars, 10 avril, 20 juin, 7 octobre, 6 novembre et 9 décembre. En début 2026, le Conseil communal a siégé le 27 janvier et le 5 mars.

Le 9 décembre, la Municipalité a offert, comme le veut la tradition, un apéritif à la suite de la séance afin de célébrer les fêtes de fin d'année.

2.2 Organisation des votations et élections

En collaboration avec le Bureau du Conseil communal, le Service Administration générale prépare les votations et élections, soit en 2025 les éléments suivants :

- 9 février – 1 objet fédéral ;
- 28 septembre – 2 objets fédéraux et 3 objets cantonaux ;
- 30 novembre – 2 objets fédéraux et 3 objets cantonaux.

En 2025 et en début 2026, le Service Administration générale a notamment préparé les élections communales 2026 nécessitant un travail conséquent. Les résultats des élections communales pour la législature 2026-2031 qui débutera au 1^{er} juillet 2026 sont les suivants :

Municipalité : Jean de Wolff, syndic – Entente Pranginoise
 Alice Durnat-Lévi – Alternative Pranginoise
 Jean-Marc Bettems – Alliance libérale de Prangins
 Blaise Cartier – Entente Pranginoise
 Peter Dorenbos – Alliance libérale de Prangins

Conseil communal : Entente Pranginoise, 25 sièges
 Alliance libérale de Prangins, 20 sièges
 Alternative Pranginoise, 14 sièges

2.3 Référendums, initiatives et pétitions

Le Service Administration générale procède à la saisie des référendums et des initiatives au niveau fédéral, cantonal et communal. Ce travail demande de vérifier que les signataires ont bien les droits politiques pour signer ces référendums et/ou initiatives. En 2025, 11 référendums/initiatives ont été traités.

3. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Le Service Administration générale est en charge des questions institutionnelles et doit veiller à l'exécution des arrêtés, décrets, lois et règlements cantonaux. Le service veille à ce que les lois ou règlements rédigés par le Canton soient transmis à la Municipalité et aux services communaux concernés. Le Service Administration générale est l'interlocuteur principal des relations avec les instances cantonales sur toutes les questions institutionnelles. Le service s'occupe notamment de l'analyse du suivi des modifications législatives cantonales susceptibles d'avoir des impacts pour la Commune. Il pilote, en intégrant si nécessaire les Municipaux concernés par les thématiques, les démarches permettant de défendre les intérêts de la Commune, en s'appuyant le plus souvent sur la coordination menée par l'association des communes vaudoises (AdCV).

En 2025, le Service Administration générale a notamment étudié l'avant-projet de Loi sur les communes qui a été mis en consultation auprès des communes vaudoises. La Municipalité a transmis ses remarques à l'AdCV qui a ensuite opéré à une compilation des remarques de ses membres et les a envoyées au Canton.

En 2025, le Service Urbanisme a étudié le projet d'adaptation du plan directeur cantonal (PDCn) mis en consultation publique par le Conseil d'Etat. A ce propos, la Municipalité a transmis ses remarques directement au Canton.

Fin septembre 2025, lorsque le Conseil d'Etat a présenté son budget 2026, les communes ont eu connaissance d'un plan d'assainissement comprenant une « *contribution de solidarité* » que le Conseil d'Etat entendait imposer aux communes sous forme d'une réduction de la part communale au produit de l'impôt sur les gains immobiliers. Pour la Commune de Prangins, celle-ci était estimée à une diminution des recettes d'environ CHF 260'000.- en 2026. Prangins a fait part de ses inquiétudes à l'AdCV. En décembre 2025, le Grand Conseil a refusé l'entrée en matière sur l'arrêté introduisant cette « *contribution de solidarité* », ce qui a représenté une grande victoire pour les communes. La Municipalité a remercié

chaleureusement l'AdCV pour le travail acharné de lobbying opéré auprès des députés du Grand Conseil pour que ces derniers rejettent définitivement ce projet.

Chaque année, la Préfecture effectue une visite des communes afin de vérifier notamment la bonne conduite des questions institutionnelles dans un entretien avec le secrétaire municipal.

4. ADMINISTRATION COMMUNALE

4.1 Organisation et coordination de l'administration communale

4.1.1 Organisation de la Municipalité et des services de l'administration communale

L'organisation de la Municipalité et des 10 services de l'administration communale est présentée dans l'organigramme ci-après. L'administration communale comprend 46 collaborateurs fixes, 2 apprentis et 28 auxiliaires.

Chaque membre de la Municipalité dirige les affaires d'un ou de plusieurs services et traite des relations entre et avec les collaborateurs des services sous sa direction. Chaque service est chapeauté par un responsable de service que le Municipal rencontre de manière hebdomadaire. Ces réunions permettent de préparer les dossiers à présenter pour décision à la Municipalité, ainsi que le suivi des affaires courantes du service. Les Municipaux, et donc les responsables de services, collaborent sur un grand nombre de dossiers « partagés » entre les différents services de l'administration (introduction des zones 30 km/h, gestion différenciée des espaces verts, etc.).

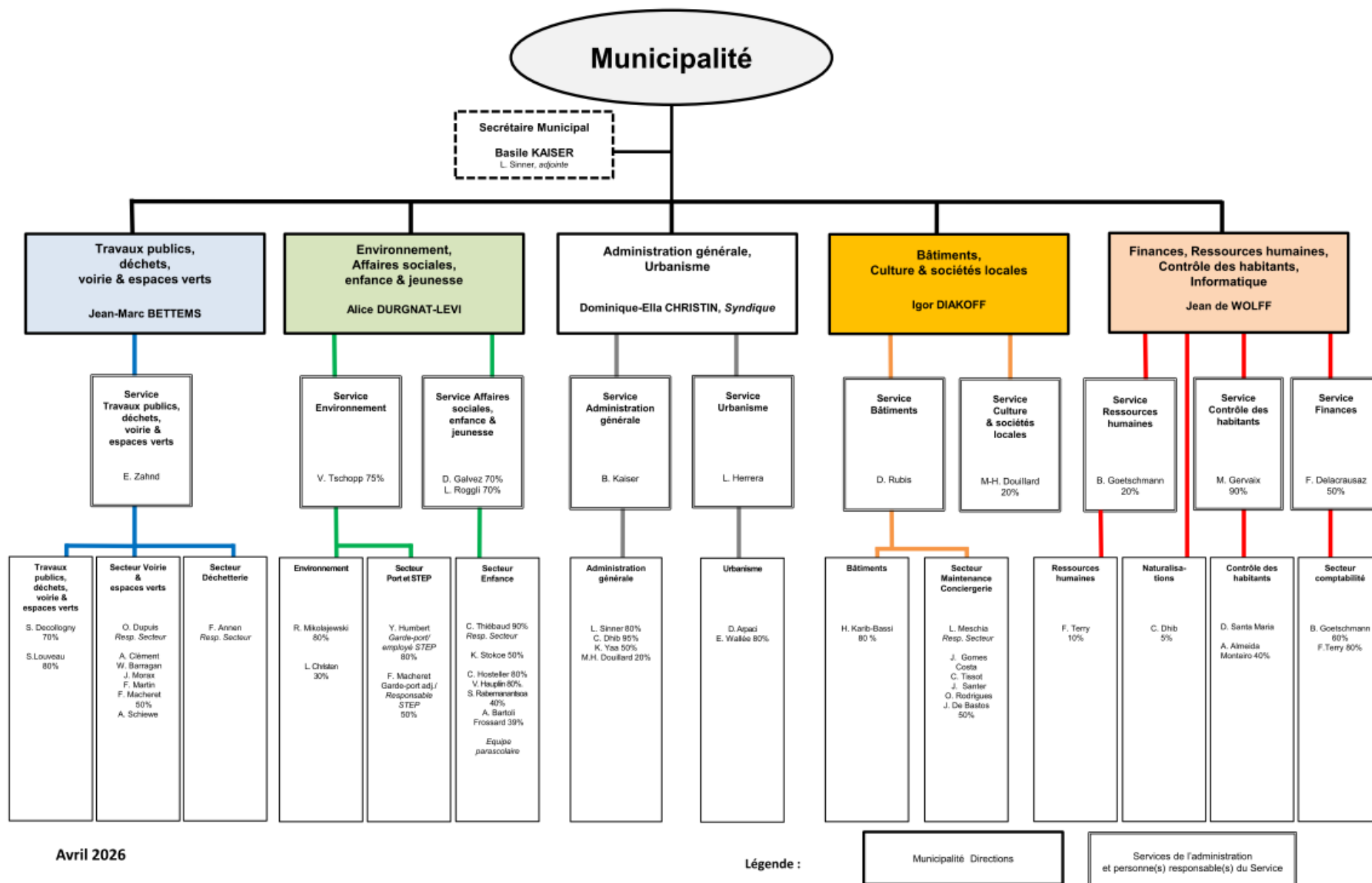
4.1.2 Communication et disponibilités des services de l'administration communale

La Municipalité promeut une administration communale efficiente au service et à l'écoute des citoyens, tout en préservant le bien-être des collaborateurs. Dans cette optique, elle privilégie les préceptes de communication suivants entre les services et les interlocuteurs extérieurs :

Accueil guichet et permanence téléphonique : les services Administration générale, Contrôle des habitants et Bâtiments ont des obligations d'heures d'ouverture de guichet. Durant ces heures d'ouverture, ces services doivent également assurer une permanence téléphonique et la population doit toujours pouvoir atteindre un interlocuteur en personne au téléphone. En dehors des heures d'ouverture du guichet, un répondeur indique les heures d'ouverture du guichet et de la permanence téléphonique.

Accueil sur rendez-vous : le Service Urbanisme, le Service Environnement, le Service Affaires sociales, enfance & jeunesse et le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts n'ont pas d'obligation d'ouverture fixe de guichet. Ces services accueillent la population sur rendez-vous, en principe le matin. Ces services ont tous un numéro de téléphone accessible au public, sans toutefois avoir une obligation de permanence téléphonique. En effet, ce numéro peut être placé sur un répondeur lorsque le service le souhaite.

Accusé de réception : lorsqu'un service reçoit une demande qui nécessite une réponse au nom de la Municipalité et qu'ainsi, un certain laps de temps s'écoulera entre la réception du courrier/courriel et sa réponse, le service concerné envoie un accusé de réception en précisant que la réponse sera apportée dans les meilleurs délais. Lorsqu'un service reçoit une demande qui nécessite une réponse au nom du Municipal en charge/ou du service, et qu'un certain laps de temps s'écoulera entre la réception du courrier/courriel et sa réponse, il est également demandé au service concerné d'envoyer un accusé de réception en précisant que la réponse sera apportée dans les meilleurs délais. Si après quelques semaines la réponse n'a pas pu être apportée, il est demandé que l'interlocuteur extérieur soit informé par courriel du délai supplémentaire pour apporter une réponse.



4.1.3 Séances de restitution à la suite des séances de Municipalité

À la suite des séances hebdomadaires de la Municipalité, le secrétaire municipal est chargé d'informer les responsables de services des décisions municipales. A cet effet, il réunit les responsables de service chaque semaine le mardi qui suit la séance de Municipalité. Les informations sont fournies oralement et sont destinées exclusivement à l'usage interne de l'administration communale. Le secrétaire municipal est également chargé d'informer les collaborateurs de la Commune, au nom de la Municipalité, à la suite de certaines décisions prises par la Municipalité (engagements, départs, etc.). En 2025, il y a eu 41 séances de restitution.

Toutefois, c'est le Municipal, en sa qualité de directeur du service et de supérieur hiérarchique direct du responsable de service, qui, suite à la séance de Municipalité, donne ses ordres et informe de manière détaillée de la décision municipale. C'est également le Municipal qui vérifie et s'assure de l'exécution et du suivi de cette décision municipale.

4.1.4 Guide Pratique pour les collaborateurs

Un guide pratique pour les collaborateurs est tenu à jour et à la disposition de tous les nouveaux collaborateurs. Celui-ci traite de sujets comme l'organisation interne de l'administration communale, le rôle de la Municipalité et son programme de législature, le fonctionnement de l'administration communale ainsi que toutes les informations liées aux collaborateurs (règlement du personnel, etc.).

4.1.5 Séances de coordination et d'échanges collaborateurs/Municipalité

Tous les collaborateurs, qu'ils soient fixes ou auxiliaires, sont associés aux activités organisées par la Municipalité, tant dans les séances de coordination et d'échanges entre la Municipalité et les collaborateurs que lors d'événements festifs comme l'apéritif dinatoire estival ou le repas de fin d'année.

En 2025 puis début 2026, trois séances de coordination et d'échanges collaborateurs/Municipalité ont été organisées : la première a eu lieu le 7 avril 2025, la seconde le 10 novembre 2025 et la troisième le 9 mars 2026. Durant ces séances, les membres de la Municipalité présentent aux collaborateurs les activités et les projets menés qu'ils pilotent avec leurs services puis une brève session de questions/réponses s'ensuit. La séance se termine avec un moment d'échange convivial autour d'un café-croissant.

Depuis 2025, les collaborateurs ont la possibilité de présenter une tâche spécifique effectuée par leur service durant ces séances. En 2025, le Secteur Voirie & espaces verts a effectué une présentation sur l'anticipation des aléas météorologiques, l'Office des naturalisations a présenté le processus de naturalisation au niveau communal et le Service Administration générale a présenté la gestion des votations. En 2026, le Service Environnement a présenté son travail de coordination de la politique climatique de Prangins organisé dans le cadre du label Cité de l'Energie.

4.1.6 Festivités collaborateurs/Municipalité

La Municipalité a eu le plaisir d'inviter les collaborateurs fixes et auxiliaires à deux moments festifs, soit le 25 juin pour un apéritif dinatoire estival qui a eu lieu au Café du Château, précédé d'une visite guidée de l'exposition temporaire du Château de Prangins et le 5 décembre pour le repas de fin d'année qui a eu lieu à l'Auberge communale.

4.1.7 Cadeau de fin d'année aux collaborateurs

En 2025, la Municipalité a eu le plaisir d'offrir en fin d'année aux collaborateurs fixes et auxiliaires un bon cadeau d'une valeur de CHF 50.- à faire valoir au Tea-room du village. Elle a souhaité par ce geste remercier les collaborateurs pour leur implication tout au long de l'année dans les activités communales.

4.1.8 Accès à électromobilité pour les collaborateurs

Depuis 2025, les collaborateurs de l'Administration communale qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un compte chez la société de partage de véhicules *Mobility* pour leurs déplacements professionnels. Le Service Administration générale est responsable de la mise en œuvre de mesures de mobilité sobres en carbone pour les collaborateurs. La commune est dotée de deux véhicules électriques stationnés à la Route de

Bénex. En une année d'utilisation, un total de 3'785 km ont été parcourus par les collaborateurs, ce qui représente plus de CHF 2'600.- d'économies sur les frais de transport.

4.2 Autres activités transversales du Service Administration générale

4.2.1 Guichet

Le Service Administration générale est un des seul service (avec celui du Contrôle des habitants) à avoir un guichet permanent ouvert selon des horaires fixes. Ce guichet permet à la population de venir consulter les dossiers mis à l'enquête dans le cadre de dossiers de police des constructions, d'acheter les cartes journalières ou d'obtenir des renseignements généraux. Le guichet est ouvert tous les matins de 8h à 12h. Le nombre de personnes passant au guichet du service varie entre 5 et 10 personnes par jour en moyenne.

Une section « Guichet virtuel », sur la page principale du site internet communal, regroupe les prestations délivrées par les différents services de l'administration communale et permet ainsi de rediriger les citoyens vers les informations fournies par le service concerné par leurs demandes.

4.2.2 Pilier public

Le Service Administration générale est chargé de la mise à jour régulière du pilier public communal qui se trouve à la Place 2. Cet espace est réservé aux informations et communications officielles des autorités pranginoises. Il informe notamment sur :

- Les avis d'enquête et les permis de construire ;
- Les votations et/ou des élections ;
- Les informations officielles importantes ;
- Avis de décès ;
- Convocations aux séances du Conseil communal ;
- Extraits des procès-verbaux des séances du Conseil communal.

4.2.3 Manifestations officielles organisées par la Municipalité

Lorsque la Municipalité ou l'un de ses membres organise des manifestations officielles, le Service Administration générale est chargé de l'organisation de celles-ci, à savoir la commande de nourriture et de boissons en cas d'apéritif, la commande d'activités ou de tout autre matériel, l'envoi des invitations, le suivi des inscriptions, la mise en place, la décoration, le service des boissons ainsi que l'ouverture et la fermeture des portes du bâtiment concerné. Lorsque cela est nécessaire, le Service Administration générale engage du personnel auxiliaire pour effectuer le service le temps de la manifestation.

4.2.4 Gestion documentaire

Le Service Administration générale s'occupe quotidiennement de l'ensemble de la gestion des courriers entrants et sortants. Il a également pour mission d'implémenter une gestion électronique des documents (GED). Celle-ci permet d'accéder plus facilement à une vue d'ensemble sur une affaire en adoptant une nomenclature des documents et une structure de classement unique pour les documents papiers ou numériques au travers de l'administration communale. Le travail de mise en place d'une GED efficiente au sein de l'administration communale est désormais finalisé. Un guide pratique pour la gestion des documents de l'administration communale est à la disposition de tous les collaborateurs.

La Commune a mandaté une entreprise pour s'occuper du traitement physique des documents qui sont destinés aux archives communales. Les demandes de consultation et la mise à disposition de documents classés aux archives sont formulées auprès du Service Administration générale. Les demandes simples sont gérées par le secrétaire municipal et/ou son adjointe. Les demandes plus complexes sont gérées par le mandataire de la Commune responsable des archives.

En 2025, le Service Administration générale a procédé au caviardage des procès-verbaux du Conseil communal de 1978 à 2010 afin de supprimer toutes les informations personnelles qui pouvaient y figurer,

notamment en relation avec les préavis de naturalisation. Ce caviardage a permis de mettre sur le site internet de la Commune, en avril 2026, les procès-verbaux du Conseil communal de 1978 à 2010.

4.2.5 Autorisations pour les manifestations

Le Service Administration générale traite les demandes d'autorisation de manifestations sur le territoire communal, tant pour les manifestations publiques ou co-organisées par la Commune que pour les événements organisés sur le domaine privé mais susceptibles de déployer des conséquences sur le voisinage ou impliquant une occupation accrue de l'espace public.

Certains aspects d'une manifestation nécessitent une autorisation particulière, avec selon les cas, l'autorisation d'une ou plusieurs entités cantonales en plus de l'autorisation communale : un nombre important de participants, un événement se déroulant sur ou aux abords d'un lac ou de cours d'eau, la vente de boissons alcoolisées, l'organisation d'une tombola ou d'un loto, la diffusion de musique, l'usage accru de l'espace public pour du parking par exemple, ou encore, le tir de feux d'artifice. Dans ces cas, une demande d'autorisation doit être déposée via le Portail Cantonal des Manifestations (POCAMA). En 2025, la Municipalité a autorisé 32 manifestations sur le territoire pranginois.

4.2.6 Actes de mœurs

Depuis 2023, la Municipalité a décidé de ne plus émettre d'actes de mœurs du fait qu'elle ne peut se porter garante et affirmer qu'une personne domiciliée sur son territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignements le plus souvent partiels. Les personnes qui en font la demande peuvent recevoir une lettre qui a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux.

4.2.7 Vente de cartes journalières

Depuis 2024, un nouveau système de vente de cartes journalières dégriffées entièrement remodelé par les Chemins de fers fédéraux (CFF) est entré en vigueur. La population peut réserver des cartes journalières en se rendant au guichet de l'Administration générale, par téléphone ou par courriel. Cependant, moins de 7 jours ouvrables avant la date de voyage, seule la réservation au guichet est possible.

Les changements majeurs sont le système de détermination du prix, le fait que les billets sont désormais nominatifs et l'absence de limite dans le nombre de cartes que la Commune peut vendre. Afin d'obtenir le prix le plus avantageux, il convient de réserver plus de 10 jours avant la date du voyage. Puisque les billets sont nominatifs, la personne effectuant la réservation doit indiquer les prénoms, noms et dates de naissance de chaque personne participant au voyage. Toutes les informations relatives aux cartes journalières dégriffées sont disponibles sur le site internet de la Commune.

4.2.8 Réorganisation des locaux de l'administration communale

Le Service Administration générale a piloté en 2025 une réorganisation des locaux de l'administration communale (Maison de Commune et Maison Fischer) afin d'utiliser les espaces de manière aussi efficiente que possible et en privilégiant le bien-être des collaborateurs. La salle de Municipalité a été transformée en bureaux pour le Service Finances et le Service Ressources humaines et les séances de Municipalité se déroulent à présent au sein du bureau de la syndique. Le déménagement s'est terminé fin 2025. Le Service Bâtiments s'est occupé de l'ensemble des déplacements de meubles, matériels, connections, etc. durant les vacances scolaires pour éviter de trop perturber les processus de travail.

5. COMMUNICATION

5.1 Communiqués de presse et conférences de presse

La Municipalité a publié deux communiqués de presse en 2025 :

- Portes ouvertes du Jardin-Forêt des Morettes à Prangins – Mai 2025

- Nyon et Prangins doivent renoncer au projet de passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins et Bois-Bougy – Décembre 2025

La Municipalité organise une conférence de presse lors de dépôt de plusieurs préavis municipaux afin de présenter de manière détaillée ces préavis. Les préavis, rapport-préavis et communications municipales sont systématiquement transmis à la presse par la Municipalité après leur dépôt sur le bureau du Conseil communal. La Municipalité a organisé une conférence de presse le 28 avril 2025 et le 21 janvier 2026.

5.2 Site Internet

Le Service Administration générale assure la mise à jour du site internet. En plus des nouvelles annoncées sur la page d'accueil, dans l'agenda et sur l'onglet « pilier public » – représentant environ 284 nouvelles informations par année – les autres pages du site sont régulièrement actualisées.

En 2025, plusieurs pages ont été créées :

- sous le Service Administration générale, une page dédiée aux élections communales pour la législature 2026-2031 à Prangins ;
- sous le Service Administration générale, une page détaille la procédure à suivre pour organiser une manifestation à Prangins ;
- sous le Service Urbanisme, une page consacrée à la révision du Plan d'affectation communal (PACom) ; et
- sous le Service Environnement, une page dédiée au portail énergétique.

5.3 Prangins Info – Journal des Autorités

Diffusé par voie de tout-ménage et disponible sur le site internet de la Commune, Prangins Info est destiné à la diffusion des informations communales officielles. Des informations sont données sur l'ensemble des activités des services de l'administration communale et sur l'avancement des projets planifiés pour la commune et ses habitants. Le Président du Conseil communal communique des informations sur les décisions prises par l'organe délibérant.

En raison d'un volume de travail conséquent au Service Administration générale, il n'y a pas eu de parution de Prangins Info en 2025. La prochaine parution aura lieu en mai 2026 à la fin de la législature.

5.4 Tout-ménage

En 2025, la Municipalité a transmis 14 tout-ménages concernant les sujets suivants :

- Information concernant la lutte contre les chenilles processionnaires du pin (échenillage)
- Invitation et information concernant le projet participatif de Jardin-Forêt à Prangins – Ecole des Morettes
- Invitation à un concert de musique de chambre « Trio de piano », au Temple de Prangins
- Enquête communale sur les nicheurs en bâtiments
- Invitation à une séance d'information sur la prévention de la criminalité
- Invitation à la fête nationale suisse le 1^{er} août
- Invitation à une soirée animée par Swiss eMobility sur la mobilité électrique et les infrastructures de recharge
- Invitation à la Fête des Voisin.e.s
- Information sur le programme « Sport pour tous » pour la saison 2025-2026
- Invitation à l'inauguration officielle de la nouvelle crèche et du nouvel espace d'accueil parascolaire
- Invitation à la pièce de théâtre « Crise de nerfs à la météo »

- Information sur la révision du Plan d'affectation communal (PACom) – Mise à l'enquête publique complémentaire
- Informations sur la mise en œuvre de deux nouvelles zones 30 km/h et sur l'extinction nocturne de l'éclairage public
- Présentation des subventions communales 2026 pour des projets en faveur du climat et en faveur de la nature et de la biodiversité

5.5 Communication sur les réseaux sociaux

La Municipalité continue à renforcer sa communication sur les réseaux sociaux, notamment sur Instagram et Facebook. Elle y présente ainsi les activités déployées pour la commune et ses habitants à retrouver sous les liens suivants.

Lien Instagram : https://www.instagram.com/commune_de_prangins/

Lien Facebook : <https://www.facebook.com/communedeprangins>

5.6 Nouveau film sur la commune de Prangins et projet de capsules pour les réseaux sociaux

En novembre 2025, la Municipalité a sorti un nouveau film intitulé « Bienvenue à Prangins », réalisé par Marc Décosterd et raconté par Kaya Güner, qui présente les différentes facettes de la commune. Marc Décosterd est un cinéaste et est le fondateur de Zebro Productions, une entreprise de productions de films promotionnels et institutionnels pour le web basée à Prangins. Le film est raconté par Kaya Güner, comédien pranginois.

Ce film d'une durée de 11 minutes présente la commune sous ses nombreuses facettes. Principalement destiné aux nouveaux habitants de Prangins, il invite à une visite du village en présentant les lieux emblématiques de la commune, ses attraits culturels et ses lieux de restauration, ainsi que l'administration communale et ses différents locaux. Le film peut être visionné sur le site internet de la Commune et sur la chaîne YouTube de Zebro Productions.

Un projet de capsules de deux minutes pour les réseaux sociaux est élaboré avec le même metteur en scène et sera terminé au printemps 2026. Celles-ci présenteront différentes facettes de Prangins, notamment en lien avec le Prix Wakker ainsi que des personnalités pranginoises.

6. ECONOMIE ET TOURISME

6.1 Rencontre avec certains acteurs de l'économie pranginoise

Le Service Administration générale a organisé diverses rencontres avec les acteurs économiques de notre commune afin de les écouter et de soutenir au mieux leur dynamisme. Début 2026, une rencontre a été organisée avec les agriculteurs pranginois. En coordination avec le Service Urbanisme, une délégation de la direction d'Haleon SA a été accueillie pour un échange général sur des dossiers essentiellement de police des constructions. Une rencontre a également eu lieu avec le directeur de Nyon Région Tourisme afin d'échanger au sujet de la promotion menée dans le district de Nyon. Le projet de capsules de deux minutes pour les réseaux sociaux qui présentera différentes facettes de Prangins a rencontré son intérêt et ce dernier envisage de les diffuser sur les réseaux de Nyon Région Tourisme. La syndique a rencontré en 2025 et en début 2026 la directrice du Musée de Prangins, acteur précieux de l'attrait touristique pranginois. Cette rencontre a permis d'échanger de divers sujets dont la venue éventuelle de vélos en libre-service, la desserte en transport public du Musée qui mériterait une cadence plus favorable le dimanche ou encore le suivi puis l'abandon du projet de passerelle Nyon-Prangins.

Pour finir, la syndique et le Municipal en charge du Service Finances ont rencontré des représentants de l'entreprise Denogent pour s'enquérir de l'avenir de cette entreprise sur territoire pranginois. Pour rappel, en 2023, Swissroc Industrial Opportunities a fait l'acquisition de la parcelle d'environ 20'000 m2 située en

zone industrielle pranginoise auprès du groupe Novartis. Une grande partie de cette parcelle est actuellement utilisée pour les activités de l'entreprise Denogent (broyeuse, entrepôt de terre végétale, etc.) qui avait un gentlemen's agreement avec Novartis depuis plus de 40 ans.

6.2 Tourisme

6.2.1 Bilan touristique 2025

Le tourisme à Prangins a enregistré un total de 14'538 nuitées pour l'année 2025. L'hôtel la Barcarolle a enregistré un total de 11'244 nuitées, le Relais de l'Aérodrome en a enregistré 1'830 et l'Auberge communale 1'464.

Concernant les visiteurs au Musée national suisse – Château de Prangins – celui-ci a comptabilisé 41'410 visiteurs muséaux et 13'184 visiteurs non muséaux, soit un total de 54'594 visiteurs en 2025.

6.2.2 Prix Wakker

En 2021, la Commune de Prangins s'est vu décerner le Prix Wakker, distinction nationale attribuée par l'association Patrimoine Suisse, récompensant chaque année une localité pour son développement exemplaire. La volonté affichée de respecter et valoriser le patrimoine bâti historique, végétal et paysager de Prangins, de concilier la croissance démographique avec la préservation d'une identité villageoise et d'un centre animé, est ainsi reconnu par les experts suisses. Cette récompense est un levier certain pour attirer davantage de visiteurs à Prangins renforçant le tourisme culturel et de proximité.

7. ACHATS DE BIENS IMMOBILIERS OU TERRAINS, DROITS DE SUPERFICIE ET BAUX A FERME

7.1 Terrains communaux

Les terrains communaux comprennent des parcelles utilisées par la Commune comme celles des Abériaux, de la plage ou du cimetière, des parcelles mises en droit de superficie comme celle sur laquelle se trouve l'hôtel La Barcarolle, des parcelles faisant l'objet de baux à ferme louées à des agriculteurs comme celle de « Grand-Bois » ou louées à des pranginois sous forme de jardins communaux ou encore des parcelles de forêts comme celle du Bois des Ages. Les terrains communaux comprennent également des parcelles en zone constructible encore libres de construction, soit la parcelle 127 située au chemin de la Tuilière au nord de la route de l'Etraz et la parcelle 318 située sur le parking du centre des Morettes.

Le Service Administration générale est responsable du suivi financier des droits de superficie et des baux à ferme. Il gère également l'achat éventuel de biens immobiliers ou de terrains, notamment au travers de l'exercice du droit de préemption.

7.2. Achat de biens immobiliers ou de terrains

7.2.1 Droit de préemption

Les dispositions relatives au droit de préemption, prévues par la loi sur la préservation et de la promotion du parc locatif (LPPPL), permettent aux communes d'acheter de manière prioritaire un bien-fonds (bâti ou non bâti) mis en vente et déjà affecté en zone à bâtir légalisée, dans le but d'y créer des logements d'utilité publique. Il s'agit donc d'un achat respectant les conditions fixées entre le vendeur et l'acheteur initialement prévu. La Municipalité a reçu 10 propositions de droit de préemption en 2025. La Municipalité n'a pas exercé son droit de préemption en 2025.

7.2.2 Préavis No. 86/2025 « Demande de crédit de CHF 2'800'000.- pour l'achat du bâtiment patrimonial abritant le Café des Alpes et deux appartements sis sur les parcelles 203, 205 et 207 dans le cœur historique de Prangins »

En septembre 2025, la Municipalité a déposé le préavis No. 86/2025 soit une demande de crédit afin d'acquérir le bâtiment patrimonial abritant le Café des Alpes et deux appartements. Le Café des Alpes, établissement emblématique du bourg historique de Prangins, situé dans un bâtiment inscrit au

Recensement architectural du Canton, et sa merveilleuse terrasse, participent à la richesse du patrimoine bâti et culturel et au rôle de sociabilité et de mixité du cœur du village. Pour la Municipalité, il s'agit de saisir l'opportunité unique, en devenant propriétaire de ce bien, de pérenniser l'activité de cet établissement public, soit de s'assurer que celui-ci ne disparaisse pas à la faveur d'un investissement immobilier privé, transformant celui-ci en logement. La Municipalité souhaite ainsi perpétuer la volonté affichée des Autorités successives de respecter et valoriser notre patrimoine bâti historique et culturel et de concilier notre croissance démographique avec la préservation d'une identité villageoise et d'un centre animé, garant d'une qualité de vie privilégiée. En janvier 2026, la Municipalité ayant pu négocier avec le propriétaire une modification et la prolongation de la vente à terme conditionnelle établie en septembre 2025, le préavis No. 86/2025 a été retiré.

7.2.3 Préavis No. 94/2026 « Demande de crédit de CHF 2'500'000.- pour l'achat du bâtiment patrimonial abritant le Café des Alpes et deux appartements sis sur les parcelles 203, 205 et 207 dans le cœur historique de Prangins »

Le préavis No. 94/2026 « *Demande de crédit de CHF 2'500'000.- pour l'achat du bâtiment patrimonial abritant le Café des Alpes et deux appartements sis sur les parcelles 203, 205 et 207 dans le cœur historique de Prangins* » a été adopté par la Municipalité le 30 mars 2026. Ce préavis diffère du préavis No. 86/2025 notamment pour les raisons suivantes :

- Le montant d'acquisition du bâtiment a été diminué de près de 10 % et s'élève à CHF 2'500'000.- (au lieu de CHF 2'750'000.-).
- L'état général du bâtiment, ses principales composantes, une mesure des surfaces nettes (300 m²) et un avis de valeur vénale (CHF 2'540'000.-), obtenus suite à une expertise, y figurent. Une estimation du coût des travaux à envisager, dont une partie soumissions rentrées, est présentée. Ces informations, reçues en fin 2025 et début 2026, n'étaient pas disponibles en septembre 2025 lors de la rédaction du précédent préavis.
- Les implications qui découlent du fait que le bâtiment appartient au patrimoine financier sont clairement exposées. D'une part, le bien n'est pas soumis à l'amortissement (MCH2) et tant qu'il conserve sa valeur vénale (prix du marché), il ne fait pas l'objet d'une dépréciation de valeur. D'autre part, l'achat de ce bien ne provoque pas une augmentation de l'endettement net de la Commune, seul l'endettement brut est augmenté.
- Une analyse financière est présentée et montre que, bien que la Commune n'acquière pas ce bien dans un but de rendement ou de placement, le rendement net du bâtiment, y compris en considérant la fourchette haute des travaux à envisager, reste positif (et donc ne génère pas de frais annuels pour la Commune).
- Une ébauche de concept d'exploitation pour le Café des Alpes est présentée ainsi qu'un bref descriptif montrant la complémentarité de ce dernier avec les autres établissements publics du centre du village.

7.3 Droits de superficie

Il y a quatre parcelles communales au bénéfice d'un droit de superficie. La parcelle No. 220 au centre du village située derrière l'Auberge dispose d'un droit de superficie signé en 2013 en faveur de la société coopérative d'habitation « Des Plantaz ». Sur cette parcelle se trouve un immeuble locatif subventionné comprenant 16 appartements respectant les normes en matière de construction de logements mis au bénéfice de l'aide des pouvoirs publics.

La société coopérative « Cité Derrière » bénéficie d'un droit de superficie, signé en 2010 pour une durée de 70 ans, sur la parcelle No. 545 où se trouve le bâtiment « Les Papillons » qui comporte des logements protégés. Une redevance est versée à la Commune de Prangins depuis le 1^{er} janvier 2013.

La parcelle No. 334 fait l'objet d'un droit de superficie signé en 1998 pour une durée de 60 ans en faveur de la carrosserie Lauber pour laquelle une redevance annuelle est payée à la Commune de Prangins.

La parcelle No. 437 a un droit de superficie en faveur de *BH Bays Hôtels SA*, signé en 1998 pour une durée de 60 ans. Sur la parcelle se trouve le complexe hôtelier de la Barcarolle. Une redevance est versée annuellement à la Commune de Prangins.

7.4 Baux à ferme

La Commune est propriétaire de plusieurs parcelles faisant l'objet de baux à ferme et le Service Administration générale gère ces baux à ferme.

Les baux à ferme comprennent des parcelles agricoles louées à des agriculteurs pranginois. Dans ce cadre, la Commune a accepté que 6'000m² de la parcelle agricole No. 37, sise au lieu-dit « Grand-Bois », soit sous-louée par un agriculteur à l'Association Au-Potager de Prangins. Le projet vise à donner accès à la population à un jardin clé en main avec l'accompagnement des maraîchers et du comité de l'association. Le soutien financier pour cette mise à disposition par l'agriculteur à l'association est apporté au travers de subventions aux sociétés locales.

Les baux à ferme comprennent des parcelles accueillant des jardins communaux louées à des pranginois. Le Service Administration générale s'occupe de la gestion de la liste d'attente, les attributions et résiliations de baux à ferme et l'établissement de contrats y relatifs.

En 2025, trois jardins communaux ont pu être attribués à des personnes en tête de la liste d'attente.

SERVICE URBANISME

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1.1 Agglomération franco-valdo-genevoise (ou agglomération Grand Genève)
 - 1.1.1 Projets d'agglomération Grand Genève
 - 1.1.2 Vision territoriale transfrontalière 2050
 - 1.1.3 Rôle de l'Association intercommunale Région de Nyon (RdN)
- 1.2 Plan directeur intercommunal (PDI) dans un périmètre compact d'agglomération (projet d'agglomération Grand Genève)
- 1.3 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)
- 1.4 Révision du Plan d'affectation communal (PACom, ancien PGA)

2. SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE

3. MOBILITE ET ESPACES PUBLICS

- 3.1 Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce
 - 3.1.1 Mesures en faveur de la mobilité douce
 - 3.1.2 Aménagements de zones à vitesse modérée
- 3.2 Transports publics : bus urbain et bus régional
- 3.3 Requalification de la Route du Lac (RC1)
 - 3.3.1 Tronçon RC1 en localité
 - 3.3.2 Tronçon RC1 hors localité
- 3.4 Passerelle Nyon-Prangins
 - 3.4.1 Communication municipale No. 1/2025 « Passerelles mobilité douce Nyon-Prangins et Bois-Bougy – Evolution des contraintes : analyse technique, financière et décision associée »
- 3.5 Passerelle Prangins-Gland
- 3.6 Requalification de la Place du village
- 3.7 Stratégie globale de gestion des espaces verts publics communaux en faveur de la biodiversité
- 3.8 Stratégie globale de gestion de l'éclairage public

4. POLICE DES CONSTRUCTIONS ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORE

- 4.1 Historique
- 4.2 Constructions
- 4.3 Permis d'utiliser et d'habiter
- 4.4 Protection du patrimoine arboré
 - 4.4.1 Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et règlement d'application
 - 4.4.2 Procédures
- 4.5 Règlement des taxes et émoluments

SERVICE URBANISME

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin

Les missions principales du Service Urbanisme sont les suivantes :

- Piloter l'aménagement du territoire, soit la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités, du paysage et de l'environnement ;
- Piloter le système d'information du territoire de la commune, soit la gestion des géodonnées et le lien avec le géoportail régional ;
- Elaborer la stratégie en matière de mobilité, y compris transports publics, concevoir des projets d'espaces publics (mobilité, aménagements paysagers et places) et choisir le mobilier urbain ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti, arboré et paysager ;
- Gérer la police des constructions, soit les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire et d'habiter/utiliser et gérer la protection du patrimoine arboré du territoire, soit les demandes de dérogations (abattage ou élagage hors entretien courant) et les mesures de compensation/remplacement/suivi qui en découlent.

Dès octobre 2024, le Service Urbanisme a dû faire face à l'absence pour maladie de la responsable du service. Après plusieurs mois d'absence, celle-ci a démissionné en mars 2025. En juin 2025, une nouvelle responsable de service, architecte-urbaniste, a été engagée. Par ailleurs, suite à un déménagement, le collaborateur du service en charge des dossiers de police des constructions a souhaité diminuer son temps de travail dès janvier 2025. Le service a donc souffert d'un manque important de ressources humaines durant 7 mois, qui a été en partie compensé par un soutien d'un mandataire externe.

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.1 Agglomération franco-valdo-genevoise (ou agglomération Grand Genève)

L'agglomération franco-valdo-genevoise, aussi dénommée Grand Genève, est un bassin de vie transfrontalier qui compte plus d'un million d'habitants. Cet espace comprend le canton de Genève, les régions françaises riveraines ainsi que dans sa partie vaudoise, l'ensemble du district de Nyon.

1.1.1 Projets d'agglomération Grand Genève

Le Grand Genève est l'une des 42 agglomérations suisses à candidater tous les quatre ans aux appels à projet de la Confédération suisse. A travers ces projets d'agglomération (PA), chaque bassin de vie s'engage à mettre en œuvre des mesures d'urbanisation, de transport et d'aménagements paysagers en contrepartie d'un financement fédéral pour certaines mesures de transport. La génération d'un projet se réfère à l'année de dépôt des projets (PA 2^e génération en 2012, PA 3^e génération en 2016, PA 4^e génération en 2020). Quatre projets emblématiques de la Commune de Prangins en faveur de la mobilité ont été inscrits en tant que projet d'agglomération, et bénéficient à ce titre d'un co-financement fédéral, sous réserve que les travaux débutent avant certaines échéances :

- PA 2^e génération (début des travaux avant le 31.12.2027) : Requalification de la Route de Lausanne (RC1) en localité et Passerelle mobilité douce Nyon-Prangins
- PA 3^e génération (début des travaux avant le 31.12.2025) : Passerelle mobilité douce Prangins-Gland
- PA 4^e génération (début des travaux avant le 31.12.2028) : Requalification de la Route de Lausanne (RC1) hors localité

Les projets de passerelles de mobilité douce (vélos et piétons) Nyon-Prangins et Prangins-Gland ont été abandonnés en 2025. Les raisons sont expliquées au chapitre 3.

1.1.2 Vision territoriale transfrontalière 2050

Dans le but d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, les partenaires du Grand Genève ont lancé, durant l'été 2022, l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière (VTT 2050). Afin d'identifier les spécificités du territoire du Grand Genève, l'agglomération a été divisée en quatre secteurs appelés PACA (Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération). Le district de Nyon fait partie du PACA Jura. L'élaboration de la VTT a donné lieu à plusieurs séries d'ateliers en 2023, auxquels Prangins a été convié. La VTT 2050 servira de socle pour les prochaines planifications françaises, genevoises et vaudoises. Elle fondera également l'identification des projets, notamment de mobilité, des futures générations de projets d'agglomération. La VTT a été mise en consultation publique du 18 mars au 26 avril 2024. En 2024, la VTT a été adoptée, établissant une vision commune pour l'aménagement du territoire des 25 prochaines années. Dans ce cadre, une démarche est lancée afin de réfléchir à l'avenir des villages de la région franco-valdo-genevoise et de renforcer leurs services de proximité pour réduire la dépendance au trafic motorisé. Une étude sera menée en 2026 pour identifier les besoins et les leviers d'action.

1.1.3 Rôle de l'Association intercommunale Région de Nyon (RdN)

Comme expliqué au chapitre concernant le Service Administration générale, l'association intercommunale Région de Nyon (RdN) accomplit de nombreuses tâches de compétences communales ou cantonales qui lui sont déléguées par le Canton ou par les communes. Malgré le fait que depuis le 1^{er} janvier 2021, suite à une décision prise par voie de référendum, la Commune de Prangins n'est plus membre de RdN, elle continue à travailler en étroite collaboration avec RdN, notamment dans le cadre de tâches de compétences cantonales.

Lorsque le Canton délègue des tâches de compétence cantonale à RdN, les 47 communes du district sont concernées, qu'elles soient membres ou non de RdN. En termes d'aménagement du territoire, il s'agit notamment de la participation de RdN aux structures politiques et techniques du Grand Genève ainsi que du pilotage de l'élaboration de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) qui a été finalisée en 2024.

RdN est la structure régionale qui représente la partie vaudoise du projet d'agglomération Grand Genève. Dans ce cadre, les représentants de RdN, au côté de représentants du Canton, sont membres de la composition politique du Grand Genève, soit le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT). RdN est également chargé d'être le Bureau d'agglomération vaudois du Grand Genève et accompagne toutes les communes du district lors des demandes pour des subventions de la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération. Pour Prangins, il s'agit par exemple des demandes en lien avec le projet de requalification de la RC1. Pour finir, RdN pilote aussi, avec les partenaires genevois et français, l'élaboration de la vision transfrontalière du Grand Genève. Ce pilotage se fait avec la participation de toutes les communes du district, dont Prangins.

1.2 Plan directeur intercommunal (PDI) dans un périmètre compact d'agglomération (projet d'agglomération Grand Genève)

Deux projets se référant à des territoires différents sont appelés « projet d'agglomération Grand Genève » ce qui crée une certaine ambiguïté.

D'une part, le projet d'agglomération Grand Genève qui fait référence au projet franco-valdo-genevois et qui, comme expliqué au point 1.1, comprend le canton de Genève, les régions françaises riveraines et l'ensemble des 47 communes du district de Nyon.

Par ailleurs, dans le cadre de l'article 20 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC), le Plan Directeur Intercommunal (PDI) dans un périmètre compact d'agglomération est appelé projet d'agglomération. Les cinq projets d'agglomération du Canton sont repris au sein de la mesure A11 de la 4^e révision du plan directeur cantonal (PDCn4e). Un de ces cinq projets est appelé projet d'agglomération

Grand Genève et concerne le périmètre compact d'agglomération situé dans le district de Nyon qui comprend huit communes, dont Prangins.

Ce périmètre discontinu s'articule autour de quatre centralités en lien avec la desserte de quatre gares ferroviaires soit : Coppet-Commugny, Nyon-Prangins-Eysins, Gland et Rolle-Mont-sur-Rolle. En application de la mesure A11 du PDCn, ces huit communes se partagent le quota de nouveaux droits à bâtir et la croissance démographique qui l'accompagne, telle que projetée à l'horizon 2040 dans le PDCn. Cet espace de planification solidaire accueille depuis 2017 de manière coordonnée la plus grande partie du développement urbain du district de Nyon (densification de la zone à bâtir par une augmentation des droits à bâtir, aussi appelée mesure d'urbanisation).

Les huit communes du périmètre compact d'agglomération Grand Genève se sont réunies en février 2024 à l'invitation du Canton pour échanger au sujet de l'évolution des mesures d'urbanisation planifiées à l'intérieur du périmètre à l'horizon 2040. Le canton a souligné dans sa présentation que Prangins a été la sixième commune du Canton selon la croissance de nouveaux habitants en valeur absolue en 2022, croissance due aux nouveaux immeubles locatifs du quartier Le Clos, qui accueillent depuis 2022 plus de 200 nouveaux habitants. Aucune séance de suivi organisée par le Canton n'a eu lieu en 2025.

1.3 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Selon l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), le Canton doit se doter d'un système de gestion des zones d'activités garantissant leur utilisation rationnelle, permettant de coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités. Sa mise en œuvre est assurée à l'échelle régionale. Le Canton de Vaud a délégué à l'association intercommunale RdN la conduite et la coordination de la démarche permettant l'établissement de la SRGZA pour le district de Nyon.

En août 2025, la SRGZA élaborée dès 2022 et finalisée en 2024 a été remise par RdN au Département des finances, du territoire et du sport (DFTS).

Dans le cadre de cette SRGZA, la zone industrielle de Prangins est classée dans la catégorie des Zones d'Activités Locales (ZAL). Les ZAL ont un ancrage plus local et favorisent le maintien d'un tissu économique dynamique à l'échelle communale. A Prangins, la ZAL vise, de par sa bonne desserte en transports publics, à accueillir des activités génératrices d'emplois (densité cible 70 EPT/ha) ainsi qu'à assurer le développement et la pérennité des entreprises existantes.

1.4 Révision du Plan d'affectation communal (PACom, ancien PGA)

Préavis No. 9/2022 «Demande de crédit de CHF 180'000.- TTC pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) sur l'ensemble du territoire pranginois » et préavis No. 93/2025 « Adoption du Plan d'Affectation communal (PACom) »

En début de législature 2021-2026, la Municipalité informait la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) qu'elle comptait reprendre la révision de son PACom sur de nouvelles bases, à savoir en une seule étape sur l'entier de la commune et en intégrant les plans d'affectation spéciaux anciens. La révision du PACom a débuté dès l'automne 2021 avec l'élaboration du préavis municipal No. 9/2022 «Demande de crédit de CHF 180'000.- TTC pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) sur l'ensemble du territoire pranginois », préavis accepté par le Conseil communal en mars 2022.

Selon la procédure légale, le développement du dossier a ensuite suivi le cours suivant :

- Le projet d'intention de la révision du PACom a été soumis par la Municipalité de Prangins à la DGTL pour examen préliminaire (art. 36, LATC) en novembre 2022 ;
- La DGTL a formulé son avis adressé à la Commune en mars 2023 ;
- Les coordinations souhaitées par la DGTL ont été conduites en juin et juillet 2023. Une séance complémentaire avec la DGMR a eu lieu en septembre 2023 ;
- Le projet de révision du PACom a été soumis par la Municipalité de Prangins à la DGTL pour examen préalable (art. 37 LATC) en décembre 2023 ;

- Le rapport d'examen préalable de la DGTL a été adressé à la Commune en juillet 2024, comprenant les remarques et demandes de modifications du PACom des services cantonaux ;
- Le dossier a ensuite été adapté. Une séance post-examen préalable s'est tenue avec la DGTL le 10 octobre 2024 suite à laquelle des modifications supplémentaires ont été apportées.
- Le dossier a été adopté par la Municipalité en décembre 2024.
- Le dossier du PACom a été soumis à l'enquête publique du 15 janvier 2025 au 14 février 2025 (art. 38 LATC). Le dossier du PACom était tenu à disposition du public. Le dossier du PACom a donné lieu à environ 47 oppositions aux textes différents portées par 146 opposants durant l'enquête principale. Deux opposants ont ensuite retiré leurs oppositions soit un total aujourd'hui de 144 oppositions.
- Au terme de l'enquête publique, en mars-avril 2025, les séances de conciliation (art. 40 LATC) ont eu lieu. Tous les opposants ont été invités à ces séances. Des comptes-rendus ont été rédigés et envoyés à tous les participants pour validation.
- En avril 2025, la Municipalité a modifié le dossier du PACom et l'a soumis à la DGTL pour examen préalable complémentaire (art. 37 et 41 LATC). Ces modifications, susceptibles d'affecter des intérêts protégés, nécessitent une enquête publique complémentaire. Elles ont également été envoyées à l'OFAC, à l'OFROU, aux CFF et à Romande Énergie.
- Le 8 septembre 2025, la DGTL a adressé à la Municipalité son rapport d'examen préalable complémentaire (art. 47 LATC). Ce rapport comprend les remarques et demandes d'adaptation du dossier des services cantonaux.
- En septembre 2025, le dossier du PACom modifié a ensuite été adapté en tenant compte de ces demandes (art. 47 LATC), comme indiqué dans le rapport d'examen préalable complémentaire de la DGTL. La Municipalité a adopté les modifications du projet de PACom lors de sa séance du 15 septembre.
- Du 1^{er} au 30 octobre 2025, les modifications apportées au PACom ont été soumises à l'enquête publique complémentaire (art. 41 LATC). Cela a donné lieu à 13 oppositions, dont 5 nouvelles oppositions directement liées aux modifications et 8 réitérations d'oppositions déjà formulées dans l'enquête principale. Un opposant a ensuite retiré son opposition, portant ainsi le total à 12 oppositions déposées lors de l'enquête complémentaire.
- En novembre 2025, au terme de l'enquête publique complémentaire, tous les opposants ont été invités à des séances de conciliation (art. 40 LATC). Ces séances ont fait l'objet de comptes-rendus, envoyés à tous les participants pour détermination.
- En décembre 2025, la Municipalité a adopté le préavis No. 93/2025 « Adoption du Plan d'Affectation communal (PACom) », préavis qui comprend entre autres les propositions de réponses aux oppositions (art. 42 LATC). Le préavis a ensuite été transmis au Conseil communal.

2. SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE

Le Service Urbanisme a pour mission de piloter le système d'information du territoire de la commune, soit les géodonnées et le lien avec le géoportail régional.

Une géodonnée est une donnée géographique à référence spatiale qui décrit le territoire. Le système d'information du territoire comprend de nombreuses géodonnées dans des domaines très divers tels que l'affectation du sol, la propriété foncière, les bâtiments (registre cantonal des bâtiment, recensement architectural, etc.), la protection de la nature et du paysage, le patrimoine arboré, les sites pollués ou le cadastre du bruit. Il est important que la Commune dispose d'une base de données fiable et complète. Le logiciel actuellement utilisé comme système d'information du territoire est Géoconcept et le géoportail régional est dénommé Cartolacôte.

La gestion des géodonnées comprend les tâches suivantes :

- l'acquisition, l'édition et la diffusion (publique, privée, confidentielle) des données ;

- la vérification de la base de données existantes (campagne de relevé, numérisation, suppression des doublons, erreurs de saisie, etc.) qui nécessite une mise à jour régulière.

Une formation a eu lieu début 2026 pour les trois collaboratrices du Service Urbanisme concernant le logiciel Géoconcept.

3. MOBILITE ET ESPACES PUBLICS

3.1 Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce

Les objectifs de la Municipalité pour la commune et ses habitants, affichés dans sa « *Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce* » publiée en 2022 sont d'améliorer la convivialité et la sécurité du réseau de cheminements pour vélos et piétons sur le territoire pranginois, à travers la mise en place de mesures ponctuelles et la création de zones à vitesse modérée sur l'ensemble des quartiers du territoire urbanisé. La Municipalité, animée par la volonté d'agir avec ambition, efficacité et rapidité face à l'urgence climatique, considère ces projets en faveur d'une mobilité sobre en carbone comme prioritaires.

3.1.1 Mesures en faveur de la mobilité douce

Une grande partie des 13 mesures en faveur de la mobilité douce envisagées dans l'étude précitée ont été mise en place durant la législature. Il s'agit par exemple du cheminement du Chemin de Trembley (Prangins) au chemin de la Banderolle (Nyon) à travers les vignes ou encore de la nouvelle servitude de passage à vélo en faveur de la commune qui offre une liaison cyclable sécurisée de la route de la Bossière à la route de Bénex à travers le parc de l'hôpital psychiatrique. Certaines mesures ont été intégrées dans les travaux de la Route du lac (RC1) et une mesure a été abandonnée (restriction de la circulation sur le chemin agricole connectant Prangins à Duillier).

3.1.2 Aménagements de zones à vitesse modérée

Conformément à la planification de la mobilité élaborée en 2022, à la fin de la législature 2021-2026, les aménagements de zone à vitesse modérée ont été effectués dans la plupart des zones où ils étaient planifiés.

Le secteur Centre est passé en zone 20 km/h, aussi appelée zone de rencontre en 2024, répondant ainsi à une demande exprimée de longue date par les habitants du Chemin de Trembley.

Le secteur Mélèzes/Trembley/Bertoule est passé en zone 30 km/h dès le début 2025, mais sans la mise en place des aménagements modérateurs de trafic. À la suite de contrôles de vitesse effectués en septembre 2025, révélant qu'environ 80 % des véhicules dépassaient la limite de 30 km/h sur le chemin de la Bertoule, la Municipalité a décidé de reprendre partiellement son projet initial. La pose de deux seuils circulaires au chemin de la Bertoule et d'un seuil circulaire au chemin de Trembley a été effectuée en avril 2026. Le secteur Bellevue a été inclus dans ce secteur mais suite à des travaux, la mise en place se fera un peu plus tardivement.

Le secteur Mouilles/Tuilière/Sous-le-Bois/Pélard est également passé en zone 30 km/h dès le début 2025.

Le secteur Chenalette/Bénex/Curson/Morettes ainsi que le secteur Promenthoux sont passés en zone 30 km/h début 2026.

Seuls subsiste le chemin de la Redoute et le chemin du Coutelet, qui devraient en principe bénéficier de l'introduction d'une zone à vitesse modérée lors de la prochaine législature.

3.2 Transports publics : bus urbain et bus régional

Mi-2025, les Transports publics de la région nyonnaise (TPN) qui gèrent les bus et la Compagnie du chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM) qui elle gère les trains, ont annoncé leur fusion. Ce mariage vise à

optimiser la gouvernance, le financement et les processus internes. La Commune de Prangins a perdu dans ce processus le poste au Conseil d'administration qu'elle occupait depuis bientôt une dizaine d'années. Les tâches en lien avec le bus urbain (805) et régional (811 pour notre commune) sont sous la responsabilité du Service Urbanisme. Les échanges se font à présent directement avec l'entreprise Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM) et en collaboration avec la Commune de Nyon pour le bus urbain 805.

En novembre 2025, le NStCM a annoncé souhaiter entamer une réflexion concernant les tracés des lignes 811 et 805. La Municipalité a indiqué être ouverte à toute étude d'optimisation du tracé de la ligne urbaine 805 pour autant que le périmètre financier ne soit pas péjoré et que celle-ci respecte les acquis à l'avantage des pranginois du tracé accepté en 2019 par les Municipalités de Nyon et de Prangins. Elle a rappelé que l'étude *Accélération ligne urbaine 805* effectuée par les TPN en 2023, et à notre demande, avait démontré qu'il n'y avait pas de possibilités d'améliorer le flux du bus 805 sur notre territoire notamment pour des raisons techniques et de sens de la desserte sans désavantager une grande partie de la population.

Le tracé actuel de la ligne 805 permet que les arrêts *Les Abériaux* et *Sadex* aient une desserte au quart d'heure vers la gare de Nyon ce qui est essentiel, tout du moins aux heures de pointe, en raison du quartier à venir Au Clos (110 habitants projeté) et du quartier Le Clos (environ 250 habitants), tous deux situés sur la route du lac (RC1). Ce tracé permet également un transport entre les zones résidentielles du village et la zone sportive et de loisirs des Abériaux, très fréquentée par les Pranginois. La configuration d'une partie du tracé en sens unique et en boucle implique ainsi que les passagers prenant le bus à la Tour d'eau passent par les Abériaux pour rejoindre la gare de Nyon.

3.3 Requalification de la Route du Lac (RC1)

3.3.1 Tronçon RC1 en localité

Le préavis No. 38/2023 « Demande de crédit de CHF 4'315'000.- TTC pour la requalification de la Route du Lac (RC1) en localité et proposition de levée d'opposition » piloté par le Service Urbanisme a été déposé sur le bureau du Conseil au mois d'avril 2023 et approuvé par le Conseil communal en octobre 2023. Fin 2023, le projet est passé en projet d'exécution. La Municipalité a donc transféré le dossier de requalification au Service Travaux publics, voirie, déchets & espaces verts. Le Service Urbanisme continue toutefois à :

- Assurer le suivi lié aux demandes de subventions fédérales et cantonales jusqu'à la signature des conventions y relatives (la convention signée a été reçue en septembre 2024)
- Participer aux échanges et prises de décision concernant la définition des choix constructifs et de matérialisation jusqu'à l'exécution des travaux.

A cet effet, le Service Urbanisme a organisé en 2024 une séance d'échanges concernant la signalisation liée à la mobilité douce (piétons et cycles). Cette séance a réuni certains cyclistes pranginois fréquentant de manière régulière la Route du lac (RC1). Il est rappelé que tout projet de signalisation doit, avant d'être exécuté, faire l'objet d'une coordination avec l'inspecteur cantonal de la signalisation routière et d'une publication de 30 jours dans la Feuille d'Avis Officiel (FAO). Les marquages indiqués dans le dossier d'enquête publique ne figuraient qu'à titre indicatif.

Les propositions émanant de cette séance devront faire l'objet d'une coordination avec l'inspecteur cantonal de la signalisation routière. Suite à cela, un plan de marquage au sol, en coordination avec le groupement de mandataires en charge du projet pourra être établi. Comme les travaux ne débuteront qu'en mai 2026, cette coordination n'a pas encore eu lieu.

3.3.2 Tronçon RC1 hors localité

Le préavis No. 48/2023 « Demande de crédit d'études de CHF 50'000.- TTC pour la requalification de la Route du Lac (RC1) hors localité – tronçon Prangins-Gland » a été validé par le Conseil communal en novembre 2023.

La principale différence entre les deux projets liés à la requalification de la Route du Lac (RC1) sur le territoire pranginois réside dans leur pilotage et la prise en charge de leur financement. En effet, contrairement au tronçon sis en localité, qui est de compétence communale et pour lequel la Commune

de Prangins est donc l'unique maître d'ouvrage, le tronçon sis hors localité est quant à lui de compétence cantonale. Par conséquent, c'est le Canton, par le biais de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui pilote le projet et qui assume une part majoritaire des coûts. La Commune de Prangins, au même titre que celle de Gland pour ses tronçons situés hors localité, agit en qualité de commune partenaire.

Le projet a été mis à l'enquête publique du 8 novembre au 9 décembre 2024 dans la commune de Prangins. Il a suscité trois oppositions, qui ont été retirées, ainsi qu'une remarque. Le Canton, soit le Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, a déclaré le projet définitif et exécutoire en octobre 2025.

La mise à l'enquête publique du dossier d'expropriation a eu lieu du 18 novembre au 19 décembre 2025. Il y a eu une opposition. Le traitement de cette opposition est de la compétence du Canton.

Des conventions ont été proposées aux propriétaires privés par la Commission cantonale immobilière (CCI), définissant le prix au m² des terrains expropriés. À cet effet, des séances d'expropriation ont été organisées les 5 et 9 décembre 2025 à l'administration générale de Prangins en présence de la syndique pour les dossiers pranginois.

3.4 Passerelle Nyon-Prangins

Le préavis No. 63/2021 « Demande de crédit d'études détaillées de CHF 338'000.- TTC en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce Nyon-Prangins » a été validé par le Conseil communal pranginois en juin 2021 et les études ont débuté l'année suivante.

L'implantation de cette infrastructure destinée à la mobilité douce le long des voies ferrées sur des parcelles appartenant aux CFF a toutefois rapidement complexifié et retardé les études. Compte tenu de nouvelles contraintes reçues de la part des CFF fin 2023 concernant la réservation des emprises pour la construction d'un mur de soutènement pour une 3^e voie, le débouché de la passerelle côté pranginois a pour commencer connu une modification. Il ne se situait plus au niveau du pont de la Redoute, sur le domaine public pranginois, comme initialement prévu, mais sur une parcelle nyonnaise, propriété de *La Mobilière*. Le dossier n'a ensuite pas progressé en 2024 pour déboucher finalement en 2025 sur une décision commune d'abandonner le projet, décision qui est précisée ci-après.

3.4.1. Communication municipale No. 1/2025 « Passerelles mobilité douce Nyon-Prangins et Bois-Bougy – Evolution des contraintes : analyse technique, financière et décision associée »

En décembre 2025, la Municipalité a déposé une communication qui explique qu'à l'issue de l'analyse menée par la Municipalité de Nyon, en étroite concertation avec la Commune de Prangins, et avec l'appui du bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) ainsi que des partenaires techniques, il apparaît que le projet des passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins et Bois-Bougy ne peut plus être poursuivi dans des conditions financièrement et techniquement soutenables.

Les surcoûts identifiés, combinés aux incertitudes techniques persistantes, exposent en outre à des risques significatifs, notamment en cas de désordres affectant les voies ferroviaires durant ou après les travaux, ce qui obligerait à assumer les coûts, y compris ceux liés aux ouvrages des CFF.

Les nouvelles exigences formulées par les CFF, la complexité croissante du cadre ferroviaire et les incertitudes liées à la planification à long terme entraînent une très forte augmentation des coûts ainsi que des délais incompatibles avec les objectifs initiaux du projet. À ce stade, les travaux ne pourraient raisonnablement intervenir avant 2040, sans garantie de stabilité du contexte technique et temporelle.

Sur le plan financier, les études en cours représentent déjà un engagement de CHF 444'000.- sur un crédit total approuvé de CHF 1,576 million. Ce montant se répartit entre CHF 312'000.- pour la Ville de Nyon et CHF 132'000.- pour la Commune de Prangins, cette dernière ne finançant, conformément à la convention en vigueur, que les études relatives à la passerelle Nyon-Prangins.

Dans ces conditions, la Municipalité de Prangins, en accord avec la Municipalité de Nyon, a décidé de renoncer formellement à la poursuite du projet et de clore les études en cours, afin de préserver les

finances communales et d'éviter l'engagement de dépenses supplémentaires sans perspective de réalisation à court ou moyen terme.

Cette décision, bien que regrettable au regard des ambitions initiales de ce projet d'agglomération, s'inscrit dans une démarche de gestion responsable et pragmatique. La Municipalité réaffirme néanmoins son engagement en faveur de la mobilité douce et poursuivra, en collaboration avec la Municipalité de Nyon et les autres partenaires concernés, le développement de solutions alternatives plus réalistes, adaptées aux nouvelles contraintes actuelles et directement bénéfiques pour la population.

3.5 Passerelle Prangins-Gland

La Municipalité a déposé le préavis No. 60/2024 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 44'000.- TTC destiné à la création d'une passerelle de mobilité douce au-dessus de la Promenthouse, entre Gland et Prangins » en avril 2024.

Cette passerelle mesure 300 mètres de long, avec une largeur de 3 mètres et une hauteur de plusieurs mètres, et vise à accueillir les cyclistes et piétons dans les deux sens. Cette passerelle est implantée sur des parcelles appartenant à un agriculteur pranginois, le long des voies ferrées, et franchit le corridor biologique de la Promenthouse. Etant située en zone forêt, sa réalisation nécessite un important défrichement. Le rapport de la commission ad hoc déposé sur le bureau du Conseil communal en novembre 2024 recommandait de refuser le préavis municipal. En parallèle, le propriétaire des parcelles a, fin 2024, exprimé son refus de voir ce projet se développer sur son terrain.

Ainsi, la Municipalité a décidé de retirer définitivement son préavis en janvier 2025. Elle a échangé avec la Municipalité de Gland à ce sujet, qui a exprimé son regret face à cette décision. Toutefois, au vu de cette décision, il semblerait à présent opportun que la piste d'un franchissement pour les cycles, tel qu'envisagé par les deux communes à côté du Pont Farbel en 2019, soit réactivée.

Par ailleurs, après une visite sur site en mars 2025 avec l'inspecteur forestier, il apparaît envisageable de prévoir un ouvrage de franchissement de la Promenthouse modeste et uniquement piétonnier, en prolongement du cheminement actuel, projet qui ne nécessiterait pas de défrichement. Le propriétaire des parcelles est en accord avec ce projet pour autant que celui-ci réponde à son inquiétude quant à l'intrusion de promeneurs et de leurs chiens provenant du chemin pédestre. L'inspecteur forestier a accepté d'entrer en matière pour un projet de pose de clôture avec des conditions strictes afin de garantir la perméabilité pour la faune.

3.6 Requalification de la Place du village

Vu la situation financière difficile de la Commune, la Municipalité a opéré en décembre 2023 à une priorisation de sa liste de projets/préavis d'investissements planifiés pour la deuxième partie de la législature 2021-2026. La valorisation de la place du village fait partie des projets auxquels la Municipalité a choisi de renoncer. En revanche, la mise en place d'une zone 20 km/h, aussi appelée zone de rencontre, au centre du village est toujours d'actualité.

De fait, la zone de rencontre a été mise en place en août 2024 au centre du village, dans le secteur Alpes / Trembley. Axée sur la cohabitation apaisée entre les différents usagers, la zone 20 invite à la flânerie et à la rencontre dans la rue. La vitesse maximale est fixée à 20 km/h pour tous les véhicules. Les piétons peuvent utiliser toute la chaussée et traverser partout. Ils ont la priorité, ceci vis-à-vis de tous les véhicules, y compris les vélos. Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par des signaux ou des marques, et les passages piétons sont supprimés.

La création de cette zone s'inscrit dans la planification des zones à vitesse modérée, élaborée en 2022 par la Municipalité, et répond à l'attente de la population exprimée depuis plusieurs années que la vitesse soit enfin abaissée. En 2025, des espaces dédiés aux vélos devant la Maison de Commune sur la place du village ont été planifiés et seront mis sur pied en 2026.

3.7 Stratégie globale de gestion des espaces verts publics communaux en faveur de la biodiversité

Le rapport-préavis No. 66/2024 « Stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité » a été adopté en août 2024 par la Municipalité. Le Conseil communal en a pris acte en novembre 2024. Cette stratégie est le fruit d'une collaboration entre l'entreprise *Denogent* et les services communaux de l'Urbanisme et des Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts.

Elle est graduellement mise en place. Un des projets de celle-ci est la requalification de la place carrée située à côté de la Maison Fischer par notamment la plantation d'un nouvel arbre majeur. La ligne budgétaire nécessaire pour le développement de ce projet en 2025, inscrite au Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, a toutefois été refusée par le Conseil communal.

3.8 Stratégie globale de gestion de l'éclairage public

Le rapport-préavis No. 70/2024 « Stratégie globale de gestion de l'éclairage public » a été adopté en septembre 2024 par la Municipalité. Le Conseil communal en a pris acte le 5 mars 2025.

Cette stratégie est le fruit d'une collaboration entre l'entreprise *Radiance 35* et les services communaux de l'Urbanisme et des Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts. Elle donne une planification de la gestion de l'éclairage public à court, moyen et long terme, en y présentant notamment les mesures appliquées ou à appliquer sur le terrain, soit les actions déjà en cours ou à venir. Elle permet d'améliorer la gestion et le développement de l'éclairage public afin :

- d'offrir à la population une ambiance nocturne plus chaleureuse et sécurisée afin de valoriser la mobilité douce et les espaces publics ;
- de réduire la pollution lumineuse et les consommations d'énergie afin de protéger l'environnement, la biodiversité et la santé humaine.

La mise en œuvre de cette stratégie a débuté en 2025.

4. POLICE DES CONSTRUCTIONS ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORE

4.1. Historique

La police des constructions a pour mission de veiller au respect des réglementations sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Ses tâches clés incluent la gestion des permis de construire, l'instruction des enquêtes publiques, le contrôle des chantiers (surveiller les travaux en cours pour assurer leur conformité avec le permis délivré et contrôler les différentes étapes de construction) ainsi que la délivrance des permis d'utiliser et d'habiter. La police des constructions garantit également la sécurité des installations et la salubrité des immeubles.

Pour les projets hors zone à bâtir, l'autorisation est délivrée par le Canton, mais la Commune reste en première ligne pour le suivi du dossier. Les demandes se font généralement via la Centrale des autorisations de construire (CAMAC).

L'ensemble de ces tâches clés de la police des constructions étaient externalisées par la Commune jusqu'au 1^{er} janvier 2024. A cette date, la Commune a quitté l'Association des Communes du District de Nyon pour le Service Technique Intercommunal (STI) exprimant par là même sa volonté de ne plus recourir exclusivement aux prestations du *Service technique Genoud Sàrl* (STG Sàrl), tel que cela était spécifié dans le contrat la liant à l'association. Cette décision donne suite à l'engagement de la Municipalité à internaliser progressivement les différentes missions liées à la police des constructions au sein de son Service Urbanisme.

En 2025, la Commune a toutefois continué à collaborer avec le *Service Technique Genoud Sàrl*, mandataire pour un très grand nombre de dossiers de police des constructions initiés par STG Sàrl qui devaient être clôturés. Par ailleurs, le Service Urbanisme a fait appel à un nouveau mandataire spécialiste en police des constructions, pour certains nouveaux dossiers complexes ou nécessitant une expertise technique

particulière. En 2025, par manque de ressources humaines (expliqué en début du chapitre concernant le Service Urbanisme), aucun processus d'internalisation n'a véritablement pu être mis en place. Ce travail important d'internalisation de l'ensemble des procédures pourra vraisemblablement véritablement débiter lors de la prochaine législature.

4.2 Constructions

Le Service Urbanisme a ouvert 107 dossiers de police des constructions en 2025, soit 40 dossiers de plus qu'en 2024, et 41 début 2026. Les collaborateurs font face à une augmentation des demandes diverses, tant par courrier que par téléphone. En 2025, la Municipalité a traité 90 dossiers (autorisation municipales et demandes de permis de construire, avec ou sans enquête publique). Ces demandes concernaient : 14 autorisations diverses (réfection de façades, cabanes de jardin, installation d'un nouveau grillage, etc.) ; 6 dossiers d'autorisation pour pompes à chaleur (selon la nouvelle procédure); 22 dossiers d'autorisation pour l'installation de panneaux solaires ; 20 dossiers de permis de construire dispensés d'enquête publique; 22 dossiers de permis de construire avec enquête publique (dont 6 avaient fait l'objet d'une enquête publique en 2024) ; 5 demandes préalables avant le dépôt d'un dossier de permis de construire; ainsi qu'un refus de permis de construire, ainsi qu'un refus de permis de construire, consécutif à des oppositions.

L'analyse des dossiers est complexe, les bureaux d'architecte ou d'ingénieurs déposant souvent des dossiers incomplets ou non conformes aux prescriptions en vigueur. En outre, la Municipalité reste confrontée à des problèmes récurrents de non-conformité des constructions réalisées par rapport aux plans approuvés.

L'année a été marquée par le traitement de plusieurs dossiers litigieux qui ont nécessité l'appui renforcé du conseil juridique de la Commune.

Plusieurs constats de travaux réalisés sans autorisation ont été faits par la police des constructions, parfois suite à des dénonciations. Ces dossiers nécessitent un lourd travail de vérification et suivent une procédure stricte.

Pour finir, depuis le début 2026, la police des constructions informe activement, au travers de ses formulaires et courriers-types, lors de travaux d'entretien, de rénovation ou de démolition de bâtiments de l'obligation de protéger les nicheurs en bâtiments (hirondelles, martinets et chauves-souris) et leurs sites de reproduction. En effet, tous travaux sur des toitures ou façades de bâtiments existants utilisés comme refuge ou lieu de nidification pour la faune sont soumis à autorisation de la Direction générale de l'environnement (DGE) de l'Etat de Vaud, qui, si les travaux rendent la destruction d'un nid ou d'un gîte inévitable, délivre une dérogation avec mesures compensatoires.

4.3 Permis d'utiliser et d'habiter

Des dossiers restent en cours au sein du STI. Le Service Urbanisme a effectué en collaboration avec le STI 3 journées en juin de visites de permis d'habiter/d'utiliser afin de valider la conformité des travaux par rapports aux dossiers d'enquête : 42 permis d'habiter/d'utiliser ont été délivrés (couvert pour voitures, rénovation énergétique, installation de pompe à chaleur, modifications antennes radio, panneaux solaires, etc.)

Ces visites nécessitent un suivi particulier : 3 dossiers sont toujours en attente de documents complémentaires pour délivrer le permis d'habiter. Certains dossiers ont été retournés à nos services pour complément d'instruction et régularisation en vue de l'obtention du permis d'habiter.

En 2025, la Commission de salubrité s'est réunie une fois suite à la demande de locataires pour leurs logements.

4.4. Protection du patrimoine arboré

Le Service Urbanisme a pour mission d'assurer la protection du patrimoine arboré qui contribue à la beauté des paysages pranginois, à leurs diversités biologiques et à la qualité de vie des habitants. La surveillance s'étend à l'ensemble du territoire. Est considéré comme patrimoine arboré les arbres, les allées d'arbres,

les cordons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons, les vergers et fruitiers haute tige, non soumis à la législation forestière.

4.4.1 Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et règlement d'application

La loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, instaure un cadre légal plus strict que l'ancien en termes de protection du patrimoine arboré (notamment par l'exigence d'une dérogation lors de demandes d'abattage et d'élagage allant au-delà de l'entretien courant au lieu d'une simple autorisation). L'application de la LPrPNP du 1^{er} janvier 2023 a rapidement été considérée comme source de surcharge administrative importante pour les communes et les propriétaires et une motion visant à un allègement de cette charge bureaucratique a été déposée au Grand Conseil. La LPrPNP a ainsi subi une révision partielle au premier semestre 2024.

Le règlement cantonal de la LPrPNP est entré en vigueur en mai 2024 et précise les règles applicables à la protection du patrimoine arboré et les responsabilités incombant aux propriétaires. L'annexe 3 du RLPrPNP énumère toutes les interventions assimilées à de l'entretien courant ne nécessitant pas de dérogation (non soumises à autorisation).

Par ailleurs, le Canton propose un formulaire-type de dérogation à la préservation du patrimoine arboré (abattage ou élagage allant au-delà de l'entretien courant). Il publie également des fiches explicatives concernant les arbres remarquables, les arbres isolés et arbres fruitiers et les haies et cordons boisés indigènes. Pour finir, il met à disposition des communes un règlement-type de protection du patrimoine arboré sur lequel se fonde le futur règlement communal de protection du patrimoine arboré en cours de finalisation et qui sera déposé encore avant la fin de la législature 2021-2026 sur le bureau du Conseil communal.

4.4.2 Procédures

Comme expliqué au point 4.4.1, bien que le patrimoine arboré se doit d'être conservé, des dérogations à cette conservation peuvent être octroyées. Celles-ci font l'objet d'une autorisation municipale, à l'exception des demandes concernant les arbres remarquables qui nécessitent une autorisation cantonale. Les demandes de dérogations concernent l'ensemble du territoire communal, que le patrimoine arboré se situe sur des parcelles appartenant à des privés ou sur des parcelles appartenant à la Commune. Les demandes sont déposées soit dans le cadre d'un projet de construction, soit de manière indépendante, et, dans de nombreux cas, sont accompagnées d'un rapport réalisé par un spécialiste.

Lorsqu'une demande de dérogation, notamment d'abattage, fait partie d'un projet de construction, l'analyse du Service Urbanisme requiert une discussion avec les architectes et mandataires afin d'examiner d'autres configurations possibles. La décision apportée sera ensuite comprise dans le permis de construire octroyé par la Municipalité avec les éventuelles conditions de compensation. Les plantations compensatoires exigées sont ensuite contrôlées lors de la délivrance du permis d'habiter puis suivies. La mise à l'enquête du projet de construction, y compris les abattages d'arbres, est publiée dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud (FAO). Lorsque la demande de dérogation est déposée de manière indépendante, après analyse du dossier, la décision municipale sera publiée au pilier public communal pendant 30 jours (les informations du pilier public sont également accessibles sur le site de la Commune).

Lorsque cela est nécessaire pour des questions sanitaires ou les cas complexes, le Service Urbanisme fait appel à un spécialiste externe afin d'obtenir une évaluation plus détaillée et précise du patrimoine arboré concerné (M. Daniel Kolly, garde forestier, Groupement Forestier La Colline).

En 2025 et début 2026, il y a eu 42 demandes de dérogations concernant des abattage d'arbres, dont 3 ont été refusées par la Municipalité ou sont encore en cours de traitement.

En résumé, afin de protéger le patrimoine arboré pranginois, en s'appuyant sur l'ensemble des documents cités au point 4.4.1 ainsi que sur le spécialiste susmentionné, le Service Urbanisme effectue plusieurs tâches, notamment :

- évaluer l'état sanitaire d'un arbre pour lequel une requête d'abattage a été demandée ;
- valider l'équivalence d'une compensation dans le cadre d'une acceptation d'abattage ;
- s'assurer de la plantation de la compensation et de la bonne reprise de l'arbre dans les années qui suivent ;
- en cas d'impossibilité de compensation sur la parcelle où a eu lieu l'abattage, évaluer le montant d'une taxe ;
- identifier des abattages illicites et déterminer le montant de l'amende ;
- assurer le suivi des mesures de protection.

Par ailleurs, comme indiqué plus haut, toute intervention sur un arbre remarquable d'importance cantonale doit faire l'objet d'une autorisation cantonale. Leur surveillance reste cependant de la compétence du Service Urbanisme et leur entretien de la compétence du propriétaire. Le Service Urbanisme peut délivrer des autorisations préalables d'intervention dans l'inventaire des arbres remarquables, en cas de délégation du service cantonal. Il existe plus d'une trentaine d'arbres remarquables recensés à l'inventaire cantonal à Prangins (adoption par le Canton en janvier 2026), la majorité étant située hors du périmètre bâti au sein des grandes propriétés en bord de lac. Il convient de souligner que 58 autres arbres d'importance ont été recensés sur le territoire de la Commune de Prangins. Toutefois, ils n'ont pas été retenus pour l'inscription à l'inventaire cantonal pour divers motifs. Ils demeurent néanmoins des arbres précieux et importants pour le patrimoine arboré communal, raison pour laquelle, en cas de demandes concernant ces arbres, le Service Urbanisme fait appel à un arboriste membre de la Charte de l'association suisse de soins aux arbres (ASSA), qui agit au sein de l'entreprise L'Équilibre et les soins aux arbres.

4.5 Règlement des taxes et émoluments

Le *Règlement communal sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et des constructions*, qui date de 2016, a fait l'objet du dépôt d'un préavis de révision fin 2022. Toutefois, en 2023, suite à des échanges fructueux avec la commission ad hoc en charge de l'examen du règlement révisé, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis. Il avait été jugé préférable d'attendre d'avoir des informations plus précises sur les coûts pour gérer l'instruction des dossiers de police des constructions en interne au sein de la Commune, depuis le permis de construire jusqu'à la délivrance du permis d'habiter. En effet, il s'agit de proposer dans le nouveau règlement des émoluments adaptés à cette nouvelle situation et de s'assurer que les principes de couverture des frais soient respectés.

Il sera certainement possible d'estimer plus finement ces coûts et de s'atteler à l'élaboration d'un nouveau *Règlement communal sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et des constructions* lors de la prochaine législature.

SERVICE ENVIRONNEMENT

1. ENERGIE ET COORDINATION DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

- 1.1 Rapport-Préavis No. 76/2024 « Réalisation d'un concept énergétique territorial (CET) »
- 1.2 Chauffage à distance
- 1.3 Accompagnement privés photovoltaïque
- 1.4 Revue annuelle Cité de l'énergie et nouveaux conseillers
- 1.5 *Mobility* et places de recharge publiques

2. SUBVENTIONS POUR DES PROJETS PRIVÉS ET SENSIBILISATIONS

- 2.1 Préavis No. 83/2025 « Révision et fusion du Règlement communal relatif à la taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et du Règlement communal relatif aux fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables »
- 2.2 Subventions communales « Agir ensemble pour le climat »
- 2.3 Subventions communales « Agir ensemble pour la nature et la biodiversité »
- 2.4 Préavis No. 88/2025 « Règlement communal sur l'attribution de subventions relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité »
- 2.5 Sensibilisation à la biodiversité
- 2.6 Sensibilisation à la mobilité sobre en carbone
 - 2.6.1 *Cyclomania*
 - 2.6.2 Soirée sur l'électromobilité

3. RESSOURCE ET PATRIMOINE NATURELS : FORÊTS PUBLIQUES, COURS D'EAU, FLORE ET MILIEUX NATURELS, CORRIDORS BIOLOGIQUES

- 3.1 Forêts publiques
 - 3.1.1 Groupement Forestier La Colline
 - 3.1.1.1 Exploitation et chantiers
 - 3.1.1.2 Lutte contre les plantes invasives en forêt
 - 3.1.2 AGFORS – Groupement forestier de la Serine
 - 3.1.3 Contrôle de sécurité des forêts publiques
 - 3.1.4 Autres activités et divers
- 3.2 Cours d'eau
 - 3.2.1 Préavis No.29/2018 « Demande de crédit de CHF 344'000.- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière La Promenthouse, à la suite des intempéries de janvier 2018 »
 - 3.2.2 Préavis No. 54/2023 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 136'160.- TTC pour un projet de renaturation de la rivière « La Promenthouse » sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial »
- 3.3 Inventaire des arbres remarquables
- 3.4 Règlement communal pour la protection du patrimoine arboré
- 3.5 Stratégie communale de préservation des nicheurs en bâtiment 2026-2030
- 3.6 Décharge du Mont-Trotty
- 3.7 Réseaux agroécologiques

4. GESTION DURABLE DES EAUX ET STATION D'EPURATION (STEP) DES EAUX USEES

- 4.1 Eau potable
 - 4.1.1 Triazole dans l'eau potable
 - 4.1.2. Convention de distribution de l'eau
- 4.2 Epuration des eaux usées
 - 4.2.1 Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
 - 4.2.2 Bilan d'exploitation de la Station d'épuration de Prangins (STEP)
 - 4.2.3 Convention avec l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)

5. PORT DES ABERIAUX

- 5.1 Mouvements/attributions
- 5.2 Fréquentation du port
- 5.3 Programme de modernisation et Règlement du Port des Abériaux
 - 5.3.1 Communication municipale No. 3/2025 « Programme de modernisation du Port des Abériaux à Prangins »
- 5.4 Macrophytes
- 5.5 Grue
- 5.6 Vidéosurveillance
- 5.7 Projet de végétalisation de la digue
- 5.8 Nids artificiels flottants pour les grèbes huppés
- 5.9 Participation de la Commune aux festivités pour les 50 ans du Club nautique de Prangins

SERVICE ENVIRONNEMENT

Municipale responsable : Alice Durnat-Lévi

Les missions principales du Service Environnement sont les suivantes :

- Développer les projets d'énergies de réseau ;
- Coordonner le plan climat pranginois dans le cadre de la démarche « Cité de l'Énergie » ;
- Gérer les subventions communales liées aux projets privés en faveur du climat et de la biodiversité ;
- Sensibiliser la population à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, à la biodiversité et à la mobilité sobre en carbone ;
- Gérer les vélos et véhicules partagés ;
- Gérer les forêts publiques et les cours d'eau du territoire communal, coordonner les actions en lien avec les corridors biologiques ;
- Améliorer la gestion durable des eaux et gérer la station d'épuration des eaux (STEP) ;
- Gérer l'administration, l'entretien et la sécurité du port des Abériaux et soutenir les usagers.

1. ENERGIE ET COORDINATION DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

1.1 Rapport-préavis No. 76/2024 « Réalisation d'un concept énergétique territorial (CET) »

La réalisation d'un concept énergétique territorial visait deux objectifs : répondre à une exigence cantonale dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal (PACom) et se doter d'un document de référence pour lancer de futurs projets en lien avec la transition énergétique. Le Conseil communal a pris acte du rapport le 5 mars 2025.

1.2 Chauffage à distance

Une étude de faisabilité pour un chauffage à distance (CAD) sur le territoire de Prangins est en cours de réalisation. Elle fait suite aux recommandations émises par le concept énergétique territorial précité. L'étude porte sur l'identification plus fine des besoins énergétiques de secteurs pré-identifiés (Mélèzes, Morettes, Centre du village), des coûts de revient (premier ordre de grandeur), des sources de chaleur potentielles (aquathermie, chauffage au bois) et du tracé intentionnel des conduites.

Les résultats de l'étude étaient attendus pour la fin de l'année 2025, mais les potentielles implications de projets à plus large échelle et la prise en compte de possibles mutualisations avec les communes voisines a étendu le calendrier jusqu'à la fin de l'année 2026.

1.3 Accompagnement privés photovoltaïque

A la suite de deux séances d'information en 2024, 10 personnes se sont inscrites pour poursuivre la démarche et ont reçu des offres des trois entreprises engagées. Trois demandes de subvention sont parvenues à la Commune au cours de l'été. La Commune a donc appelé les personnes qui ne s'étaient pas manifestées. Il en est ressorti qu'une majorité de personnes avaient mis la priorité sur d'autres travaux (une pompe à chaleur et des rénovations de toiture ou façades), une personne avait besoin de plus de temps et une dernière s'est tournée vers une entreprise hors projet.

En définitive, bien que le projet n'ait eu un impact effectif que sur trois installations photovoltaïques, il a engagé une réflexion approfondie pour 10 personnes et a permis de renseigner une trentaine de propriétaires sur la question de l'énergie solaire lors de la première séance d'information. Ces aspects-là restent positifs pour la Commune.

1.4 Revue annuelle Cité de l'énergie et nouveaux conseillers

Après une année 2024 qui a vu la Commune présenter son nouveau Plan climat et le Plan d'actions 2024-2028 qui l'accompagne dans le cadre du réaudit, l'année 2025 a été l'occasion de consolider le système de suivi interne des mesures et indicateurs, parties intégrantes des documents-cadre précités. La revue annuelle Cité de l'énergie, coordonnée par le Service Environnement, doit permettre à chaque service de s'approprier les engagements qui le concernent et de recevoir en retour une vision générale de l'avancée de tous les services.

Par ailleurs, une séance de passation a eu lieu pour préparer le départ à la retraite du Conseiller historique de la Commune, M. Dominique Rossel. Pour rappel, ce dernier a accompagné la Commune depuis ses débuts dans la démarche Cité de l'énergie en 2010. Il est remplacé par un binôme d'ingénieurs qui aura la charge de soutenir la Commune dans sa préparation à l'audit 2028, un audit « nouvelle formule » orienté sur le suivi de la trajectoire.

1.5 Mobility et places de recharge publiques

En ce qui concerne les deux bornes de recharge publiques dont la Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC) est propriétaire, un changement du prestataire de paiement au niveau national a entraîné fin septembre un problème de compatibilité avec la borne située sur la Commune. La borne a finalement dû être entièrement remplacée. Les différents retours de la population sur cette situation ont témoigné de leur utilisation grandissante.

En ce qui concerne *Mobility* pour les habitants, le rythme d'utilisation des véhicules a permis de rembourser 45.5 % des coûts des contrats de location, proche des attentes de la première année selon le préavis (à savoir 50 % du retour sur l'investissement de CHF 30'000.-). Pour rappel, *Mobility* octroie à la Commune 75 % du montant perçu par ses clients. Les statistiques précises de *Mobility* restent confidentielles.

En ce qui concerne l'utilisation de *Mobility* par le personnel communal, ce ne sont pas moins de 3500 km qui ont été parcourus par les différents services en 2025. En plus d'être remboursés à 100 % par *Mobility*, ces trajets ont favorisé une mobilité plus verte et ont permis d'économiser sur les notes de frais pour les déplacements professionnels des employés.

2. SUBVENTIONS POUR DES PROJETS PRIVÉS ET SENSIBILISATIONS

2.1 Préavis No. 83/2025 « Révision et fusion du Règlement communal relatif à la taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et du Règlement communal relatif aux fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables »

La révision des règlements relatifs à la taxe sur l'électricité et sur l'utilisation du fonds qui y est lié vient du constat que les montants à disposition dans le fonds sont régulièrement atteints avant la fin de l'année. La Municipalité a ainsi estimé opportun de se doter d'un levier supplémentaire dans son programme de subventions en se donnant la possibilité de déterminer le montant de la taxe jusqu'à un plafond de 1.1 ct/kWh (actuellement la taxe est fixée à 0.7 ct/kWh), selon le besoin et en fonction de l'évolution de la consommation et du prix de l'électricité. D'autres modifications ont été apportées dans ce processus avec l'appui du Canton.

2.2 Subventions communales « Agir ensemble pour le climat »

En 2025, la population a pu bénéficier des subventions communales jusqu'à la fin de l'année. En effet, les montants à disposition n'ont pas été utilisés entièrement pour la première fois depuis plusieurs années. Cet état de fait est notamment dû à une baisse des demandes de subventions travaux (pour les capteurs solaires photovoltaïques : 21 demandes contre 29 en 2024, pompes à chaleur : 7 contre 11 en 2024, isolation thermique : 2 contre 3 en 2024 et rénovation complète : 0 contre 1 en 2024).

Plus généralement, le Service Environnement a traité 124 demandes (contre 146 en 2024) revenant au niveau de 2023. Pour rappel, ces demandes sont financées par le « *Fonds communal Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables* », lui-même alimenté par la « *Taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables* ». Un nouvel outil informatique permet d'améliorer la vitesse de traitement des subventions.

La nouvelle directive a été adoptée le 1^{er} janvier 2025 par la Municipalité. Les conditions d'octroi pour les subventions ont été une nouvelle fois revues avec le même mot d'ordre : conserver le caractère incitatif de la démarche générale et simplifier les procédures administratives, tant pour les demandeurs que pour le personnel communal. La population en a été informée par le biais d'une annonce sur le site internet et d'un nouveau tout-ménage plus imagé et coloré.

Parmi les nouveautés figurent l'ajout des vélos musculaires à la « subvention vélos » ainsi que l'ajout des subventions Passeport vélo CFF et Abandon d'une voiture. La Commune rappelle ainsi l'importance de continuer à agir dans le domaine de la mobilité, domaine qui représente environ 15 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) des ménages. Le plafond des subventions capteurs solaires photovoltaïques et thermiques a été baissé, en adéquation avec le niveau d'incitation nécessaire à la réalisation de ces travaux devenus courants. Il a également été décidé d'étendre le régime « cas particuliers » pour les PPE et les immeubles locatifs à toutes les subventions travaux, pour permettre à un projet collectif à fort impact et qui touche plusieurs ménages de déroger au montant plafond fixé jusqu'à un montant maximum défini. Le calcul du montant promis se fait sur la base d'un calcul en pourcentage du soutien moyen communal. Finalement, d'autres nouveautés ont été mises en place pour limiter la charge administrative.

En conclusion et pour compléter le tableau, le Service Environnement a également reçu 36 demandes pour les vélos, 10 pour les appareils électroménagers efficaces, 7 pour les audits de bâtiments et 1 pour les batteries de stockage. A noter que les nouvelles subventions passeport vélo CFF (3) et abandon d'une voiture (2) ont été utilisées. Il est aussi réjouissant de voir un regain d'intérêt pour la subvention pour un audit des installations électriques (audit consommation : 5 demandes). Enfin, la restriction des critères d'octroi pour les abonnements de transports publics (une fois tous les cinq ans pour les personnes actives) a enfin été intégrée par les personnes qui avaient l'habitude de demander la subvention chaque année. Seules 4 demandes ont été formulées en 2025.

2.3 Subventions communales « Agir ensemble pour la nature et la biodiversité »

La Directive municipale et conditions d'octroi relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité actualisée a été adoptée le 9 décembre 2024 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Le montant annuel de CHF 10'000.- a ainsi pu être remis au budget pour soutenir différents projets dans les jardins privés. En plus d'un soutien financier ponctuel à la Société d'apiculture de Nyon pour sa lutte contre le frelon asiatique, une nouvelle subvention concernant l'élimination de leurs nids a été intégrée à la subvention sur l'élimination de plantes exotiques envahissantes.

Cette nouvelle subvention a rencontré le plus grand succès avec 3 demandes subventionnées sur les 7 demandes totales acceptées. Pour le reste, 2 demandes pour le remplacement de haies par des haies vives non mono-spécifiques, 1 pour la perméabilisation d'espaces imperméables et 1 pour la plantation d'arbres fruitiers haute tige ont été soutenues.

2 demandes de subvention ont été refusées et 1 abandonnée. Les montants soutenus ont encore augmenté en 2025 avec quasiment CHF 6'700.- de soutien versé.

2.4 Préavis No. 88/2025 « Règlement communal sur l'attribution de subventions relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité »

La Commune a incidemment appris que l'octroi de droits et d'obligations, et donc d'une subvention, doit être formalisé et cadré au travers d'un règlement. Les subventions en faveur de la nature et de la biodiversité en vigueur depuis 2021 était régi par le biais d'une directive municipale comprenant des conditions d'octroi. Un projet de règlement a donc été établi en concertation avec le Canton et le préavis No. 88/2025 relatif au « *Règlement communal sur l'attribution de subventions relatives à l'encouragement*

d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité » a été adopté par la Municipalité le 1^{er} décembre 2025 et déposé au Conseil communal.

2.5 Sensibilisation à la biodiversité

La Fête de la Nature a lieu chaque année au mois de mai en Suisse et en France avec l'organisation d'une grande diversité d'activités en lien avec la nature. Pour sa troisième participation, la Commune a décidé de profiter de cet événement pour mettre en valeur le nouveau Jardin-Forêt des Morettes.

Le samedi 24 mai 2025, elle a organisé les portes ouvertes et la présentation publique du Jardin-Forêt des Morettes en partenariat avec l'Association Jardin-Forêt et le collectif citoyen pranginois *Vivons Prangins Demain*.

Le dimanche 25 mai 2025, elle a collaboré avec le Château de Prangins – Musée national suisse, ainsi qu'avec les partenaires susmentionnés, à l'organisation de plusieurs balades temporelles guidées, partant du Potager du Château du 18^{ème} siècle au Jardin-Forêt d'aujourd'hui. Le Collectif *Vivons Prangins Demain* a également organisé sur place un atelier de fabrication de pesto et une distribution de fleurs mellifères pour balcons et terrasses.

2.6 Sensibilisation à la mobilité sobre en carbone

2.6.1 Cyclomania

Depuis 2021, Prangins participe à l'événement *Cyclomania* en collaboration avec les communes de Nyon, Gland et Rolle. *Cyclomania* est un événement qui promeut l'utilisation du vélo ou de la marche à pied pendant le mois de septembre. Des cadeaux sont proposés aux participants qui ont atteint des objectifs en termes de distance parcourue.

Pour l'édition 2025, plusieurs échanges ont eu lieu entre les communes du groupement pour développer le projet ces prochaines années, notamment au niveau de la communication. Prangins a ainsi participé à la tenue d'un stand organisé à la gare de Nyon en août. Le bilan pour cette année est de 273 participants contre 380 en 2024, pour un total de 15'708 kilomètres parcourus. Le temps généralement maussade et des précipitations expliquent en partie cette baisse. Le premier prix, un séjour à l'hôtel Peaks Place à Laax, a été attribué par tirage au sort à une participante, établie dans la Commune de Nyon.

2.6.2 Soirée sur l'électromobilité

Le 17 octobre, une soirée sur l'électromobilité a eu lieu pendant la Semaine de la mobilité. Elle était destinée à déconstruire certains mythes autour de la voiture électrique. Initialement prévue en 2024, la soirée a été reportée en 2025, faute de participantes et participants (3 inscrits). Malheureusement, une année plus tard, le succès n'a pas été beaucoup plus au rendez-vous avec 11 inscriptions.

Les thèmes abordés ont été les chiffres autour du développement de l'électromobilité, le coût des voitures électriques, leur autonomie, leur impact écologique par rapport à une voiture à combustion. La configuration en groupe restreint a facilité les échanges notamment autour du cycle de vie des voitures et de leur réparation/recyclage. La question de l'installation d'infrastructures de recharge dans les immeubles locatifs ou PPE a ensuite été abordée (droit à la prise, gestion intelligente/dynamique de la charge). Enfin, la présentation a pris un peu de hauteur pour expliquer que la voiture n'est qu'une composante de la mobilité de demain qui doit nécessairement passer par le report modal.

La Commune a alors profité de présenter son infrastructure de recharge au centre du village inaugurée fin 2024. Le principe d'autopartage a ainsi pu être expliqué et un rappel a été fait sur l'ensemble des subventions communale destinées à la mobilité.

3. RESSOURCE ET PATRIMOINE NATURELS : FORÊTS PUBLIQUES, COURS D'EAU, FLORE ET MILIEUX NATURELS, CORRIDORS BIOLOGIQUES

3.1 Forêts publiques

3.1.1 Groupement Forestier La Colline

Depuis quatre ans, la Commune fait partie du triage forestier (T 124), composé de Genolier, Givrins, Trélex, Duillier, Coinsins et Prangins.

Malgré des pluies régulières, il a été constaté que beaucoup de hêtres sont en mauvais états sanitaires. Les chênes semblent mieux résister au changement climatique, ainsi que d'autres essences tel que les érables et tilleuls. C'est pourquoi la sylviculture doit être adaptée selon ces critères d'évolution.

3.1.1.1 Exploitation et chantiers

L'exploitation de bois a été en hausse cette année, des abattages sécuritaires ayant été effectués en parallèle des coupes ordinaires.

En ce qui concerne le martelage (marquage des arbres à couper), 91 m³ (éclaircie de futaie et coupes sécuritaires) et 36.3 m³ (éclaircie de futaie) ont été désignés au Grand-Bois, 27.7 m³ au Bois des Ages (éclaircie de futaie et coupes sécuritaires) et 13.14 m³ de coupes sécuritaires, pour un total de 168.14 m³.

En ce qui concerne les ventes de bois, 34 m³ de bois de feu long ont été cédés, ainsi que 104 m³ de bois copeaux.

3.1.1.2 Lutte contre les plantes invasives en forêt

Les plantes exotiques envahissantes présentent de grandes capacités de dispersion conduisant à une forte augmentation de leur population, au détriment des espèces locales. Elles deviennent ainsi extrêmement nocives pour la préservation de la biodiversité. La lutte contre les plantes invasives a été effectuée cette année encore. La situation est bien maîtrisée, résultat d'un suivi régulier.

3.1.2 AGFORS – Groupement forestier de la Serine

Pour des raisons d'organisation cantonale et d'unité dans la gestion, le périmètre forestier du Golf-Club du Domaine Impérial sur le territoire de Prangins est géré par l'AGFORS. En 2025, des travaux d'abattage de sécurité (hêtres, charmes et épicéa) ont été effectués le long du sentier pédestre dans le périmètre susmentionné.

3.1.3 Contrôle de sécurité des forêts publiques

Plusieurs lois, réglementations et recommandations précisent que le propriétaire d'un ouvrage destiné à accueillir du public en forêt ou proche de celle-ci est responsable de son entretien et de sa sécurisation. Il est ainsi recommandé de procéder à des contrôles réguliers de l'ouvrage et des dangers à proximité (par exemple, des arbres dangereux) et de documenter les contrôles par écrit.

Dans ce contexte, les deux Gardes-forestier qui agissent sur les forêts publiques du territoire communal ont effectué les contrôles de sécurité sur une largeur de 10 à 30 mètres le long des routes communales et des sentiers pédestres dans leurs périmètres respectifs. Les travaux d'abattages ont ensuite été effectués.

Le 23 octobre 2025, un fort vent a fait tomber des arbres sur la Route de l'Aérodrome, secteur où un accent particulier avait été mis sur la sécurité, ce qui nous rappelle qu'il est impossible de maîtriser totalement l'aspect sécuritaire en forêt.

3.1.4. Autres activités et divers

Deux grands frênes ont malheureusement dû être abattus proche du château, ces arbres étant atteints de la maladie du flétrissement du frêne (chalarose). Cette maladie fait mourir l'arbre et des grosses branches sèches peuvent tomber, ce qui représente un grand danger dans les zones très fréquentées avec des sentiers.

3.2 Cours d'eau

3.2.1 Préavis No. 29/2018 « Demande de crédit de CHF 344'000.- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière La Promenthouse, à la suite des intempéries de janvier 2018 »

Dans le cadre du préavis cité en titre, dont les travaux ont été effectués en 2021, la Direction générale de l'environnement (DGE) a validé les plantations compensatoires en zone ouverte du Golf-Club du Domaine Impérial dans le cadre de l'autorisation de défricher qu'elle avait délivrée pour le projet. L'inspection cantonale des forêts a libéré la Commune des obligations qui lui incombait. Le projet a donc pu être clôturé en 2025.

3.2.2 Préavis No. 54/2023 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 136'160.- TTC pour un projet de renaturation de la rivière « La Promenthouse » sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial »

Dans le cadre de la phase d'avant-projet du préavis No. 54/2023 « *Demande d'un crédit d'étude de CHF 131'160.- TTC pour un projet de renaturation de la rivière « La Promenthouse » sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial* », une séance a eu lieu sur le terrain en mai 2025 entre le Canton et deux des trois bureaux mandatés pour le projet (en charge du pilotage du projet et du volet hydraulique, ainsi que du volet biologique), afin de définir les variantes à analyser pour la renaturation. Les variantes ont été transmises au troisième bureau qui a évalué les incidences hydrauliques et morphologiques de chacune d'entre elles par le biais de modélisations.

Une séance de présentation des différentes simulations a eu lieu en novembre en présence de tous les partenaires du projet. Au vu des résultats et des recommandations communiquées, de nouvelles variantes doivent encore être analysées pour finaliser l'avant-projet.

3.3 Inventaire des arbres remarquables

L'inventaire des arbres remarquables avait été finalisé en novembre 2024 et transmis au Canton pour validation, avec 90 arbres remarquables identifiés sur le territoire pranginois (parcelles privées et publiques) qui répondaient aux critères minimaux cantonaux.

La Direction générale de l'environnement a fait une analyse technique des arbres proposés par notre Commune dans le cadre d'un troisième lot de validation et une consultation a eu lieu au sein des services cantonaux concernés et des membres de la Commission cantonale pour la protection de la nature. Le Canton a retenu 32 des 90 arbres proposés, trois sur un terrain propriété de la Commune et un sur le domaine public.

Le nombre plus restreint d'arbres retenus ne remet pas en question l'importance pour la Commune des arbres écartés, ni la qualité du travail de recensement. En effet, le Canton a dû resserrer ses critères pour intégrer l'inventaire cantonal, car il doit pouvoir gérer la délivrance d'autorisations et de soutien financier pour l'ensemble des arbres en territoire vaudois qui passent sous sa responsabilité.

Une consultation a eu lieu en mai 2025. A la suite de remarques dans d'autres communes qui faisaient partie du même lot de validation, une mise à l'enquête publique a finalement dû être effectuée du 31 octobre au 1^{er} décembre 2025 pour ce projet, sans remarques pour Prangins, décalant l'adoption formelle de l'inventaire à 2026.

3.4 Règlement communal pour la protection du patrimoine arboré

Le travail de révision du *Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré* s'est poursuivi en 2025. A la suite d'échanges productifs dans le cadre d'un groupe de travail intercommunal, la Commune a désormais pour ambition de proposer un règlement qui garantit le maintien du patrimoine arboré sur la Commune, tout en assurant une formulation pragmatique des différents articles qui le composeront.

3.5 Stratégie communale de préservation des nicheurs en bâtiment 2026-2030

Les Hirondelles de fenêtre et rustique, ainsi que le Martinet noir, font partie des 50 espèces d'oiseaux nicheurs prioritaires au niveau national et, à ce titre, il incombe au Canton et aux communes d'assurer leur

conservation. La majorité des 30 espèces de chauves-souris de Suisse se trouvent dans le Canton de Vaud et bon nombre d'entre elles vivent dans les constructions humaines. La situation de la plupart des espèces de Suisse est préoccupante. Par ailleurs, ces espèces et leurs nids sont toutes protégées par la loi (art. 20 de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage).

Le Canton de Vaud soutient financièrement les stratégies communales de préservation de ces espèces, car elles s'inscrivent dans les programmes cantonaux de promotion de la nature en milieu bâti et de protection des espèces de l'Etat de Vaud.

Dans ce contexte, un mandat a été octroyé à un bureau environnemental pour développer cette stratégie à Prangins. Conformément aux critères du Canton pour obtenir leur soutien, l'élaboration de la stratégie s'est développée en trois étapes :

- 1) Un travail de compilation et de cartographie des données faunistiques a été réalisé afin d'évaluer les informations disponibles, qui a mis en évidence d'importants manques de connaissances de la répartition des différentes espèces sur le territoire communal.
- 2) Une enquête communale a ensuite été réalisée auprès de la population Pranginoise par le biais d'un tout-ménage et d'un questionnaire disponible sur papier et en ligne, afin d'identifier les colonies potentielles sur le domaine privé. Ce travail a ensuite été complété par des inventaires sur le terrain qui ont été réalisés lors de plusieurs périodes pendant la présence des espèces en question, principalement en été.
- 3) Sur la base des résultats de l'inventaire, des zones à maintenir, à renforcer et à créer ont été identifiées pour chaque espèce concernée. Des objectifs généraux et des mesures spécifiques de conservation ont été définis pour ces secteurs à enjeux, pour une période de cinq ans. Des clés d'aide à la décision et des recommandations de bonnes pratiques en cas de travaux ont complété le rapport.

3.6 Décharge du Mont-Trotty

Dans le cadre de la mise à jour du cadastre des sites pollués du Canton, une investigation historique de la décharge du Mont-Trotty devra être effectuée prochainement par la Commune. Dans cette optique, des contacts ont déjà été pris avec l'entreprise qui exploite la Gravière en Messerin, où se situe l'ancienne décharge communale.

3.7 Réseaux agroécologiques

La Commune de Prangins soutient le Réseau agroécologique Nyon-Région, qui met en place des actions en faveur du paysage et de la biodiversité. Cette démarche volontaire initiée par les agriculteurs de la région depuis 2014, avec le soutien des communes et de l'association intercommunale Région de Nyon en collaboration avec différents partenaires, permet la mise en réseau de leurs surfaces de compensation écologiques (prairies fleuries, vergers, haies, jachères, etc.), selon les recommandations de l'Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (OQE).

Le Réseau agroécologique Nyon-Région est dans sa seconde phase de réalisation qui devrait durer jusqu'en 2026. Il est prévu d'y mettre en œuvre la recherche de qualité sur les surfaces de promotion de la biodiversité existantes et des modes de gestion favorables aux espèces-cibles et caractéristiques du réseau.

La Commune soutient la seconde phase du projet dans le cadre du Dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon (DISREN), en étant membre du cercle porteur B du projet (communes territoriales non-membres de Région de Nyon), ce qui permet aux membres du réseau d'agriculteurs de toucher un montant environ trois fois plus important que sans ce soutien régional.

4. GESTION DURABLE DES EAUX ET STATION D'ÉPURATION (STEP) DES EAUX USEES

4.1 Eau potable

4.1.1 Triazole dans l'eau potable

Le 26 septembre, les Cantons de Vaud, Genève et Valais ont publié une communication annonçant la détection de triazole dans les eaux du Léman. Le 17 octobre, une seconde communication a confirmé que selon les résultats d'une évaluation scientifique par Le Swiss Centre for Applied Human Toxicology (SCAHT), cette substance ne présente pas de risque pour la santé humaine ou animale aux concentrations mesurées dans les réseaux d'eau potable, y compris pour les populations sensibles.

Les Services industriels de Nyon (SI Nyon), notre prestataire en charge de la distribution de l'eau potable sur la Commune, a immédiatement entrepris des actions en étroite collaboration avec la Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN). La part d'eau pompée dans le lac, initialement de 65 %, a été immédiatement réduite à 27 %, puis à 23 %, au profit des sources et de la nappe phréatique, et cela a pu se poursuivre grâce à une situation hydrique favorable, diminuant ainsi de 50 % la concentration de 1,2,4-triazole dans l'eau distribuée. Les SI Nyon et la SAPAN ont intégré ce métabolite à leur panel récurrent d'analyses.

4.1.2. Convention de distribution de l'eau

Des investissements conséquents sont à prévoir par la SAPAN (transformations de la conduite de la station de pompage de Promenthoux et des installations de l'Asse, ainsi qu'adaptations en lien avec la présence de triazole), ce qui va entraîner des hausses extrêmement importantes des taxes affectées. La Ville de Nyon et les SI Nyon ont rencontré la Municipalité pour présenter les changements nécessaires. Dans ce contexte, ils révisent leur Règlement sur la distribution de l'eau, ce qui entraînera par la suite la modification de la Convention avec la Commune de Prangins.

4.2 Epuration des eaux usées

4.2.1 Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, entré en vigueur en octobre 2022, fixe les plafonds des taxes qui peuvent être perçues et qui doivent couvrir les charges. En début d'année, un important travail de clarification des m³ d'eau à prendre en compte pour le calcul de la taxe d'épuration a été effectué, car les comptes des dernières années ont révélé des entrées de taxe moins importantes que budgétées. La taxe annuelle d'épuration 2025 a alors été déterminée en fonction des coûts effectifs d'épuration et d'entretien de l'année précédente. Pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026, la Municipalité a fixé le prix de la taxe variable pour les eaux usées à CHF 1.45 HT par m³ d'eau consommée, ce qui est une forte augmentation par rapport à l'année précédente. Elle s'explique par le fait que la taxe se calcule en divisant les charges de fonctionnement par la consommation d'eau, charges qui ont été importantes, dû à l'amortissement en une fois du préavis pour le lit bactérien. Une communication concernant le montant de la taxe a été transmise à la population en même temps que l'envoi des factures.

4.2.2 Bilan d'exploitation de la Station d'épuration de Prangins (STEP)

En 2025, les normes ont été très difficiles à respecter, principalement en ce qui concerne les matériaux en suspension. En effet, le nombre d'habitants bien plus important que la capacité de la STEP, la vétusté de la matière du lit bactérien (pierre volcanique vieillissante) et le grand nombre d'eaux claires parasites qui transitent malheureusement encore par la STEP font que le rendement n'est plus forcément optimal. Le potentiel d'amélioration reste limité sans travaux onéreux ; toutefois les travaux d'entretien sont maintenus à un minimum au vu de la fin prochaine de la STEP après le raccordement à celle de Nyon.

Malheureusement la STEP étant vétuste, différentes pannes ont eu lieu durant l'année (deux vérins pneumatiques, sonde de débit, compensateur du tableau électrique, pompe de chlorure ferrique), qui ont heureusement toutes pu être traitées rapidement sans problèmes de déversement. Beaucoup de petites interventions ont eu lieu à la STEP, comme le remplacement du modem.

Dans ce contexte et du fait qu'il n'y a plus de logement de fonction sur place, un service de piquet a été mis en place pour les collaborateurs terrain, afin d'assurer les interventions d'urgence à la STEP lors des week-ends hors de la saison du Port où aucune présence n'est planifiée.

4.2.3 Convention avec l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)

Dans le cadre d'une convention qui lie la Commune et l'APEC depuis 2002, un important travail de clarification de la pratique en cours a été effectué concernant les taxes d'épuration et d'entretien des collecteurs d'eaux usées des Pranginois raccordés à la station d'épuration de l'APEC. Ce travail a abouti à la mise en application effective des dispositions de la Convention concernant ces taxes.

5. PORT DES ABERIAUX

5.1 Mouvements/attributions

Les mouvements au port en 2025 sont les suivants :

- Résiliations : 31
- Attributions : 23
- Echanges : 11
- Echanges selon l'article 31 du Règlement (transmission de l'autorisation d'amarrage) : 4

5.2 Fréquentation du port

Le nombre de nuitées pour les bateaux visiteurs en 2025 s'est élevé à 1400. Ce chiffre a largement augmenté en comparaison avec l'année précédente, ce qui peut s'expliquer en partie par l'utilisation grandissante des réservations de places visiteurs par le biais de l'application Boatpark (inscription en direct ou via le Garde-port). A noter qu'en 2025, un nouveau Règlement de la taxe de séjour est entré en vigueur qui exonère les bateaux dans les ports de ces taxes.

En 2025, 47 % des paiements des visiteurs ont été effectués en cash, contre 35 % par *Twint* et 17 % par l'application *Boatpark* (lors des inscriptions en direct).

Le nettoyeur haute pression mis à la disposition des usagers a été utilisé pendant environ 104 heures, dans les mêmes proportions que l'année 2024.

Chaque année, la demande pour les places d'hivernage sur le parking du Port des Abériaux est très importante. En 2025, 38 bateaux ont pu bénéficier de ce service, dont 43 ont été facturés car certains se sont désistés au dernier moment.

5.3 Programme de modernisation et Règlement du Port des Abériaux

En décembre 2025, la Municipalité a déposé deux communications municipales afin de présenter deux études effectuées en parallèle concernant le site des Abériaux. Il s'agit d'une part de la communication municipale No. 2/2025 qui présente l'« Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux » et d'autre part, de la communication municipale No. 3/2025 qui présente le « Programme de modernisation du Port ».

Les objectifs de ces deux études sont d'offrir une vision d'ensemble et à long-terme pour l'aménagement du site exceptionnel des Abériaux et de présenter un catalogue de variantes qui permettront, lors de la prochaine législature, de comparer et planifier des projets sur la base d'estimations chiffrées, tout en conservant la possibilité en tout temps d'ajouter de nouvelles orientations ; les études n'optent pas pour un projet unique en vue de son développement.

5.3.1. Communication municipale No. 3/2025 « Programme de modernisation du Port des Abériaux à Prangins »

Après une vingtaine d'années d'exploitation au Port des Abériaux sans travaux majeurs au niveau du gros œuvre, la Commune a confié à un mandataire spécialiste des aménagements nautiques la mission de réaliser une étude de modernisation du Port des Abériaux. En effet, elle souhaitait optimiser le fonctionnement du Port, proposer des équipements et des services encore plus adaptés aux attentes des plaisanciers et à l'évolution des pratiques nautiques, mais également prolonger la durée d'exploitation des ouvrages et équipements et répondre aux enjeux environnementaux liés à l'activité portuaire.

Le programme qui a été élaboré est basé sur **7 axes avec des fiches d'action précises** :

- visite d'inspection des ouvrages et équipements portuaires ;
- développement des pratiques nautiques légères ;
- augmentation du nombre de places à flot ;
- diagnostic et optimisation des réseaux d'électricité et d'eaux ;
- amélioration de la sécurité ;
- amélioration de l'environnement ;
- amélioration des services portuaires.

Un grand nombre d'actions potentiellement réalisables ont été identifiées à mettre en œuvre à court, moyen et long terme. Au vu des montants relativement bas et de l'importance de certaines actions, il a été possible d'engager certaines dépenses déjà en 2025.

Plusieurs pollutions ont été constatées ces dernières années au Port. Des barrages flottants pour utilisation par le Garde-port et des kits de dépollution à distribuer aux plaisanciers pour leur bateau ont donc été achetés et permettront de limiter la propagation de la pollution dans l'attente du Service de Défense Incendie et de Secours si la pollution est très importante.

Le diagnostic de l'état des pontons flottants (B, C, D et E) a également été effectué avec la transmission d'un rapport complet incluant des préconisations de réparation. Les pontons de 1999 accusent le poids des années malgré un entretien régulier. Leur état global est plutôt bon, mais un certain nombre de réparations sont à prévoir. Le matériel nécessaire à leur remise à neuf a été commandé et les travaux seront effectués au fur et à mesure par l'équipe terrain du port.

L'analyse du budget et des comptes du Port dans le cadre de l'étude de modernisation a montré une activité équilibrée, mais qui ne crée pas de recettes suffisantes pour engager une modernisation importante en termes d'investissements. La réalisation de nouveaux investissements passera très certainement par une augmentation des tarifs du port. Cette proposition d'augmentation des taxes, ainsi que d'autres recommandations, vont permettre d'alimenter la révision en cours du Règlement du Port des Abériaux.

5.4 Macrophytes

La situation météorologique jusqu'à début juillet 2025 ont rendu la turbidité de l'eau (transparence) très chargée. Ce phénomène a probablement limité la photosynthèse et le développement des macrophytes pour le début de saison. L'année a donc été relativement calme au niveau du faucardage.

En 2025, la masse totale humide des plantes aquatiques extraites du Port a représenté la somme de 8'680 kg. Un travail manuel chronophage et très physique est souvent nécessaire le long des quais pour regrouper des plantes flottantes. En ce qui concerne le faucardage mécanique, la faucardeuse aura tourné une quarantaine d'heures uniquement dans le Port des Abériaux.

5.5 Grue

Depuis 2020, les usagers qui souhaitent utiliser la grue doivent obligatoirement avoir suivi un cours d'utilisation de celle-ci donné par un formateur reconnu par la SUVA, cours comprenant une formation pratique donnée spécifiquement sur notre grue par le Garde-port. Dans ce cadre, le Service Environnement

a organisé, le 5 avril 2025, une session de cours ouverte aux titulaires d'une autorisation d'amarrage au Port des Abériaux, ainsi qu'aux titulaires d'une autorisation d'amarrage aux ports de Nyon et de Crans-près-Céligny, dans la mesure des disponibilités. 9 personnes ont participé à cette journée. Un cours est prévu chaque année.

En 2025, 355 mouvements de grue ont été effectués.

5.6 Vidéosurveillance

Le bilan de l'utilisation des caméras de vidéosurveillance est positif cette année. Les caméras ont permis de donner des éléments de preuve dans les trois situations nécessitant son utilisation (déprédations dans le bâtiment des WC du Port, pollution et vol dans deux bateaux, ainsi que dépôt illégal de deux bateaux). Le nombre d'infractions reste relativement faible par rapport à la fréquentation du site. Les caméras contribuent probablement à créer un effet dissuasif. Au vu de ce qui précède, on peut considérer qu'en 2025, la vidéosurveillance a été efficace en regard des buts poursuivis par son installation.

Le visionnement en direct avec des images floutées continue à être utile au Garde-port et son équipe dans leur travail de contrôle quotidien, notamment en ce qui concerne la sécurité lors de l'utilisation de la grue par les usagers et pour l'ouverture de la barrière.

5.7 Projet de végétalisation de la digue

Le projet de végétalisation des enrochements protecteurs côté est du Port lancé par la Commune en 2024, en partenariat avec la Direction générale de l'environnement (DGE), a été poursuivi en 2025. Le bureau environnemental mandaté par la DGE pour ce projet a effectué le suivi écologique de la digue. Celle-ci avait été divisée en 4 parcelles avec 4 types de matériaux organiques différents afin d'étudier sur plusieurs années les meilleurs résultats en fonction des différents substrats. Une trentaine d'espèces de graminées, des plantes diverses indigènes, ainsi que des boutures de saule alpin avaient été semées de la même façon sur les 4 parcelles.

5.8 Nids artificiels flottants pour les grèbes huppés

Les grèbes huppés, oiseaux aquatiques emblématiques de nos zones humides, font face à une diminution de leurs habitats naturels. Ces oiseaux, qui construisent des nids flottants sur l'eau, rencontrent des difficultés dues à la perte de végétation aquatique et à l'impact des activités humaines.

Sur le Lac Léman, seuls 3 % des rivages ont encore un caractère naturel permettant la nidification de ces oiseaux. Pour pallier ce manque, les grèbes ont pris l'habitude d'installer leurs nids aux amarres de bateaux. Les nids étant protégés par la loi, les bateaux concernés ne peuvent pas être utilisés pendant la période de nidification.

Pour résoudre ce problème de cohabitation avec les plaisanciers et pour soutenir les grèbes huppés, 20 plateformes flottantes réalisées à partir de matériel recyclé ont été installées au Port, la moitié étant fabriqués artisanalement par le Garde-port. Elles ont immédiatement trouvé preneurs en 2025, offrant un environnement propice à leur reproduction. Ce projet a été réalisé en collaboration avec des ornithologues et l'association BIRDLIFE.

5.9 Participation de la Commune aux festivités pour les 50 ans du Club nautique de Prangins

Dans le cadre des 50 ans du Club nautique de Prangins, qui a eu lieu au Port des Abériaux le 16 août 2025, plusieurs stands d'information ont été tenus par différents organismes en lien avec le lac, dont le Service Environnement de la Commune. Deux collaborateurs ont été présents une partie de la journée pour répondre aux questions relatives au Port, mais également à d'autres questions en lien avec l'environnement.

SERVICE AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE

1. AFFAIRES SOCIALES

- 1.1 Relations paroisses et cultes
- 1.2 Seniors
 - 1.2.1 Anniversaires
 - 1.2.2 Manifestations en l'honneur des aînés
 - 1.2.2.1 Noël des aînés
 - 1.2.2.2 Activités manuelles et ludiques
 - 1.2.3. Alerte canicule
 - 1.2.4 Jeunes retraités
- 1.3 Logements
- 1.4 Commission sociale
- 1.5 Subventions, dons
 - 1.5.1 Nouveau-nés et messages aux parents
 - 1.5.2 Dons
 - 1.5.3 Subventions
 - 1.5.4 Préavis No. 90/2025 « Règlement communal pour l'attribution de subventions en matière de transports publics pour les jeunes en formation et les seniors »
- 1.6 Manifestations
 - 1.6.1 Fête des Voisins
 - 1.6.2 Nouveaux habitants
 - 1.6.3 Nouveaux citoyens et nouveaux naturalisés
- 1.7 Santé et sport
 - 1.7.1 Conférences
 - 1.7.2 Sport pour tous
 - 1.7.3 Préavis No. 91/2025 « Règlement communal sur l'attribution de subventions pour les sportifs Pranginois »
- 1.8 Projets particuliers
 - 1.8.1 Repair Café
 - 1.8.2 Accueil maman-enfants au Vieux-Pressoir

2. ENFANCE – ECOLES

- 2.1 Séances de coordination
- 2.2 Secondaire
- 2.3 Primaire
 - 2.3.1 Tâches déléguées à la Commune
 - 2.3.2 Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS)
 - 2.3.3 Aïkicom
 - 2.3.4 Dentiste, prophylaxie
 - 2.3.5 Prévention effectuée par la Police Nyon Région (PNR)
 - 2.3.6 Sports scolaires facultatifs
- 2.4 Conseil d'établissement
- 2.5 Dérogations et enclassements
- 2.6 Conseillère école-famille

3. ENFANCE – PARASCOLAIRE – PRESCOLAIRE

- 3.1 Accueil de jour en réseau
 - 3.1.1 Relations avec le Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
 - 3.1.2 UAPE (Unité d'accueil Pour Ecoliers – Accueil parascolaire pour écoliers de 4 à 8 ans)
- 3.2 Accueil Pour Enfant en Milieu Scolaire (APEMS de Prangins pour écoliers de 8 à 12 ans)
- 3.3 Bibliothèque périscolaire
- 3.4 Accueil d'été – Centre aéré
- 3.5 Préscolaire
 - 3.5.1 Ouverture de la crèche dans un nouveau bâtiment
 - 3.5.2 Jardin d'enfants la Farandoline
- 3.6 Préavis No. 89/2025 « Règlement communal sur l'attribution de subventions pour l'accueil parascolaire des élèves primaires et secondaires »

4. JEUNESSE

- 4.1 Centre d'animation de Prangins (CAP)
- 4.2 Salle des étudiants
- 4.3 Mise à disposition d'un local pour l'association des jeunes pranginois (AJP)

SERVICE AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE

Municipale responsable : Alice Durnat-Lévi

Les missions principales du Service Affaires sociales, enfance & jeunesse sont de :

- Gérer les relations avec les aînés, l'aide aux logements, le développement de logements d'utilité publique, les relations avec la paroisse et les sujets relatifs à l'intégration des étrangers et des nouveaux habitants ;
- Gérer les relations et la coordination avec les partenaires de l'école ;
- Gérer les relations et la coordination avec l'association intercommunale du Réseau des Toblerones (RAT) en relation avec l'accueil préscolaire de la petite enfance, l'accueil familial de jour et l'accueil parascolaire pour les 1P à 4P à la Fourmilière (4 à 8 ans) ;
- Gérer l'accueil parascolaire communal le matin, le midi et l'après-midi pour les 5P à 8P (8 à 12 ans) ;
- Gérer le centre d'animation pour les jeunes, poursuivre l'élaboration et la mise en place d'activités pour la jeunesse.

Du point de vue des écoles, la Commune fait partie de la zone scolaire de recrutement de la Ville de Nyon (VdN).

En matière d'accueil de jour, elle est intégrée au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT), qui regroupe les structures préscolaires, l'accueil familial de jour ainsi que l'Unité d'Accueil pour Écoliers (UAPE) La Fourmilière.

Les services communaux assurent quant à eux l'accueil parascolaire des enfants âgés de 8 à 12 ans soit de la 5P à la 8P, à l'APEMS de Prangins (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire).

La Commune navigue ainsi entre trois systèmes différents.

Le service s'est considérablement développé ces 5 dernières années, tant en nombre et types de prestations offertes, qu'en nombre d'enfants accueillis, en personnel, et en compétences. 2025 fut une année de consolidation, afin de gérer l'organisation et le fonctionnement de cette croissance, adapter les procédures et renforcer la formation.

Au sein du parascolaire communal (8-12 ans), deux nouvelles éducatrices ont été engagées en mars et mai pour compléter l'équipe avec le personnel diplômé requis. L'accueil parascolaire des 4 à 8 ans a pu s'accroître à 120 places au sein de l'UAPE La Fourmilière, en même temps que l'accueil préscolaire a pu prendre place au sein même de la commune, avec le projet de bâtiment enfin superbement concrétisé, abritant une crèche de 44 places au rez-de-chaussée et une UAPE de 60 places au 1^{er} étage.

Le service bicéphale avec deux co-responsables de service a trouvé une vitesse de croisière. Les relations avec l'école se sont renforcées avec la réalisation du projet commun de jardin-forêt.

1. AFFAIRES SOCIALES

1.1 Relations paroisses et cultes

En 2025, 9 services funèbres et 19 cultes ont été célébrés, dont un incluant un baptême, ainsi que deux mariages.

1.2 Seniors

1.2.1 Anniversaires

La Municipalité a eu le plaisir de transmettre ses vœux aux aînés de la commune.

- 33 octogénaires ont reçu un panier garni préparé par l'épicerie et livré personnellement par Liliane Gavillet, membre engagée de la commission sociale.
- 21 personnes célébrant leur 85^{ème} anniversaire et 5 fêtant leur 95^{ème} anniversaires ont également été honorées.
- 11 nonagénaires, ainsi qu'une centenaire, ont bénéficié d'une visite de courtoisie effectuée par la Municipale accompagnée d'un membre de la commission sociale, le tout agrémenté de quelques surprises et de douceurs sucrées.

Mme Baudat, doyenne du village, est décédée à l'âge de 104 ans au cours de l'année. La Municipalité a été profondément émue d'apprendre sa disparition et conservera d'elle un souvenir chaleureux.

1.2.2 Manifestations en l'honneur des aînés

1.2.2.1 Noël des Aînés

La Municipalité a convié les aînés de Prangins au traditionnel repas de Noël du 11 décembre, auquel 157 habitants ont participé. Le repas a été très apprécié. L'animation a été assurée par une troupe d'improvisation théâtrale et par deux classes d'élèves qui ont chanté au dessert. La Municipalité a également mis à l'honneur les couples célébrant 50 ans de mariage et plus : 1 couple (50 ans), 6 couples (55 ans), 2 couples (60 ans) et 1 couple (65 ans), qui ont reçu un bon pour l'Auberge communale. Le transport, assuré par une entreprise pranginoise (FTH), a pris en charge cinq personnes.

1.2.2.2 Activités manuelles et ludiques

Au cours de l'année, 20 rencontres réunissant en moyenne 18 participants ont été organisées par Virginie Chapalley, bénévole, qui a pris en charge ce programme soutenu financièrement et logistiquement par la Commune. Les ateliers se déroulent chaque mercredi après-midi, au foyer de la salle des Morettes. Chaque atelier se conclut par un moment convivial autour d'un goûter. La sortie annuelle s'est tenue le mercredi 3 septembre, autour d'un repas à l'Auberge de La Réunion, à Coinsins pour une vingtaine de participants.

1.2.3 Alerte canicule

Les vagues de chaleur deviennent de plus en plus courantes et sévères et le Canton a activé deux fois le plan canicule cet été soit du 27 juin au 4 juillet et du 9 au 13 août. La Municipalité joue un rôle dans l'application des actions préventives pour les seniors qui ne bénéficient pas d'un suivi régulier par un professionnel de la santé. Le Service Affaires sociales, enfance & jeunesse organise un plan canicule de proximité en collaboration avec les membres de la commission sociale. Cette année, le dispositif a été renforcé avec l'engagement d'une étudiante pour le suivi téléphonique des personnes de 80 ans et plus.

1.2.4 Jeunes retraités

La Municipalité offre un bon cadeau d'une valeur de CHF 50.- aux personnes fraîchement retraitées, à faire valoir auprès de « **Connaissance 3** », l'Université des seniors du Canton de Vaud, qui propose un riche programme de conférences, cours, séminaires, ateliers et visites culturelles et scientifiques.

Par ailleurs, la Municipalité a invité le 13 mars ses jeunes retraités (65 à 74 ans) à un cocktail dînatoire à la salle des Morettes pour découvrir les vins de la région accompagnés de savoureux amuse-bouches. Ce fut l'occasion pour les 85 personnes inscrites de se retrouver pour un moment convivial, favorisant les interactions entre habitants et autorités communales. Le magicien Alban du *Centre Magie la Côte* a agrémenté l'événement avec des tours de cartes impressionnants.

1.3 Logements

La Commune dispose de 28 appartements à loyers modérés situés au cœur du village. Les logements des Carroz, situés derrière l'Auberge communale, appartiennent à la coopérative « Les Plantaz », à laquelle la Commune a accordé un droit de superficie. L'immeuble Très-le-Châtel, sur la route de Bénex, est quant à lui propriété communale. Les attributions sont décidées par la Municipalité lors de chaque libération, sur la base de critères cantonaux (revenus, nombre d'occupants) et communaux (ancienneté de résidence à Prangins, lien familial avec un habitant de la commune), définis dans une directive interne. En 2025, une seule attribution a été réalisée aux Carroz : un logement de quatre pièces a été attribué à une famille pranginoise.

La résidence Les Papillons, située route de Bénex-Dessus, comprend 12 logements destinés à des personnes à mobilité réduite. Les attributions, qui relèvent également de la Municipalité, ont donné lieu en 2025 à deux décisions : un appartement de deux pièces et un appartement de trois pièces et demie ont été attribués à des habitants pranginois.

1.4 Commission sociale

Cette commission consultative de la Municipalité, composée de la Municipale en charge du service ainsi que de quatre membres, a pour mission d'apporter un soutien ponctuel aux personnes qui en ont besoin et de favoriser le lien social au sein de la commune. Ses activités courantes incluent les visites aux aînés lors de leurs anniversaires, l'appui aux manifestations qui leur sont destinées — notamment par la mise à disposition d'un service de transport — ainsi que l'entretien des boîtes à livres communales. La commission s'est réunie une fois durant l'année afin d'évaluer ses actions et d'envisager de nouveaux projets.

1.5 Subventions, dons

1.5.1 Nouveau-nés et messages aux parents

28 naissances ont été enregistrées cette année. La Commune offre aux représentants légaux 10 rouleaux de sacs poubelles de 17 litres ou 5 rouleaux de 35 litres. Les deux années suivantes, ils bénéficient d'une attribution complémentaire de 2 rouleaux de 35 litres ou de 4 rouleaux de 17 litres.

À la naissance d'un premier enfant, les parents reçoivent aussi gratuitement les « Messages aux Parents » de Pro Juventute, un programme qui les accompagne jusqu'aux six ans de l'enfant. Ces brochures et articles en ligne offrent de nombreux conseils pratiques pour les soutenir dans leur rôle parental. En 2025, 17 familles ont bénéficié de cet accompagnement.

1.5.2 Dons

Un montant de CHF 15'000.– a été attribué à 20 associations régionales actives dans les domaines social, sportif et caritatif.

1.5.3 Subventions

La Municipalité a accordé en 2025 un soutien financier aux familles pour les prestations parascolaires, pour un montant total de CHF 2700.-. Cette aide, destinée aux enfants scolarisés au primaire, vise à alléger les charges des ménages disposant de revenus modestes.

Pour le degré secondaire, les familles dont les enfants sont enclassés à Nyon-Marens peuvent également solliciter une subvention pour le restaurant scolaire. Le service n'a pas reçu de demande pour cette nouvelle année scolaire.

Par ailleurs, la taxe déchets de 21 personnes au bénéfice d'un permis S, d'une rente AI, placées sous tutelle ou curatelle ou ayant conservé une adresse administrative à Prangins, a été prise en charge par le Service Affaires sociales, enfance & jeunesse.

Depuis 2024, une partie de la gestion des subventions de transport a été transférée du Service Environnement au Service Affaires sociales, enfance & jeunesse. Ces aides sont destinées aux jeunes en formation âgés de 16 ans jusqu'à 25 ans révolus ainsi qu'aux seniors ayant atteint l'âge légal de la retraite

en Suisse. Sur les 67 demandes reçues, 62 ont été acceptées, pour un montant total de CHF 13'098.-, sur un budget annuel de CHF 15'000.-. Les jeunes représentent 93 % des bénéficiaires.

1.5.4 Préavis No. 90/2025 « Règlement communal pour l'attribution de subventions en matière de transports publics pour les jeunes en formation et les seniors »

Depuis 2016, la Municipalité propose des subventions en faveur du climat, dont certaines en faveur de la mobilité douce, en prélevant les montants à attribuer sur son fonds EE/ER (efficacité énergétique et énergies renouvelables), en fonction du règlement approuvé par le Conseil communal, de la directive d'application et des conditions d'octroi revues annuellement par la Municipalité.

Afin de restreindre les prélèvements sur le fonds (épuisé régulièrement avant le milieu d'année), sans toutefois réduire l'ensemble des prestations proposées, la Municipalité a proposé que certaines des subventions, celles en matière de transports publics en faveur des jeunes en formation et des seniors, soient financées par une ligne budgétaire et administrées par le Service Affaires sociales, enfance & jeunesse. En effet, il est apparu que ces subventions revêtaient un caractère davantage social qu'incitatif pour réduire l'empreinte carbone.

La Municipalité a ainsi présenté un règlement qui détermine quels sont les bénéficiaires, les modalités d'octroi, le montant des subventions octroyées ainsi que les éventuelles exonérations.

Le préavis a été déposé auprès du Bureau du Conseil communal en décembre 2025.

1.6 Manifestations

1.6.1 Fête des Voisins

Fixée exceptionnellement en juin cette année, le vendredi 6, la Fête des Voisins a été annoncée par un tout-ménage afin d'encourager les habitants à partager un moment convivial dans leur immeuble ou leur quartier. La Commune met à disposition des affiches, des tables et des bancs. Huit personnes ont contacté la Commune pour organiser la fête dans leur quartier.

1.6.2 Nouveaux habitants

Entre le 2 juillet 2024 et le 18 juin 2025, 265 personnes ont élu domicile dans la commune. La Municipalité les a conviées le samedi 6 septembre afin de leur souhaiter la bienvenue et leur présenter les multiples facettes de la vie locale. La rencontre a permis des échanges avec les autorités et les responsables communaux, avant de se poursuivre autour d'un apéritif convivial aux Fossés. Les sociétés locales étaient également présentes pour présenter leurs activités et inviter les nouveaux habitants à s'impliquer dans la vie associative.

1.6.3 Nouveaux citoyens et nouveaux naturalisés

Les 58 jeunes citoyens ayant atteint leur majorité civique et les 22 personnes ayant obtenu la nationalité suisse entre le 15 novembre 2024 et le 14 novembre 2025 ont été invités par la Municipalité à célébrer cette étape importante. 20 personnes se sont inscrites. La rencontre s'est tenue le 13 novembre, autour d'une fondue préparée et servie par l'équipe du Tea-room, en présence notamment de représentants de la commission de naturalisation. Cette soirée s'est articulée autour de deux temps : une partie officielle, avec une présentation des autorités communales et des droits politiques, suivie d'un moment plus informel ponctué par un quiz interactif permettant aux participants d'échanger autour d'un défi ludique, avec des prix à gagner. Ce moment convivial a permis d'échanger sur les droits et responsabilités liés à la citoyenneté, tout en marquant symboliquement l'entrée de ces nouveaux citoyens dans la vie civique de la commune.

1.7 Santé et sport

1.7.1 Conférences

Dans le cadre de sa politique des seniors en développement, la Municipalité propose des conférences sur des thèmes comme la santé ou la sécurité. En 2025, deux séances ont été proposées. La première, tenue

le 8 avril et animée par une diététicienne spécialisée dans l'alimentation des seniors, portait sur les principes d'une alimentation saine, variée et équilibrée, adaptée aux besoins nutritionnels liés à l'âge. Environ 40 personnes se sont inscrites. Cette thématique, étroitement liée à l'activité physique, à la stimulation intellectuelle et au maintien des liens sociaux, constitue un facteur déterminant pour préserver la santé et la qualité de vie à la retraite.

La deuxième séance, le 12 juin, portait sur le thème de la sécurité. Cette conférence était animée par l'adjudant Rhis de la Police Nyon Région (PNR), qui a présenté les modes opératoires de certaines arnaques et a prodigué des conseils pratiques pour protéger les habitants au mieux contre ces mésaventures.

1.7.2 Sport pour tous

De janvier à mars et d'octobre à décembre, la Commune de Prangins propose des séances gratuites de « sport libre » ouvertes à tous les habitants, dans les salles de gymnastique du centre des Morettes. Ces accueils se déroulent sur plusieurs dimanches, avec deux créneaux horaires distincts : l'un pour les familles et les enfants jusqu'à 16 ans et l'autre pour les adultes et les adolescents à partir de 16 ans.

Cette année, 17 accueils ont eu lieu au total, avec une participation moyenne de 61 personnes, allant de minimum 31 à maximum 99 participants. Les sports les plus pratiqués ont été le football, le basketball, le volleyball et le badminton. D'autres équipements, tels que les agrès, les cordes et les trampolines, ont été installés sur demande. En début d'année, deux sessions d'initiation au badminton ont été organisées, attirant en moyenne 15 participants. En fin d'année, une session d'initiation au tennis de table a réuni un total de 36 participants.

L'importante augmentation de la fréquentation témoigne d'un fort intérêt de la population pour ce programme, tandis que les retours positifs des participants mettent en avant la qualité de l'encadrement et l'ambiance conviviale qui règne lors de ces accueils.

1.7.3 Préavis No. 91/2025 « Règlement communal sur l'attribution de subventions pour les sportifs Pranginois »

La Municipalité reçoit ponctuellement des demandes de soutien pour des jeunes sportifs de la commune, que ce soit dans le cadre de leurs études ou dans le cadre de compétitions d'élite. Elle y a répondu en permettant l'utilisation gratuite de salles de sport ou en octroyant un montant financier sous la ligne de comptes 7103659 *Dons et subventions*. A cette fin, la Municipalité a disposé librement des montants figurant dans ce compte, approuvés par le Conseil communal. Ces dernières années, la part de cette ligne destinée à financer une aide aux sportifs se portait à un montant de CHF 2'000.-.

La Municipalité a ainsi présenté un règlement qui détermine quels sont les bénéficiaires, les modalités d'octroi, le montant des subventions octroyées ainsi que les éventuelles exonérations.

Le préavis a été déposé auprès du Bureau du Conseil communal en décembre 2025.

1.8 Projets particuliers

1.8.1 Repair Café

L'équipe de 10-12 bénévoles du *Repair Café de Demain La Côte* a offert ses services à trois reprises à Prangins en 2025 : le 1^{er} février, le 10 mai et le 8 novembre. Les couturières ont réparé 97 textiles, et les initiations à la machine à coudre ont affiché complet. L'équipe de réparateurs a remis en état près de 200 objets sur les 287 apportés. La Commune soutient l'engagement des bénévoles en mettant gratuitement à disposition la salle du Conseil et en offrant le repas et les boissons.

1.8.2 Accueil maman-enfants au Vieux-Pressoir

Les ateliers de rencontres mère-enfant les vendredis et samedis matin de 10h à 12h au Vieux-Pressoir, mis en place en 2023 pour les familles ukrainiennes, se poursuivent. Les familles prennent rendez-vous directement avec une professionnelle du secteur de la petite enfance pour des consultations individuelles. La Commune soutient ce projet en mettant gratuitement la salle à disposition.

2. ENFANCE – ECOLES

2.1 Séances de coordination

Les directeurs des écoles primaires et secondaires, les responsables de service ainsi que les municipaux des communes de Nyon et de Prangins tiennent des séances de coordination régulières — 4 en 2025 — afin de traiter les affaires courantes liées à la vie scolaire. Ces rencontres permettent d’aborder notamment les questions relatives aux bâtiments et aux équipements, les futures planifications scolaires, l’organisation des camps et sorties, la communication avec les parents, ainsi que le climat scolaire. Elles contribuent à assurer une gestion cohérente et concertée des établissements des deux communes. Des réunions plus ciblées sont organisées avec le Directeur de l’Établissement primaire Nyon Jura et Prangins. Cette année, les échanges ont porté en particulier sur le renforcement des liens entre le parascolaire et l’école, afin d’améliorer la coordination et d’assurer une continuité éducative au bénéfice des élèves.

2.2 Secondaire

Durant l’année scolaire 2025–2026, 138 élèves pranginois de la 9^{ème} à la 11^{ème} Harnos fréquentent l’établissement de Nyon Marens, dont trois élèves en classes de raccordement (RACC) et un élève en classe d’accueil (ACC). Par ailleurs, trois élèves en Sport-Études poursuivent leur scolarité dans d’autres établissements vaudois. En début d’année, un flyer d’information est transmis aux parents de ces élèves afin de présenter les prestations offertes par la Commune. Parmi celles-ci figure notamment la prise en charge du coût de l’abonnement de parcours entre Prangins et Nyon pour les étudiants du cycle 2.

2.3 Primaire

A la rentrée d’août 2025, les effectifs des classes se composaient comme suit :

- **Site des Morettes** : 90 élèves de 1P–2P sont répartis dans 5 classes, incluant la classe CRPS. Cela représente une augmentation de 11 % par rapport à la rentrée précédente.
- **Site de la Combe** : 260 élèves de 3P–8P sont répartis dans 14 classes, soit une diminution de 8 % par rapport à l’année scolaire précédente.
- **Classe régionale de pédagogie spécialisée (CRPS)** : L’une des quatre classes régionales du Canton est implantée à Prangins et accueille 6 élèves de 1P–2P. Cette classe est placée sous la responsabilité de la direction de l’établissement, en collaboration avec l’inspecteur référent MR (mesure renforcée) et le responsable régional PPL (psychologie, psychomotricité, logopédie). Elle offre un encadrement pédagogique et psychologique renforcé destiné à favoriser l’intégration progressive de très jeunes élèves présentant des troubles du spectre autistique dans une classe régulière. Cinq élèves proviennent de communes voisines et les frais d’écologie sont facturés à leurs communes de résidence.
- **Fondation de Vernand** : Une classe de la *Fondation Vernand* accueille 6 élèves avec des troubles autistiques (TSA) au bâtiment de la Combe 2. Certains élèves sont intégrés ponctuellement dans les classes. Ils mangent au restaurant scolaire avec les enfants inscrits à l’APEMS.

Devoirs accompagnés : 10 enfants de 5P–6P et 10 enfants de 7P–8P sont inscrits à cette prestation communale, proposée au tarif respectif de CHF 6.– et CHF 5.– (goûter compris) durant le deuxième semestre de l’année scolaire 2024-25. Dès la rentrée d’août 2025, le coût a été uniformisé à CHF 6.– pour tous les participants. À cette date, 5 enfants de 5P–6P et 9 enfants de 7P–8P bénéficient de cette prestation.

Bibliothèque scolaire : Une nouvelle bibliothécaire, Mme Juliette Fries, a été engagée par le Canton et a pris ses fonctions en janvier 2025.

Équipement, matériel et mobilier : Un espace d’échange de livres a été aménagé dans le bâtiment scolaire de la Combe afin de permettre aux élèves de partager leurs lectures. Les enfants ont entre autres la possibilité de pratiquer le ping-pong durant les récréations.

Jardin-forêt didactique à l'école : Le préavis No. 55/2023 « Demande d'un crédit de CHF 56'000.- TTC pour un projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes, en faveur de la nature et de la biodiversité », accepté par le Conseil communal le 4 septembre 2024, a été clôturé en décembre 2025 avec un subventionnement à hauteur d'un tiers. Entre la subvention cantonale de CHF 10'000.- et les subventions de tiers de CHF 11'114.52, le total réalisé est de CHF 38'334.23 pour une demande de crédit de départ de CHF 56'000.-

Le jardin-forêt poursuit son développement. L'association *Vivons Prangins Demain* demeure fortement engagée dans sa mise en valeur, et les élèves ont largement participé aux plantations ainsi qu'à la construction du canapé végétal. 16 sorties en forêt ont été organisées pour la collecte du bois, et 38 sorties supplémentaires ont permis la réalisation du canapé végétal avec les classes de 1P à 8P. Diverses activités pédagogiques ont également été menées : préparation de confitures de cornouilles, réalisation d'une soupe à la courge et dégustations de poires. Le fait d'apprendre directement sur le terrain donne davantage de sens aux activités, renforçant ainsi la motivation et l'engagement des élèves. Les observations montrent que les élèves présentant des difficultés attentionnelles améliorent leur concentration. De manière générale, les conflits diminuent tandis que l'entraide et l'autonomie progressent.

Dans le cadre de la Fête de la nature le 24 mai, la Commune de Prangins a ouvert pour la première fois le jardin-forêt au public. Les associations *Jardin-Forêt Suisse* (AJFS) et *Vivons Prangins Demain* (VPD) ont accompagné les visiteurs à travers cet écosystème diversifié et présenté ses spécificités. Le jardin-forêt a par ailleurs reçu à deux reprises la visite des autorités d'autres communes intéressées par ce projet.

2.3.1 Tâches déléguées à la Commune

L'école et le Service Affaires sociales, enfance & jeunesse collaborent étroitement pour l'organisation et la gestion des camps, des actions de prévention en matière de santé et de sécurité, ainsi que des activités culturelles et sportives. Ils coordonnent également ensemble les transports scolaires.

Spectacles : 5 spectacles ont été proposés en 2025 pour les classes du cycle 1 et 2 (5 à 12 ans).

La fête des enfants : La fête de fin d'année scolaire, à la fois festive et ludique, se tient le dernier jour d'école. La Commune assure la logistique de l'événement ainsi que la coordination avec le Château de Prangins pour l'organisation des activités proposées aux enfants. Cette année, une fanfare a accompagné le cortège, dont le tracé a été légèrement modifié. La sécurité a été assurée par les patrouilleurs et par la Police Nyon Région (PNR). Les élèves de 8^{ème} année ont reçu une gourde avec le logo de Prangins afin de marquer la fin de leur scolarité sur le territoire communal.

Camps : En septembre, deux classes de 7P se sont rendues aux Diablerets dans le cadre des camps institutionnels. La Commune assure l'organisation de ces séjours, notamment le transport, la réservation du site, l'engagement du personnel ainsi que le suivi financier. Pour les autres degrés, des camps de plus courte durée ont également été organisés par les enseignants en fin d'année scolaire (mai et juin), avec un décompte financier établi par la Commune.

2.3.2 Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS)

Comme les années précédentes, la Commune offre aux élèves des classes de 1P à 8P des pommes pour la récréation, fournies par un agriculteur de la région. Cette action de promotion de la santé est organisée en deux périodes : une première distribution en automne et une seconde au printemps.

Une flashmob a eu lieu sur l'herbe derrière la salle des Morettes le 15 mai rassemblant l'ensemble des élèves des classes de 1P à 4P de Prangins dans une belle énergie collective appréciée tant par les élèves que par l'équipe enseignante. La Commune a soutenu ce projet, notamment par l'achat des t-shirts pour l'unité visuelle de l'événement. Le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts a veillé à la tonte du gazon pour que la chorégraphie se déroule dans des conditions optimales.

2.3.3 Aïkicom

Deux cycles annuels d'ateliers extrascolaires Aïkicom sont organisés en collaboration avec les établissements scolaires de Nyon Léman, Nyon Jura et Prangins, ainsi qu'avec la Ville de Nyon et la

Commune de Prangins, destinés aux élèves (5P à 8P) scolarisés ou domiciliés à Nyon et à Prangins. La convention avec la Fondation Jeunesse & Familles a été dénoncée pour juin 2026.

2.3.4 Dentiste, prophylaxie

Pendant toute la scolarité obligatoire, les élèves de 1P à 8P bénéficient chaque année au mois de janvier d'un dépistage dentaire organisé par les communes, qui en assument les coûts. La caravane dentaire s'est aussi installée pendant cinq jours de fin mars à début avril. À l'issue de ces contrôles, douze enfants ont été pris en charge pour des traitements.

2.3.5 Prévention effectuée par la Police Nyon Région (PNR)

Des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière sont proposés aux plus jeunes élèves par le personnel de l'unité « Prévention et proximité » de la Police Nyon Région (PNR), spécialement formé pour intervenir dès la 1^{ère} année Harmos. Les élèves sont également sensibilisés aux problématiques liées au harcèlement, afin de renforcer la prévention et de promouvoir un climat scolaire sûr et bienveillant. Une prévention de base est dispensée en 7^{ème} contre la violence et le harcèlement. En 8^{ème} sont abordés les dangers d'une utilisation inadéquate des réseaux sociaux. En 9^{ème} sont dispensés les programmes « Image de soi », jusqu'où cela peut mener, et « grooming » (processus par lequel un adulte aborde intentionnellement des mineurs et les manipule à des fins sexuelles). En 11^{ème} est organisée une sortie nocturne, durant laquelle les élèves sont sensibilisés à la problématique des déchets sauvages dans la nature et les conséquences de ces actes. Ils sont également rendus attentifs aux différentes règles à respecter en tant que mineur en soirée dehors et les contrôles policiers de manière générale.

2.3.6 Sports scolaires facultatifs

Les sports scolaires facultatifs sont ouverts à l'ensemble des élèves de Nyon et Prangins dès la 4P. Ils offrent un large choix d'activités en lien avec la pratique sportive. 23 élèves de Prangins se sont inscrits sur un ensemble de 145 participants. À Prangins, deux cours sont proposés : la comédie musicale et le handball.

2.4 Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement de Nyon et Prangins réunit élus, professionnels, parents et société civile (40 membres au total) pour échanger sur la vie scolaire locale. Il s'est réuni en 2025 à trois reprises en février, en avril et en septembre.

Ses travaux récents se concentrent sur la durabilité, la prévention, et la vie de quartier :

- Projet « Jardin-Forêt des Morettes » : validation unanime de ce projet pédagogique et écologique, incluant la participation des élèves et le soutien du Conseil communal.
- Prévention et Alimentation : succès renouvelé du projet « Vital Pop » (fruits/légumes de saison en récréation) pour les classes de 1P à 5P, avec le soutien de l'épicerie de Prangins.
- Intégration scolaire : Renforcement du lien entre l'école et la vie locale, incluant des projets de biodiversité.
- Vie de l'école : le conseil suit régulièrement l'évolution des projets pédagogiques et l'organisation des écoles.

Le quart parent composé de parents d'élèves particulièrement actifs et engagés, a organisé une conférence le 26 novembre sur le thème du harcèlement « comment soutenir mon enfant ». Son Assemblée Générale s'est déroulée le 8 octobre. Le quart parent a également élaboré un projet d'avatar qui, sur le site internet de l'école, traduirait en différentes langues les mots de bienvenue et présentations du directeur d'école, afin de faciliter l'intégration des parents non francophones.

2.5 Dérogations et enclassements

Dérogations : 6 élèves provenant de communes avoisinantes ont bénéficié d'une dérogation leur permettant de suivre leur scolarité à Prangins. Les frais d'écolage correspondants sont facturés aux communes de résidence.

Enclassements : 4 élèves domiciliés à Prangins suivent leur scolarité à Nyon, au sein de l'établissement de Nyon-Léman, et un élève pranginois est scolarisé à Gland.

2.6 Conseillère école-famille

Engagée depuis mars 2024, la conseillère école-famille (CEF) est une professionnelle du secteur social dont les missions principales consistent à accompagner les élèves, prévenir les situations de rupture scolaire, offrir un soutien social et administratif, ainsi qu'à analyser, orienter et informer les familles et les partenaires. Au cours de l'année, elle a été sollicitée par 15 familles. Plus de 150 heures de travail ont été consacrées à ces accompagnements, dont une large part dédiée aux tâches administratives : suivi des situations familiales, rédaction de courriers, appels téléphoniques, collecte d'informations et coordination avec les partenaires.

Cette première année a constitué une phase de mise en place visant à renforcer la collaboration avec l'école et les différents intervenants (PPLS, psychiatres, autres CEF des communes voisines). Ce travail de réseau facilite non seulement la circulation des informations, mais aussi la mobilisation rapide des ressources nécessaires autour des familles.

3. ENFANCE – PARASCOLAIRE – PRESCOLAIRE

3.1 Accueil de jour en réseau

3.1.1 Relations avec le Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

La Municipalité est invitée annuellement par le RAT à se rendre à des séances d'information. Par ailleurs, les comités des structures sont invités deux fois par année à des réunions des comités. L'assemblée intercommunale se réunit en général deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. La Commune y est représentée par une municipale (de l'enfance) et deux conseillères communales.

223 enfants (pour 205 en 2024) bénéficient d'un accueil dans le réseau, répartis comme suit :

- 103 enfants pranginois fréquentent l'UAPE La Fourmilière (105'402 heures)
- 66 enfants fréquentent les crèches du réseau dont 52 Les Coccinelles (86'217 heures)
- et 54 l'accueil familial de jour (68'495 heures).

L'augmentation des heures d'accueil à Prangins en 2025 est de 11 %, passant de 234'223 à 260'114.

Ce sont les communes qui assurent la différence entre le prix facturé aux parents et le coût réel de la journée.

3.1.2 UAPE (Unité d'accueil Pour Ecoliers – Accueil parascolaire pour écoliers de 4 à 8 ans)

La Fourmilière est une structure d'accueil parascolaire qui fait partie du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) et qui donc, contrairement à l'accueil parascolaire communal des enfants plus grands de 5P à 8P (8 à 12 ans), est soumise à la politique tarifaire du réseau qui applique le principe du tarif selon le revenu. La Fourmilière accueille les enfants de 4 à 8 ans les matins avant l'école, le midi, l'après-midi et pendant les vacances. Il s'agit d'une fondation privée d'utilité publique, gouvernée par un Conseil de fondation composé de trois politiques (2 municipaux, 1 conseillère communale), et 2 parents.

Avec la fin du chantier du nouveau bâtiment accueillant une crèche au rez-de-chaussée et un accueil parascolaire de 60 places au 1^{er} étage, 2025 a vu dès le mois d'août l'extension de l'accueil parascolaire des 4 à 8 ans : l'offre d'accueil de La Fourmilière, qui se montait à 90 places (60 dans la structure et 30 de plus avec la salle de classe laissée libre par l'école) se porte dorénavant à 120 places. Cette salle reste vacante depuis la rentrée d'août.

L'UAPE se répartit donc maintenant sur deux sites :

- 60 places accolées à l'école pour les 1P-2P
- 60 places au premier étage du nouveau bâtiment pour les 3P et 4P.

La répartition par âge sur deux sites distincts permet une meilleure adaptation des espaces aux besoins développementaux, une organisation pédagogique plus ciblée et une cohérence renforcée dans l'accompagnement parascolaire. La Fourmilière a facturé 111'960 heures en 2025 (pour 95'422 en 2024 soit une augmentation de 17 %).

Cinq enfants à besoins spécifiques font partie des enfants accueillis. Un accompagnement individualisé est mis en place en collaboration avec les familles et les partenaires externes et la formation continue de l'équipe éducative garantit une prise en charge adaptée, bienveillante et inclusive.

À la suite du sondage mené auprès des familles en novembre 2024, un courrier de restitution leur a été transmis début 2025 : sur les 50 réponses reçues, l'enquête de satisfaction met en lumière une appréciation globalement positive de 78 %, plus spécifiquement de l'accueil (74 %), de l'encadrement (72 %), de la qualité des repas (98 %), et des activités proposées (74 %).

3.2 Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS de Prangins pour écoliers de 8 à 12 ans)

L'APEMS de Prangins propose un accueil adressé aux enfants de 8 à 12 ans le matin avant le début des cours, durant la pause de midi ainsi que l'après-midi après l'école.

Voici, ci-après, les données relatives à l'année 2025 :

Matin	14 (12 en 2024) enfants de 5P à 8P inscrits pour une fréquentation moyenne de 9 enfants.
Midi	58 enfants de 5P-6P et 62 enfants de 7P-8P (respectivement 59 et 54 en 2024) inscrits pour le repas avec accueil. Il n'y a plus de prestations uniquement repas (20 enfants en 2024). La fréquentation moyenne pour les 5P-6P a été de 48 enfants et pour les 7P-8P de 51 enfants, mercredi exclu. La fréquentation moyenne du mercredi pour les 5P à 8P a été de 26 enfants (27 en 2024). 4 enfants de 5P à 8P sont inscrits en pique-nique avec accueil (pour 10 en 2024).
Après-midi	39 enfants de 5P-6P et 18 enfants de 7P-8P inscrits pour le goûter avec accueil. La fréquentation moyenne tous degrés confondus a été de 34 enfants (33 en 2024), mercredi exclu. La fréquentation moyenne du mercredi a été de 10 enfants.

Evolution du personnel : en mars puis en mai, deux nouvelles éducatrices parascolaires ont intégré l'équipe d'encadrement, à la suite du départ des collaborateurs précédemment en fonction. La première a été nommée suppléante à la direction pédagogique et assure, en complément de ses missions éducatives, l'organisation et le suivi des activités du mercredi. La seconde exerce, en parallèle à son activité d'encadrement, la fonction de référente santé-prévention et assure la coordination des activités qui ont lieu les après-midis. De plus, afin de compléter l'équipe d'encadrement et d'assurer le respect des normes prescrites par le Service Cantonal de l'Accueil de Jour des Enfants (SCAJE), de nouvelles encadrantes parascolaires ont été engagées pour la rentrée scolaire.

Un partenariat a été développé avec le jardin-forêt : des ateliers en lien avec la nature ont été organisés, notamment autour de la découverte des champignons.

Réorganisation de l'accueil de midi : la décharge de responsabilité, signée par les parents des élèves de 8P et autorisant leur départ de l'APEMS après le repas, a été définitivement abandonnée en juin 2025, conformément aux directives du SCAJE.

Cette évolution a entraîné une hausse du nombre d'enfants présents à l'accueil tout de suite après le repas de midi, avec une moyenne quotidienne d'environ 100 enfants. Afin de répondre à cette augmentation et de garantir un encadrement adapté, une réorganisation des espaces et du concept d'encadrement a été

mise en place. La salle de gymnastique de la Combe et une salle de classe située au premier étage de la structure ont ainsi été mobilisés pour diversifier les activités et permettre la répartition des enfants en plus petits groupes.

Visite de surveillance et inspection des locaux : en avril 2025, le Service Cantonal de l'Accueil de Jour des Enfants (SCAJE) a effectué une inspection des locaux ainsi qu'à une visite de surveillance de la structure. Le rapport transmis à l'issue de cette démarche s'est révélé globalement positif. Il a toutefois mis en évidence plusieurs points d'attention nécessitant des mesures de mise en conformité. Ces demandes ont donné lieu à des adaptations d'ordre organisationnel, matériel et pédagogique. La majorité des mesures requises a été mise en œuvre en 2025, dans les délais impartis. Les ajustements restants seront finalisés au cours de l'année 2026.

Changement de prestataire repas : à la suite d'une interpellation d'un membre du Conseil communal invitant à une réflexion globale sur la durabilité de la restauration scolaire, la Municipalité a décidé de changer de prestataire repas. En remplacement de *Compass Group*, c'est avec *Eldora* qu'une collaboration a débuté en juillet 2025. Le choix de ce prestataire a été motivé par les objectifs de durabilité évoqués, notamment en privilégiant des produits locaux, de saisons et issus de circuits courts. L'orientation choisie répond ainsi aux préoccupations soulevées quant à la provenance des denrées, à la réduction de l'empreinte écologique et au soutien des acteurs économiques locaux.

Par ailleurs, conformément aux exigences en matière de marchés publics, un appel d'offres sera publié au cours de l'année 2026.

Offre d'animation : l'arrivée du nouveau personnel a contribué de manière significative au développement de l'offre d'animation par l'apport de nouvelles compétences ayant permis de diversifier les activités proposées. A titre d'exemple, peuvent être cités les ateliers de self-défense, de boxe, de danse Bollywood ou encore de karaté, proposés sur les temps de midi, ainsi que les séances de contes organisées chaque semaine à la bibliothèque.

Dans le cadre de la prestation d'accueil du mercredi après-midi, une activité spéciale a été proposée chaque mois afin d'enrichir le programme proposé aux enfants. À ce titre, ces derniers ont participé à diverses sorties culturelles, notamment à l'Usine à Gaz et à l'Espace des inventions, ainsi qu'à des excursions à la ferme et en forêt. Ils ont également contribué à l'organisation d'une soirée à thème, favorisant leur implication et le développement de compétences organisationnelles.

Ateliers intergénérationnels : des ateliers intergénérationnels ont été relancés et développés, une activité qui avait été mise en veille depuis la pandémie du Covid-19.

À Pâques, 14 jeunes retraités ont partagé un repas avec les enfants. Accueillis par ces derniers, ils ont ensuite participé à la décoration de pots destinés à embellir les fontaines du village pour les fêtes pascales. En novembre, deux aînées ont pris part à un atelier bien-être. Après le repas, les enfants qui le souhaitent ont pu s'initier au « prendre soin » en massant les mains de ces dames avec des crèmes et des peelings faits maison. Enfin, en décembre, 11 aînés sont venus confectionner des biscuits de Noël avec les enfants avant de partager un goûter convivial.

Excellents hôtes, les enfants témoignent à chaque rencontre d'un réel plaisir et de beaucoup d'implication, que ce soit pour servir leurs invités ou leur offrir le café. Ces temps sont riches en échanges, en rires et en entraide spontanée, tant du côté des enfants que de leurs invités.

3.3 Bibliothèque périscolaire

Depuis janvier 2025, la bibliothèque a élargi ses horaires d'ouverture en ajoutant une permanence le jeudi après-midi, en complément des ouvertures du mardi et du vendredi. Les prêts effectués durant le temps parascolaire restent particulièrement importants, avec un total d'environ 6'500 prêts sur l'année. La bibliothèque accueille également un nouveau groupe de jeunes enfants provenant de la crèche Les Coccinelles. Accompagnés de leurs éducateurs, ils fréquentent régulièrement la bibliothèque depuis l'ouverture de leur structure. En février, la semaine d'ateliers manga a rencontré un vif succès : les inscriptions étaient complètes pour les quatre journées proposées.

La bibliothèque a reconduit sa participation au concours de dessin de la Lecture romande, dont le thème était cette année « La Nature en livres ». 19 personnes ont pris part au concours, contre 9 en 2024. Les œuvres présentées se sont distinguées par leur diversité et leur créativité. Les lauréats ont reçu un livre en récompense.

Concernant les animations du mercredi, Mme Abrecht, diacre, a cessé son activité en août 2025. Le projet, désormais intitulé « Contes et Merveilles », a été repris par Romain Badan, collaborateur au parascolaire communal et auxiliaire au Centre d'Animation de Prangins (CAP) dès le 19 novembre en collaboration avec Mme Bartoli-Frossard. Son arrivée a suscité un fort engouement : une vingtaine d'enfants participent régulièrement aux séances de contes suivies d'un atelier bricolage. Enfin, la bibliothèque a accueilli deux stagiaires pour une durée d'une semaine chacun : une élève de 10^{ème} année en juin et un élève de 11^{ème} année en octobre.

3.4 Accueil d'été – Centre aéré

La troisième édition du centre aéré organisée par l'équipe éducative de l'APEMS s'est déroulée durant les deux premières semaines des vacances d'été. Comme les années précédentes, elle a rencontré un vif succès auprès des participants.

La capacité d'accueil était fixée à 35 enfants par jour, un plafond atteint à cinq reprises sur les dix jours d'activité. Les autres jours, la fréquentation moyenne s'est élevée à 30 enfants. Parmi les nouveautés proposées au programme figuraient notamment la découverte des écuries de Borex, une visite VIP de l'UEFA, une chasse au trésor sur le territoire communal ainsi qu'une visite de la Maison de la Rivière à Tolochenaz.

L'APEMS de Prangins continue ainsi de promouvoir la culture locale, en favorisant la mobilité douce et la culture régionale à travers des activités culturelles, sportives, artistiques et éducatives adaptées aux intérêts des enfants.

3.5 Préscolaire

3.5.1 Ouverture de la crèche dans un nouveau bâtiment

La nouvelle structure d'accueil préscolaire a ouvert comme annoncé à la population le 1^{er} mai 2025, sous le nom « Les Coccinelles ». Elle est exploitée par la Fondation de la petite enfance de Prangins, qui chapeaute également la structure d'accueil parascolaire des 4-8 ans, La Fourmière (voir sous le chapitre *Personnes morales dans lesquelles siègent des membres de la Municipalité*).

Les 44 places de crèche (10 bébés, 14 trotteurs, 22 « grands »), visent à répondre prioritairement aux besoins en places d'accueil des enfants des familles pranginoises, les places restantes pouvant être ouvertes aux enfants de communes avoisinantes notamment celles appartenant au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT). En 2025, année d'ouverture, elle a atteint un taux d'occupation de 56 % et a facturé 44'308 heures.

3.5.2 Jardin d'enfants la Farandoline

La structure connaît une baisse de fréquentation depuis plusieurs années et l'ouverture de la nouvelle crèche accentue ce phénomène. La Commune soutient le jardin d'enfants par un loyer modéré.

3.6 Préavis No. 89/2025 « Règlement communal sur l'attribution de subventions pour l'accueil parascolaire des élèves primaires et secondaires »

Afin de s'assurer de rendre la prestation d'accueil parascolaire accessible à tous, la Municipalité subventionne les familles en dessous d'un certain seuil de revenus. Les demandes d'aides financières pour le parascolaire sont basées sur un barème à l'origine conçu pour les études musicales, pour lequel un règlement avait été accepté par le Conseil communal en 2014. En 2023, ce barème, qui ne correspondait pas aux besoins des familles pour le parascolaire et qui par ailleurs n'avait jamais été réindexé, a été revu.

La Municipalité a ainsi présenté un règlement qui détermine quels sont les bénéficiaires, les modalités d'octroi, le montant des subventions octroyées ainsi que les éventuelles exonérations.

Le préavis a été déposé auprès du Bureau du Conseil communal en décembre 2025.

4. JEUNESSE

4.1 Centre d'animation de Prangins (CAP)

Le centre d'animation socioculturelle a maintenu son offre d'accueil libre destiné aux jeunes de 10 à 18 ans. Un programme mensuel d'activités, élaboré en tenant compte des attentes du public a été proposé tout au long de l'année. Celui-ci comprenait des ateliers culinaires et créatifs, des tournois (ping-pong, baby-foot, jeux vidéo) ainsi que des repas conviviaux favorisant le partage, le vivre ensemble et le renforcement des liens sociaux. Des sorties variées proposées une fois par mois (karting, piscine, escape game ou encore grimpe) ont rencontré une adhésion constante auprès des différentes tranches d'âges. Durant la période estivale, des accueils hors murs ont été proposés aux Abériaux et au terrain multisports, permettant d'investir l'espace public et d'aller à la rencontre des jeunes. A l'occasion d'Halloween, un jeu organisé à l'échelle du village a également favorisé les échanges avec la population. Enfin, les derniers samedis du mois ont été consacrés à l'activité sportive à la salle de gymnastique de l'école de la Combe. Ces accueils, favorisant la mixité des groupes et renforçant l'intégration sociale des jeunes, ont rassemblé un public régulier croissant.

L'année 2025 a été marquée par une réorganisation des horaires d'ouverture, avec l'introduction d'un jour supplémentaire, le jeudi de 17h à 20h, et un ajustement des plages horaires du mercredi et du samedi.

La structure a poursuivi son engagement dans la vie locale: décoration de la fontaine du Vieux-Pressoir à Pâques, Fenêtre de l'Avent et portes ouvertes lors de la Fête au village sont autant d'initiatives qui ont permis de renforcer la visibilité de la structure, de valoriser le rôle de l'animation socioculturelle dans la commune et de mettre en avant la participation citoyenne des jeunes.

Des actions de prévention ont été conduites sur divers thématiques liées à la jeunesse : consommation d'alcool et de produits stupéfiants, sexualité, comportements sur l'espace public, usage des réseaux sociaux et des écrans, ainsi que la santé physique et mentale.

La fréquentation moyenne s'est établie à 8 jeunes par accueil, représentant un total d'environ 96 passages par mois. La diminution observée par rapport à 2024 s'explique notamment par le départ de plusieurs habitués de la première heure, ayant dépassé l'âge limite, ainsi que par le temps nécessaire pour que le nouveau jour d'ouverture (le jeudi) soit pleinement identifié par le public. En revanche, la part de fréquentation féminine a progressé de manière significative passant de 16 % en 2024 à 30 % en 2025. Le développement du programme mensuel avec des activités ciblées pour les 10-12 ans a contribué à fidéliser un public féminin plus régulier.

Si sur le plan quantitatif l'année 2025 a connu une fréquentation moindre, cela s'est traduit sur le plan qualitatif par des échanges d'autant plus fructueux entre les jeunes et les encadrants, ainsi qu'entre les participants eux-mêmes, renforçant ainsi la qualité de l'accompagnement proposé.

4.2 Salle des étudiants

La salle de révision mise à disposition des étudiants de Prangins, dans le bâtiment scolaire Combe 2 leur offre la possibilité de préparer leurs cours et de réviser, tout en restant proche de leur domicile. La salle d'une capacité de 20 étudiants, est accessible tous les jours toute l'année de 8h à minuit. La fréquentation habituelle est de 4 à 5 étudiants, hors périodes d'examen, où elle monte à 20. L'accès à ces locaux se fait en contactant le responsable, M. Kevin Auberson. Ce programme répond efficacement aux besoins des étudiants et leur apporte un confort non négligeable pour leur réussite académique.

4.3 Mise à disposition d'un local pour l'association des jeunes pranginois (AJP)

En 2025, le comité est resté inchangé et les membres de l'association ont poursuivi leurs activités avec dynamisme et engagement. Le local a permis aux jeunes de se réunir à plusieurs reprises au cours de l'année, en particulier les week-ends, avec une affluence variant entre 5 et 15 personnes à chaque ouverture. Il est relevé que la fréquentation du lieu est plus importante pendant la période hivernale et que cet espace est, de manière générale, très apprécié par le public qui le fréquente.

En ce qui concerne la participation à des événements, l'apéritif organisé dans le cadre des fenêtres de l'Avent a été un succès, avec 15 participants et une excellente ambiance, permettant de faire découvrir les locaux et les activités de l'association. Un soutien du comité a également été apporté au Service Affaires sociales, enfance & jeunesse lors de l'apéritif des jeunes retraités avec une participation à la mise en place, au service ainsi qu'aux rangements et aux nettoyages.

SERVICE BÂTIMENTS

1. PROJETS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS, RENOVATIONS ET DE TRANSFORMATIONS DE BÂTIMENTS EXISTANTS

- 1.1 Projets de constructions de nouveaux bâtiments
 - 1.1.1 Bâtiment abritant une crèche et une cantine scolaire
- 1.2 Projets de rénovations de bâtiments communaux
 - 1.2.1 Communication municipale No. 2/2025 « Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux »
 - 1.2.2 Suites du préavis No. 52/2023 « Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'optimisation des vestiaires du Football Club Prangins-Sport (FC Prangins-Sport) situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux »
 - 1.2.3 Préavis No. 65/2024 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 100'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique du bâtiment de Très-le-Châtel »
 - 1.2.4 Préavis No. 77/2025 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique de l'étape 3 du bâtiment du Collège de la Combe »
 - 1.2.5 Liste des bâtiments communaux et priorisation des travaux d'assainissement énergétique

2. GESTION COURANTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX, CONCIERGERIE OPTIMISATION ENERGETIQUE

- 2.1 Maintenance et entretien
 - 2.1.1 Renouvellement de la chaudière de la Maison Fischer
 - 2.1.2 Entretien divers
- 2.2 Déprédations, incivilités, vandalisme et incidents
- 2.3 Suivi et optimisation des consommations énergétiques
- 2.4 Vérification des mesures mises en place pour la sécurité incendie

3. LOCATION ET MISE A DISPOSITION DE SALLES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

- 3.1. Location de salles communales
- 3.2. Mise à disposition de salles communales pour les activités politiques

4. GESTION DES BAUX A LOYER ET DES CONVENTIONS D'UTILISATION DES DIFFERENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX

- 4.1. Patrimoine immobilier faisant l'objet de baux à loyer
- 4.2 Etablissements qui appartiennent à la collectivité publique
 - 4.2.1 Tea-room du Village
 - 4.2.2 Buvette de la plage de Promenthoux
 - 4.2.3 Auberge communale
 - 4.2.4 Café-Restaurant Les Abériaux
- 4.3 Commerces – Services
- 4.4 Immeuble Très-le-Châtel
- 4.5. Patrimoine immobilier faisant l'objet de conventions d'utilisation

SERVICE BÂTIMENTS

Municipal responsable : Igor Diakoff

Les missions principales du Service Bâtiments sont les suivantes :

- Concevoir et gérer les projets de constructions de nouveaux bâtiments communaux, ainsi que les projets de rénovations et de transformations des bâtiments communaux ;
- Assurer la maintenance, l'entretien et la conciergerie des bâtiments communaux ainsi que l'optimisation de la consommation d'énergie des installations ;
- Assurer la location et la mise à disposition des salles des bâtiments communaux ;
- Assurer la gestion des baux à loyer et des conventions d'utilisation des différents bâtiments communaux.

Les bâtiments communaux sont classés dans différentes catégories énumérées ci-dessous :

- Bâtiments locatifs : Vieux-Pressoir, Villa du Port, Bâtiment des Abériaux, Four Communal, Auberge communale, Buvette de la Plage, Bâtiment de service du Port
- Bâtiments administratifs : Voirie, Tour d'eau, Fontaines
- Bâtiments scolaires : Ecole/UAPE Les Morettes, Crèche/UAPE Les Morettes, Combe 1 (activités scolaires), Combe 2 (activités parascolaires), Combe 3 (activités périscolaires)
- Bâtiments mixtes : Maison de Commune, Centre communal Les Morettes, Maison Fischer, Temple
- Bâtiment de logements anciennement subventionnés : Immeuble Très-le-Châtel

1. PROJETS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS, RENOVIATIONS ET DE TRANSFORMATIONS DE BÂTIMENTS EXISTANTS

1.1 Projets de constructions de nouveaux bâtiments

1.1.1 Bâtiment abritant une crèche et une cantine scolaire

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment abritant une crèche de 44 places et une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) pour les 6 à 8 ans, dont une cantine scolaire de 60 places, a démarré en 2019. Le Service Bâtiments pilote ce projet de construction, en collaboration avec le Service Affaires sociales, enfance & jeunesse, qui s'assure du programme et des liens avec les acteurs de l'enfance concernés (directrice de crèche, réseau, Office Cantonal d'Accueil de Jour).

Dans le cadre de ce projet, le préavis No. 29/2022 « Demande d'un crédit de CHF 4'200'000.- TTC pour la réalisation d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins » a été accepté et amendé par le Conseil communal en février 2023. Ce préavis s'inscrit dans la continuité du projet démarré en 2019 ayant nommé l'architecte Philippe Leroy lauréat du concours à la suite du préavis No. 37/2019 « Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins sur la parcelle communale n°831 » et au préavis No. 55/2020 « Demande de crédit d'étude de CHF 435'000.- en vue de la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins sur la parcelle communale n°831 ».

Suite à l'acceptation du préavis No. 29/2022 en février 2023, les travaux ont débuté en septembre 2023. L'ouverture de la crèche au rez-de-chaussée a eu lieu le 1^{er} mai 2025 avec l'accueil des premiers enfants. L'étage accueillant l'UAPE a quant à lui ouvert ses portes le 19 août 2025, pour la rentrée des classes. Les derniers ajustements et modifications ont ensuite été réalisés jusqu'à la fin d'année, avec certaines modifications demandées par les utilisateurs (création d'une porte entre la zone bébés et la zone trotteurs, ajout de stores, d'éclairage etc...).

Le système de pompe à chaleur sur sondes géothermiques permettant de chauffer et refroidir l'établissement semble être efficace compte tenu de la satisfaction des utilisateurs après y avoir occupé les lieux un premier été et hiver. Le bâtiment semble ainsi assurer un excellent confort thermique à ses occupants, avec une isolation entièrement naturelle dans les murs intérieurs puisque le choix du matériau s'est porté sur la paille, un choix résolument éco-responsable.

L'inauguration officielle du bâtiment a eu lieu le samedi 4 octobre 2025 et a réuni plus d'une centaine de personnes autour de la Municipalité et des autorités cantonales.

Le préavis n'a pas été clôturé en 2025, il devrait l'être courant 2026, quelques travaux mineurs étant en cours de réalisation.

1.2 Projets de rénovations de bâtiments communaux

1.2.1 Communication municipale No. 2/2025 « Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux »

En décembre 2025, la Municipalité a déposé deux communications municipales afin de présenter deux études effectuées en parallèle concernant le site des Abériaux. Il s'agit d'une part de la communication municipale No. 2/2025 qui présente l'« Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux » et d'autre part de la communication municipale No. 3/2025 qui présente le « Programme de modernisation du Port ».

Les objectifs de ces deux études sont d'offrir une vision d'ensemble et à long-terme pour l'aménagement du site exceptionnel des Abériaux et de présenter un catalogue de variantes qui permettront, lors de la prochaine législature, de comparer et planifier des projets sur la base d'estimations chiffrées, tout en conservant la possibilité en tout temps d'ajouter de nouvelles orientations ; les études n'optent pas pour un projet unique en vue de son développement. Chacune de ces études atteint parfaitement son objectif.

L'étude d'aménagement de l'espace public des Abériaux a été pilotée par deux services, soit le Service Bâtiments et le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts. Cette étude présente d'une part une stratégie végétale pour retrouver une unité globale du site et un plan des aménagements extérieurs, dont une arborisation importante, une valorisation de la plage ou encore une amélioration de la gestion des déchets. L'étude présente d'autre part huit variantes de transformation de bâtiments existants ou de construction de nouveaux bâtiments et s'assure de leur intégration harmonieuse, y compris du point de vue paysager, et d'une utilisation rationnelle du sol. Ces variantes font suite à un état des lieux des locaux et bâtiments approfondi ainsi qu'à un examen des besoins en locaux supplémentaires exprimés. La variante 8 permet de répondre globalement à la plupart des besoins en locaux supplémentaires listés dans le tableau des besoins des utilisateurs du site, du Football Club Prangins-Sport, du Club Nautique de Prangins, de Swiss Disabled Sailing, de GB Waypoint, de Concept Lémanique et de la Commune, pour un coût estimé à un peu plus de CHF 2 millions.

Quant à l'étude de modernisation du port, elle liste un catalogue d'interventions et d'actions à apporter sur l'eau et pour les aménagements de stockage de bateaux sur le terre-plein en présentant leur coût estimatif et leur priorité au regard d'une vision économique équilibrée en termes de recettes et de dépenses. Cette étude ayant été pilotée par le Service Environnement, elle est présentée dans le chapitre consacré à ce service.

L'étude d'aménagement de l'espace public des Abériaux a été effectuée suite à l'acceptation du préavis No. 64/2024 « Demande de crédit de la demande de crédit d'étude de CHF 45'000.- TTC pour une étude globale de l'aménagement du site Les Abériaux ». Les études effectuées en 2025 ont coûté un total d'environ CHF 50'500.-, soit un dépassement d'environ CHF 5'500.- du crédit alloué dans le cadre du préavis No. 64/2024, préavis qui a été clôturé en 2025. Ce dépassement s'explique car la Municipalité a estimé, lors de la présentation par les mandataires de leur étude, que le volet bâtiments méritait encore d'être approfondi et justifiait l'acceptation de ce léger dépassement.

1.2.2 Suites du préavis No. 52/2023 « Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'optimisation des vestiaires du Football Club Prangins-Sport (FC Prangins-Sport) situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux »

Le préavis No. 52/2023 « Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'optimisation des vestiaires du Football Club Prangins-Sport (FC Prangins-Sport) situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux » a été accepté par le Conseil communal en 2024. Le FC Prangins-Sport a vu ses besoins en vestiaires augmenter notamment à la suite de l'ouverture du club à des équipes féminines. Afin de répondre partiellement à cette demande, le projet d'optimisation des vestiaires comprend une augmentation de l'espace mis à disposition du FC Prangins-Sport en y ajoutant un local de 18 m² situé au sous-sol du bâtiment. Comme expliqué dans le cadre du préavis No. 52/2023, ce local est actuellement mis à disposition gratuitement et à bien plaisir du gérant du Café-Restaurant Les Abériaux. Le préavis No. 52/2023 prévoit l'achat d'un cabanon de stockage extérieur en remplacement du local susmentionné.

La Municipalité a décidé que les travaux qui font suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis No. 52/2023, soit les travaux d'optimisation dans les vestiaires existants, la demande de libération du local susmentionné et l'achat d'un cabanon ainsi que les travaux dans cet espace libéré, seront mis en œuvre lors de la prochaine législature.

1.2.3 Préavis No. 65/2024 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 100'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique du bâtiment de Très-le-Châtel »

En août 2024, la Municipalité a déposé le préavis No. 65/2024 qui vise à réaliser des études pour assainir le bâtiment locatif de Très-le-Châtel, constitué de 12 logements. Construit en 1991, ce bien immobilier entre dans des phases d'entretien et de rénovation importantes qu'il convient de planifier avec soin, afin de ne pas se retrouver dans une situation d'urgence.

Le préavis explique que la Municipalité a choisi une variante de travaux sur la base du CECB+ menée en 2020 par la société *Yvan Buccioli Consulting*, pré-étude qui présente trois variantes, avec les travaux d'assainissement énergétique nécessaires pour chaque variante, leurs coûts et la note de l'étiquette CECB+ atteinte suite aux travaux. Le préavis détaille ensuite les travaux d'assainissement énergétiques prévus dans la variante choisie par la Municipalité, et le fait que le crédit d'étude permettra de faire des appels d'offres puis d'établir un devis général avec les coûts de l'ensemble des travaux afin de présenter un deuxième préavis au Conseil, soit une demande de crédit de réalisation.

Le préavis se base sur l'étude CECB+ indiquant les modalités générales des travaux à entreprendre afin de rendre ce bâtiment plus efficace thermiquement : rénovation de la toiture, des façades, changements de vitrages et du vecteur de chaleur du bâtiment. Ce préavis a été refusé par le Conseil Communal en mars 2025.

1.2.4 Préavis No. 77/2025 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique de l'étape 3 du bâtiment du Collège de la Combe »

La Municipalité a déposé en 2025 le préavis relatif aux études pour assurer l'assainissement énergétique de l'étape 3 du bâtiment du Collège de la Combe. Suite à son acceptation en juin 2025 par le Conseil communal, les études ont été confiées au bureau d'architectes Glatz et Delachaux, dont le mandat porte sur la réalisation de la phase projet des études, la procédure de demande d'autorisation et la réalisation des appels d'offres, afin de présenter en 2026 un préavis de demande de crédit pour la réalisation des travaux.

Les études portent sur le renouvellement des vitrages de l'établissement en conservant les cadres de fenêtres existant, l'isolation de la toiture, le changement du système de chauffage du bâtiment pour sortir de l'utilisation du mazout comme vecteur énergétique, ainsi que de l'installation de panneaux photovoltaïques pour maximiser la production électrique sur site.

Un ingénieur thermicien a été nommé en parallèle pour étudier divers éléments dans la structure du bâtiment (épaisseurs de verre, ventilation, chauffage, etc.). L'un des éléments décisifs au cours de ces études est la définition du futur moyen de chauffage de l'établissement. L'étude CECB+ préconise trois

solutions : la variante mini avec chaufferie bois à pellets, la variante maxi avec l'installation d'une pompe à chaleur sur sondes géothermiques et enfin, la variante optimale avec le raccordement au potentiel futur réseau de chauffage à distance (CAD) sur territoire pranginois.

La finalisation de l'étude de faisabilité pour ce CAD prévue initialement fin 2025 ne sera effective qu'en principe fin 2026. Cette information provoque des réflexions sur le choix du vecteur énergétique.

1.2.5 Liste des bâtiments communaux et priorisation des travaux d'assainissement énergétique

Le tableau établi en 2009 qui listait l'ensemble des bâtiments communaux, leur consommation énergétique, et sur cette base, établissait une priorisation des travaux d'assainissement énergétique à effectuer, a été clôturé en 2024.

Un nouveau tableau doit être élaboré, mais il n'a pas pu être réalisé en 2025.

2. GESTION COURANTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX, CONCIERGERIE, OPTIMISATION ENERGETIQUE

2.1 Maintenance et entretien

L'équipe des concierges assure quotidiennement les missions d'entretien des bâtiments communaux, à savoir le nettoyage des sols, sanitaires et mobiliers, ainsi que l'entretien et la vérification de l'ensemble des équipements techniques et infrastructures : portes, fenêtres, éclairages, ascenseurs, chaufferies, sanitaires etc. pour ne citer qu'eux. L'ensemble des bâtiments communaux font l'objet de contrats d'entretien et de contrôles, réalisés par des entreprises spécialisées (sécurité incendie, ascenseurs, portes automatiques etc.).

Malgré cette maintenance préventive, certains dysfonctionnements ne peuvent être anticipés. A cet effet, un budget important est alloué aux réparations ponctuelles. Ces dépenses courantes sont globalement affectées aux équipements les plus régulièrement sollicités comme les ouvrants (portes, baies vitrées, stores etc.) ou les plus techniques (pompes à chaleur – entre autres celle de la Combe, chaudières à pellets etc.).

2.1.1 Renouvellement de la chaudière de la Maison Fischer

En octobre 2025, une panne non réparable s'est produite sur la chaudière à gaz de la Maison Fischer, servant à chauffer les deux niveaux de bureaux (Service Bâtiments, Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, Service Culture & sociétés locales, Service Urbanisme et Service Environnement) et chauffant également la salle de location du deuxième étage.

Le choix s'est porté sur une chaudière à gaz, malgré le plan climat communal, pour diverses raisons :

- Économiques : le changement complet de la chaudière a coûté CHF 13'000.- alors qu'une pompe à chaleur avait été estimée à CHF 48'000.-, sans les frais annexes nécessaires. Pour un montant de ce type, un préavis d'urgence aurait été nécessaire.
- Délais : la chaudière gaz a pu être installée en 15 jours à partir de la commande, car il s'agissait d'un remplacement à l'identique. Un préavis d'urgence pour débloquer les fonds n'était pas nécessaire compte tenu du montant, permettant également un gain de temps considérable. Enfin, les travaux étant uniquement intérieurs aux bâtiments, aucune déclaration urbanistique n'était nécessaire et une seule entreprise a pu intervenir, aucun travaux annexes n'étaient requis.
- Critères techniques : les pompes à chaleur nécessitent une unité extérieure pour produire la chaleur. Compte tenu de l'emplacement de la Maison Fischer, ce groupe aurait dû être installé derrière celle-ci, dans la petite allée. Cette installation aurait ensuite nécessité en intérieur la création d'un nouveau réseau de distribution jusqu'à l'unité intérieure, générant d'autres frais et délais annexes (plâtrerie, peinture etc...).

- Riverains : l'unité extérieure pour la solution PAC, même intégrée dans un caisson acoustique, est toujours source de nuisances sonores, notamment si elle avait été installée dans l'allée arrière de la Maison Fischer, qui fait office de caisse de résonance.
- Police des constructions : le caisson extérieur aurait dû faire l'objet d'une enquête ou d'une décision de non mise à l'enquête. Tous ces délais supplémentaires auraient considérablement retardé le changement du système de chauffage.

2.1.2 Entretien divers

Le service s'est doté en 2025 du dernier équipement permettant, via le passage au travers d'une cartouche à filtre actif, de transformer l'eau du robinet en eau ozonée, ayant des propriétés nettoyantes et désinfectantes normées. L'acquisition de cette machine pour l'école des Morettes fait suite à celles de l'Administration communale et du Collège de la Combe. Suite à la grande satisfaction des agents, aux économies de produits d'entretien réalisées ainsi qu'aux expositions réduites aux matières chimiques, cinq machines sont désormais en notre possession.

Au Centre communal des Morettes, les rideaux de la scène ont été remplacés, tout comme la console de son qui avait été endommagée fin 2024 par un acte de vandalisme.

Dans le bâtiment de la Maison de Commune, des peintures ont été refaites.

A la cantine de la Combe, de nouvelles problématiques sur la pompe à chaleur se sont traduites par une panne en fin d'année ; la réflexion est en cours pour pallier définitivement celles-ci. Les fissures dans les murs de l'étage ont été réparées et les murs repeints.

Au Collège de la Combe, des peintures vieillissantes ont été refaites dans les couloirs autour de la salle de rythmique. Les raisons d'une infiltration importante au niveau de la toiture ont été identifiées, mais ne sont pas réparables en l'état et nécessiteront d'être intégrées au futur préavis pour l'assainissement énergétique du Collège. Des armoires ont été changées dans les salles de travaux manuels. Des sanitaires ont également été restaurés (évacuations).

L'ensemble des boilers communaux ont été détartrés.

Le Service Bâtiments organise tous les étés un nettoyage de l'ensemble des locaux, profitant des vacances scolaires et des congés des collaborateurs. En 2025, suite à l'acquisition de matériel en 2024, cinq jeunes ont été engagés durant trois semaines.

2.2 Déprédations, incivilités, vandalisme et incidents

Certaines dépenses non prévues sont liées aux déprédations. En 2025, peu d'évènements se sont produits mais plusieurs bâtiments en ont toutefois fait l'objet, principalement durant la période printemps-été, et plus particulièrement lors des vacances scolaires.

En début d'année, un groupe d'individus a déraciné les plantes des jardinières du port des Abériaux avant de les jeter dans les sanitaires du port ; nécessitant plusieurs heures de nettoyage pour remettre en état le local.

En avril 2025, des individus ont réussi à pénétrer sur le chantier de la crèche et ont vidé plusieurs pots de peinture sur les sols, murs et vitrages neufs du bâtiment. Le montant de la remise en état s'est élevé à CHF 6'100.-.

En décembre 2025, des individus sont entrés dans le Centre des Morettes et ont brisé une porte vitrée, nécessitant le changement du vitrage pour CHF 1'567.45.

D'autres petits tags sont régulièrement inscrits sur les bâtiments ou mobiliers urbains et retirés directement par les concierges avec les produits spécifiques.

De nombreuses autres déprédations sont régulièrement commises, notamment l'obturation des toilettes automatiques, des corbeilles incendiées (corbeilles spécifiquement conçues pour étouffer les feux), ou encore, le jet de débris.

Le coût total des dégradations subies en 2025 s'élève à un peu moins de CHF 8'000.-, sans prendre en compte les ressources humaines nécessaires pour les remises en état.

2.3 Suivi et optimisation des consommations énergétiques

Une des actions du plan climat 2024-2028 de la Commune concerne le suivi, par le Service Bâtiments, des consommations énergétiques ainsi que leur optimisation. Ce rôle est d'autant plus important compte tenu du contexte actuel de tension de l'approvisionnement énergétique et des efforts demandés par le Canton en 2022.

L'ensemble des consommations sont ainsi suivies via Enercoach, par bâtiment et par type d'énergie : renouvelables, bois, gaz, mazout ou électricité. Les données sont ainsi exploitables directement via l'application pour générer des étiquettes par bâtiment.

En 2025, on constate, une consommation électrique de 489'612 kWh pour un montant global de CHF 185'520.-. La consommation électrique a ainsi diminué de 3 %. La facture, quant à elle, a augmenté de 6 %.

Concernant les optimisations, le renouvellement des éclairages pour un passage à la LED a débuté en 2022 pour équiper plusieurs bâtiments. Compte tenu du coût des solutions, cette modernisation est planifiée sur plusieurs années.

Du côté énergétique, des optimisations ont été apportées via les programmations des chaufferies (modification des programmes internes pour intervenir sur les courbes de températures de chauffage, influant les températures du bâtiment) permettant d'apporter de la finesse dans les réglages.

Enfin, les appareils les plus énergivores en fin de vie sont systématiquement changés par des modèles basses consommations (boilers etc.).

Des mesures figurant dans le plan climat 2024-2028 sont déjà actives, notamment l'abaissement de la température dans la Maison de Commune.

2.4 Vérification des mesures mise en place pour la sécurité incendie

Début 2026, suite à la catastrophe qui s'est déroulée en Valais, la Commune a mis en œuvre un certain nombre d'actions en matière de protection incendie sur son territoire.

Dans les quatre établissements publics hébergés dans nos bâtiments communaux (Tea-room, Café-Restaurant Les Abériaux, Auberge communale, Buvette de la plage de Promenthoux), un courrier a été envoyé, basé sur celui de la Ville de Lausanne, rappelant le rôle de chaque entité et la nécessité de vigilance de chacun. Des visites de contrôle en partenariat avec l'établissement cantonal d'assurance (ECA) ont été effectuées dans les 4 établissements.

Enfin, l'ensemble des bâtiments communaux (écoles, locaux administratifs, etc.) a été contrôlé par le Service Bâtiments et le sera également par un bureau technique expert en protection incendie afin de s'assurer également de la conformité des locaux et du respect des mesures de sécurité dans les bâtiments (voies d'évacuation, issues de secours dégagées, etc.).

Un courrier a également été adressé aux établissements privés non communaux accueillant du public afin de leur rappeler cette même nécessité de vigilance.

3. LOCATION ET MISE A DISPOSITION DE SALLES DES BATIMENTS COMMUNAUX

3.1 Location de salles communales

Le Service Bâtiments gère la location des salles communales avec efficacité et selon une politique bien établie, notamment en matière de prix préférentiels pour la population et les sociétés pranginoises. Cette

politique est définie dans des notes de service permanentes qui servent de base pour la tarification équitable des salles.

La tarification des locations tient compte de différents paramètres, notamment le type de service sur place (projecteur, cuisine) ou encore la capacité de la salle.

Les gratuités représentent une majeure partie des locations, preuve de la forte demande des sociétés locales qui en bénéficient toutes (sport, musique, ateliers manuels...) et des pranginois pour leur utilisation. Le nombre de sociétés locales a considérablement évolué ces dernières, elles sont au nombre de 33 en 2025, preuve de l'engouement des pranginois pour les activités locales.

Les chiffres ci-après présentent le nombre de locations pour chaque salle, ponctuelles ou annuelles (clubs de sport). Plusieurs locations peuvent donc avoir lieu le même jour, les plannings des salles étant très chargés.

Les salles qui peuvent être louées par la population sont les suivantes :

- La Salle du Conseil : 108 locations en 2025 dont 20 locations payantes pour CHF 5'300.- ;
- Le Vieux-Pressoir : 160 locations en 2025 dont 8 locations payantes pour CHF 1'900.-;
- Le Centre communal des Morettes : 239 locations en 2025 dont 14 locations payantes pour CHF 9'000.-.

Les salles de gym sont les salles les plus sollicitées par les clubs pranginois :

- Les deux salles de gym 1&2 des Morettes : 624 locations dont 119 locations payantes pour CHF 9'400.- ;
- La salle de gym du bâtiment Combe 1 : 360 locations dont 119 locations payantes pour CHF 2'900.- ;
- La salle de rythmique du bâtiment Combe 1 a également été louée : 480 locations, dont 108 locations payantes pour CHF 6'200.-.

3.2 Mise à disposition de salles communales pour les activités politiques

Le Service Bâtiments s'occupe de l'ensemble des réservations de salles communales mises à disposition pour les activités politiques pranginoises.

Pour les séances des commissions du Conseil communal, la Commune met à disposition les salles de Commission n°1 (Bureau du Conseil) et la salle de Commission n°2, toutes deux situées au 1^{er} étage de la Maison de Commune.

Pour les assemblées générales des trois groupes politiques pranginois ainsi que les séances de groupe des partis, la Salle du Conseil, la salle située au 2^{ème} étage de la Maison Fischer, dite salle de l'Union des Sociétés Locales (USL), ainsi que le bâtiment du Vieux Pressoir sont mises à disposition.

4. GESTION DES BAUX A LOYER ET DES CONVENTIONS D'UTILISATION DES DIFFERENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX

4.1 Patrimoine immobilier faisant l'objet de baux à loyer

La Municipalité a, parmi ses missions, celle de gérer son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, elle loue des locaux communaux à des privés. Les locaux loués sont destinés à des établissements publics (Tea-Room du Village, Buvette de la plage de Promenthoux, Auberge communale, Café-Restaurant Les Abériaux), à des commerces (Epicerie, Boulangerie), à des services (Jardin d'enfants La Farandoline), à des bureaux ou encore à des logements (Immeuble locatif Très-le-Châtel).

Depuis le début de la législature 2021-2026, la Municipalité vise à déterminer les loyers pour ces locaux soumis à des contrats de baux à loyer sur la base de critères objectifs et en appliquant une équité de

traitement. Les loyers pour ces locaux du patrimoine communal sont présentés en toute transparence dans le préavis du budget puis celui des comptes.

4.2 Etablissements qui appartiennent à la collectivité publique

La Commune est l'heureuse propriétaire de quatre établissements publics aux emplacements privilégiés dans le centre historique ou au bord du lac.

- Tea-room du Village – 100 places, fermé le soir
- Buvette plage de Promenthoux – 100 places, saisonnier (6 mois)
- Auberge communale – 132 places, 9 chambres
- Café-Restaurant Les Abériaux – 254 places

La politique souhaitée par la Municipalité pour la mise à disposition de ce patrimoine communal se fonde sur une série de critères, dont le principe d'un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires (CA) annuel de l'établissement, à l'intérieur d'une fourchette (loyer plancher et loyer plafond). Selon la pratique de la branche, la Municipalité a fixé ce pourcentage entre 4 % et 8 % du CA. Ce principe vise à défendre les intérêts économiques de la Commune et des contribuables pranginois, en tirant le meilleur profit du patrimoine communal grâce à un loyer conforme au prix du marché et au rendement de l'établissement. Ce principe vise également, par mesure d'équité, à harmoniser les pratiques entre les différents établissements publics.

Aujourd'hui, trois des quatre établissements publics pranginois ont un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires avec loyer plancher et plafond, soit le Tea-Room du Village, la Buvette de Promenthoux et l'Auberge communale.

Les loyers annuels 2026 des quatre établissements publics sont présentés en toute transparence dans le préavis No. 87/2025 « Budget 2026 ». Ils s'élèvent à CHF 17'976.- pour le Tea-Room du Village, CHF 38'921.- pour la Buvette de Promenthoux, CHF 80'000.- pour l'Auberge communale et CHF 30'000.- pour le Café-Restaurant Les Abériaux.

4.2.1 Tea-room du Village

Cet établissement bénéficie de 100 places, dont une grande partie en terrasse à ciel ouvert. Il est fermé le soir. Le contrat du bail à loyer du Tea-room est fondé sur le principe d'un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires depuis 2023, avec un loyer plancher et un loyer plafond.

Comme tous les ans, des améliorations régulières ont été apportées sur l'ensemble du lieu et se poursuivront (curage des réseaux, robinetterie, sanitaires etc.).

4.2.2 Buvette de la plage de Promenthoux

Cet établissement saisonnier est ouvert six mois par année. Il bénéficie de 100 places, toutes en terrasse et principalement à ciel ouvert. Ainsi, par temps de pluie, l'établissement est fermé. Le contrat du bail à loyer de la Buvette de la plage de Promenthoux est fondé sur le principe d'un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires, avec un loyer plancher et un loyer plafond depuis 2023.

Une vigilance particulière est apportée à la fosse à graisse de cet établissement qui déborde sporadiquement. Une fréquence de vidange supplémentaire a été instaurée dès 2024 pour pallier ce problème, avec succès. En 2025, un container a été apposé sur la route de la Promenthoux pour stocker l'ensemble du matériel (tables et chaises entre autres) du restaurateur pour permettre des travaux sur les réseaux et un nettoyage complet du bâtiment durant la basse saison en 2026.

4.2.3 Auberge communale

Cet établissement dispose de 132 places, dont une partie en terrasse à ciel ouvert, et 9 chambres. L'Auberge communale bénéficie d'un bail à loyer se fondant sur le principe d'un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires depuis 2016.

L'établissement a bien respecté l'ensemble de ses engagements concernant les ouvertures tardives les soirs de Conseils communaux. Par ailleurs, des dysfonctionnements ont été constatés sur la chaudière à

pellets du sous-sol, une sonde mesurant le niveau des pellets a été installée pour éviter toute coupure. Le plancher de l'entrée du restaurant a été refait début 2025, après une inondation en 2024.

La chaudière de l'Auberge aura posé de nombreux soucis, qui ont ensuite été résolus début 2026.

Les tenanciers ont averti en 2025 qu'ils ne désirent pas renouveler leur bail qui prendra fin en septembre 2026. Les démarches pour trouver un nouveau gérant ont débuté dès 2025 avec le mandataire FB Expertises.

En mars 2026, un nouveau tenancier a été choisi. Celui-ci perpétuera le concept d'une Auberge communale proposant une restauration de qualité.

4.2.4 Café-Restaurant Les Abériaux

Le Café-Restaurant Les Abériaux est généralement ouvert 10 mois par année (mars à décembre). Depuis 2017, suite à une régularisation des surfaces occupées par les terrasses de l'établissement et du nombre de places qui s'y trouvent, la licence d'exploitation du Café-Restaurant stipule 254 places (salle de consommation avec 70 places, 2 terrasses couvertes avec un total de 81 places, 2 terrasses à ciel ouvert avec un total de 103 places).

Pour rappel, prenant acte de l'impossibilité d'établir un nouveau bail à loyer adapté à la réalité du terrain et à la politique de mise à disposition des établissements publics du patrimoine communal souhaitée par l'Exécutif, en décembre 2024, lors de l'audience au Tribunal des baux, la Municipalité a décidé de retirer la résiliation du contrat de bail à loyer qu'elle avait notifiée à Pareja Sàrl en 2023. La procédure judiciaire est ainsi close. Le contrat de bail à loyer de 2004 reste donc en vigueur. Il indique 120 places (salle de consommation 70 places, terrasse 50 places) et se fonde sur le principe d'un loyer fixe, sans lien avec le chiffre d'affaires.

4.3 Commerces – Services

La Commune loue des espaces au sein de la Maison de Commune pour l'Épicerie de Prangins ainsi que la Farandoline – Jardin d'enfants. À la suite d'une demande du Canton concernant la Farandoline, une cloison de séparation a été installée entre les WC et la cuisine.

La Municipalité loue également le bâtiment communal situé au centre de la Place du village, et qui abrite au rez-de-chaussée la Boulangerie Fayet et à l'étage, un bureau d'architecture.

4.4 Immeuble Très-le-Châtel

Le fonds de régulation de l'immeuble subventionné « Très-le-Châtel » se monte à CHF 219'336.-. Les loyers de cet immeuble ne sont pas fixés librement, même si les aides cantonales sont arrivées à échéance. Le Service des communes et du logement a continué de contrôler le prix des loyers, conformément au calcul qu'il a établi en octobre 2016.

Pour sortir du contrôle, il est indispensable de solder le fonds de réserve, qui ne peut être utilisé que pour des travaux à plus-value dans le bâtiment. Son montant s'élève à CHF 920'619.-. Un nouveau règlement pour le fonds de réserve devra être rédigé dans les trois ans suite à la migration vers le nouveau plan comptable MCH2.

4.5 Patrimoine immobilier faisant l'objet de conventions d'utilisation

A l'heure actuelle un seul bâtiment appartenant à la Commune fait l'objet de convention d'utilisation. Il s'agit de la Villa du port située sur le site des Abériaux. A la suite de la libération de ce bâtiment en 2025, utilisé depuis 1960 comme logement pour le responsable de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et garde-port, la Municipalité a décidé, en été 2025, d'attribuer ces locaux à bien plaisir à différentes associations sportives et sociétés présentes de longue date sur le site des Abériaux. Deux conventions de mise à disposition ont été établies.

Une convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de la Villa du port a été établie en août 2025 entre la Commune et le Football Club Prangins-Sport (FC Prangins), le Club Nautique de Prangins (CNPr)

ainsi que l'association Swiss Disabled Sailing. Les bénéficiaires de cette mise à disposition des locaux sont les membres des Comités de ces 3 associations, ainsi que leurs invités. Les locaux sont mis à disposition à des fins administratives et de réunions en lien avec les activités des Comités. Ils ne sont pas destinés à être utilisés pour des événements sociaux, festifs (par exemple célébrations de victoire) ou commerciaux. Les locaux mis à disposition sont composés de locaux privatisés, soit deux bureaux pouvant être fermés à clé pour réunions ou autres activités administratives, et de parties communes à partager, soit une grande salle polyvalente de détente avec cuisine ouverte (50 m²), complétés par des sanitaires et une terrasse. La convention de mise à disposition détaille les consignes d'utilisation et dispositions particulières.

Une convention de mise à disposition du sous-sol de la Villa du port a été établie en août 2025 entre la Commune et le CNPr, l'association Swiss Disabled Sailing, ainsi que la société GB Waypoint et la société Concept Lémanique. Les locaux mis à disposition sont composés d'un espace de dégagement et un espace de prolongement de celui-ci qui permettent l'installation d'un atelier (à aménager par les utilisateurs), d'un espace de stockage et de sanitaires.

Cette mise à disposition de la Villa du port a permis de commencer à répondre aux besoins explicités par ces différents utilisateurs dans le cadre de l'Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux (voir point 1.1.2. de ce chapitre concernant le Service Bâtiments). La mise à disposition du rez-de-chaussée de la Villa du port ne permet toutefois pas encore de répondre à la demande des associations de disposer d'un espace pour les manifestations sociales. Un usage moins restrictif de la grande salle polyvalente de détente sera toutefois autorisé dès que des barrières sécuriseront le monobloc de la STEP, ce qui sera le cas au printemps 2026. La convention sera alors revue à cet effet.

SERVICE CULTURE ET SOCIETES LOCALES

1. ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES

1.1 Développement du programme culturel législature 2021-2026

1.2 Manifestations culturelles 2025

1.2.1 Nos Inconséquences – jeudi 13 février – Morettes, 20h

1.2.2 Concert Musique de Chambre – samedi 3 mai – Temple, 19h30

1.2.3 Crise de nerfs à la météo – vendredi 3 octobre – Morettes, 20h

1.2.4 Rive Jazzy à Prangins – The Lemanic Syncopators – dimanche 16 novembre – Salle du Conseil, 17h

2. RELATIONS AVEC LES SOCIETES ET ASSOCIATIONS LOCALES

2.1 Prangins Baroque du 8 au 14 septembre, 6^{ème} édition

2.2 Union des sociétés locales pranginoises (USL)

2.2.1 Subventions aux sociétés locales

2.2.2 Subventions diverses

2.2.3 Festivités du 1^{er} août

2.2.4 Fête au Village

2.2.5 Noël des enfants

SERVICE CULTURE ET SOCIÉTÉS LOCALES

Municipal responsable : Igor Diakoff

Les missions principales du Service Culture & sociétés locales sont les suivantes :

- Gérer le soutien à la création artistique et organiser des manifestations culturelles ;
- Gérer les relations avec l'ensemble des associations locales dont le domicile est sur la commune.

1. ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES

1.1 Développement du programme culturel législature 2021-2026

La culture est, selon la définition de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), « *dans son sens le plus large, considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* ».

Depuis le début de la législature 2021-2026, le Service Culture & sociétés locales a eu la chance de pouvoir proposer une programmation d'événements et spectacles de grande qualité et diversité.

Le service a su proposer en 2025 à nouveau une programmation culturelle variée de haut niveau, alternant musique de chambre, jazz et comédies, avec toujours autant de succès, faisant salle pleine à chaque événement.

1.2 Manifestations culturelles 2025

1.2.1 Nos Inconséquences – jeudi 13 février – Morettes, 20h

Une comédie grinçante d'Esther Rotenberg qui nous montre qu'il vaut parfois mieux tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler ! Au fil de cinq saynètes, ce sont nos phrases inconsidérées, nos comportements irréfléchis, nos attitudes à l'emporte-pièce qui deviennent les moteurs de nos inévitables inconséquences. Avec Rebecca Bonvin, Thierry Piguët, Daniel Vouillamoz. Un franc succès.

1.2.2 Concert Musique de Chambre – samedi 3 mai – Temple, 19h30

Prangins a eu la grande chance de pouvoir accueillir, le temps d'un concert exceptionnel de Schubert, ces trois artistes de renommée internationale, ayant des liens étroits avec notre région, le pianiste Louis Schwizgebel, le violoniste Yuuki Wong et le violoncelliste Lionel Cottet. Ce fut un concert magnifique qui a conquis le public. Le public, qui a rempli le temple, ne s'y est pas trompé !

1.2.3 Crise de nerfs à la météo – vendredi 3 octobre – Morettes, 20h

Dans le studio de télévision, alors qu'il se prépare en vue d'un direct, Monsieur Météo reçoit la visite surprise d'une ancienne collègue. Tout dégénère. C'est Stéphane Thiébaud, présentateur météo de la RTS bien connu, qui joue son propre rôle dans cette comédie à huis clos. Les orages annoncés dans le bulletin éclatent aussi dans les émotions des personnages et la question de la crise climatique attise les conflits. Fausses pistes et absurdités s'emmêlent pour un thriller comique signé Philippe Cohen, auteur, metteur en scène et comédien genevois. Une comédie à suspense très drôle qui a maintenu en haleine une salle comble.

1.2.4 Rive Jazzy à Prangins – The Lemanic Syncopators – dimanche 16 novembre – Salle du Conseil, 17h

Cet orchestre de jazz traditionnel qui vient de la Région du Léman, composé de Roger Rémy à la trompette, Thomas Winteler à la clarinette et au sax soprano, Jacques Ducrot à la clarinette et aux saxophones, Philippe Anhorn au piano et chant, Stéphane Fisch à la contrebasse et Olivier Clerc à la batterie, ont mis une ambiance extraordinaire, avec un répertoire composé de standards du Hot Jazz des années 20 à 40 et du New Orleans revival, au grand bonheur du public.

2. RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

2.1 Prangins Baroque du 8 au 14 septembre, 6^{ème} édition

Depuis sa création en 2020, le Festival Prangins Baroque a su s'imposer comme un rendez-vous incontournable pour les amateurs de musique baroque. Le festival poursuit depuis sa création les buts d'échanges artistiques entre des mentors de renom et de jeunes talents virtuoses ainsi que de rendre les arts baroques accessibles à tous. Dès lors, les entrées sont gratuites.

La contralto Marijana Mijanović, en lien avec la suggestion du Municipal en charge de la culture, a l'idée de créer un festival dans la commune où elle réside. Elle est rejointe par Patricia Piller, Anne-Laure Nessi et Chantal Lauper et elles créent l'Association Prangins Baroque.

Pour sa 6^{ème} édition, Prangins Baroque et sa directrice artistique et maître de chant de la manifestation, Marijana Mijanović, célèbrent l'un des plus grands génies de la musique : Johann Sebastian Bach.

Selon l'aphorisme du philosophe Emil Cioran, c'est Dieu qui « doit beaucoup » à Jean-Sébastien Bach, sous-entendant que la musique du Cantor de Leipzig est si sublime qu'elle donne une existence concrète à la divinité, qu'elle est une preuve de l'existence de Dieu. Cette boutade souligne le génie intemporel de Bach et la profondeur spirituelle de son œuvre, souvent considérée comme le sommet de la musique baroque et sacrée. Sa musique était souvent dédiée à la gloire de Dieu, d'où le lien métaphorique fort.

Pour ce millésime 2025, le festival Prangins Baroque nous a à nouveau proposé de nombreux ateliers instrumentaux et vocaux, avec de nombreux artistes, musiciens, chorégraphes et danseurs. Une formation avec un coach mental a également été organisée, ainsi que des conférences et répétitions ouvertes au public, des ballades au cœur du château, des concerts au temple et au château, clôturant une intense semaine d'échanges artistiques et humains autour du baroque avec un concert final à la salle des Morettes. Concerts complets, comme depuis la création du festival désormais bien établi, l'identité de Prangins Baroque est devenue indissociable de l'écrin villageois qui l'accueille.

Ce festival de très haute tenue est devenu un événement phare de notre région et contribue à faire briller le nom de Prangins loin à la ronde. Une belle collaboration avec le Château de Prangins doit, de surcroît, être ici saluée.

La 7^{ème} édition du festival aura lieu du 7 au 13 septembre 2026.

2.2 Union des sociétés locales pranginoises (USL)

L'USL compte aujourd'hui 20 sociétés affiliées. Il s'agit de : Aéro-Club de La Côte, Association Au-Potager de Prangins, Association Vivons Prangins Demain, Association Com'Scène-Projet Artistique, Association des Jeunes de Prangins, Atelier d'activités créatrices, Badminton Club Prangins, Budo Schools Ashita, Club Nautique de Prangins CNPr, FC Prangins-Sport, GAM La Côte, Club d'échecs La Garde du Roi, Gym Hommes de Prangins, Handball Club Prangins, Handivoile, le cabinet d'ergothérapie L'Entre-Deux, Prangins en Chœur, Prangins International Community PIC, Société de gymnastique féminine FSG, Théâtre Amateur de Prangins TAP.

Nous nous plaignons à saluer ici l'agréable collaboration avec l'Union des sociétés locales, ainsi qu'avec son président, M. Olivier Monge.

Pour compléter le tissu culturel, 6 sociétés non affiliées à l'USL sont également présentes à Prangins, il s'agit de l'Association de Claquettes, Musique Sacrée Musique, l'OPEP (Ordre des pompiers émérites de Prangins), Prangym's, la Société de développement de Prangins SDP ainsi que la Société de Tir Duillier-Prangins.

D'une manière générale, l'USL maintient les relations entre ses sociétés membres, la Municipalité et les services communaux tout au long de l'année. Elle tient son assemblée générale au printemps et gère son matériel et le planning de la salle des sociétés de la Maison Fischer. Elle tient sa fenêtre de l'Avent en décembre et se charge de l'illumination de la Tour d'eau durant les fêtes de fin d'année. L'USL entretient aussi les relations avec les jeunes de Prangins. L'USL se charge de l'organisation de manifestations majeures sur le territoire communal telles que les festivités du 1^{er} août et la Fête au Village, et, depuis 2023, le Noël des Enfants autrefois organisé par la SDP.

2.2.1 Subventions aux sociétés locales

Le Club Nautique de Prangins CNPr a fêté ses 50 ans d'activités cette année. Une plaque commémorative lui a été offerte par la Commune.

2.2.2 Subventions diverses

Dans les subventions diverses octroyées, le Service Culture & sociétés locales a soutenu financièrement Rive Jazzy, la Fanfare Municipale de Nyon, l'Association vaudoise des amis du sentier, Aquatics Club de la Côte OSS, l'Association des Amis des Musées de Nyon ainsi que l'Association Musicale Alfred Cortot.

2.2.3 Festivités du 1^{er} août

L'USL a organisé la fête du 1^{er} août dont les festivités ont débuté en début d'après-midi au Château de Prangins, puis à partir de 17h30 sur le site des Abériaux. A la nuit tombée, la population a pu découvrir un magnifique spectacle son et lumière laser préservant la sécurité de la faune et de la flore ainsi que celle des citoyens. La Municipalité a offert et servi l'apéritif à la population.

2.2.4 Fête au Village

La Fête au Village continue d'évoluer avec un renforcement et une diversification des animations et ateliers divers pour enfants, une augmentation continue d'enfants inscrits, et une amélioration de l'infrastructure. Le riche programme d'activités a rencontré un vif succès auprès de son public, avec à nouveau l'organisation d'un tournoi d'échecs, la prestation des groupes de Chant et Comédie Musicale de l'association pranginoise Com'Scène-Projet Artistique, des vide-greniers et vide-dressing, agrémentés d'une restauration riche et variée, au son entraînant de *JazzPass* ou encore des *Pseudos* en concert, le tout dans une ambiance fantastique, ce qui en a fait une fête conviviale très réussie. La Municipalité se réjouit de constater chaque année une hausse constante de fréquentation et salue l'implication des sociétés locales pour l'organisation de ce rendez-vous annuel. Ce moment festif se veut être un outil de renforcement de la cohésion sociale par excellence et une occasion de partage intergénérationnel. C'est aussi l'occasion d'intégrer les nouveaux habitants qui sont accueillis aux Morettes pour la partie officielle puis à l'apéritif organisé au sein de la Fête au Village.

2.2.5 Noël des enfants

En collaboration avec les commerçants de la place (Épicerie, Boulangerie Fayet, Pharmacie, Tea-room, Cheminée Dorée), l'USL a repris la gestion du Noël des enfants, autrefois organisé par la SDP, et a pu offrir aux 260 enfants présents des sachets remplis de douceurs, préparés par les dames des activités manuelles et ludiques du mercredi après-midi, chapeauté par Mme Virginie Chapalay. La contribution de M. Marc Pittet a été une fois de plus très appréciée. Le PNR a également sécurisé la place en collaboration avec le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts. Cette troisième édition sous cette forme a connu un beau succès et la Municipalité remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour son bon déroulement.

SERVICE FINANCES

1. POLITIQUE FINANCIÈRE

- 1.1 Comptes 2024
- 1.2 Arrêté d'imposition 2026
- 1.3 Budget 2026
- 1.4 Nouveau Plan comptable MCH2
- 1.5 Clôture de préavis et amortissement

2. COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

- 2.1 Gestion financière et renseignements aux citoyens

SERVICE FINANCES

Municipal responsable : Jean de Wolff

Les missions principales du Service Finances sont les suivantes :

- Gérer la politique financière, et notamment l'élaboration du budget, de l'arrêté d'imposition et des comptes communaux ;
- Assurer la comptabilité générale de tous les services et apporter un certain nombre de prestations et de renseignements aux citoyens dans leurs relations financières avec la Commune.

1. POLITIQUE FINANCIÈRE

En préambule il est à noter l'arrivée au 1^{er} juin 2025 du nouveau boursier – responsable du Service Finances à 50 %, en renfort de l'équipe existante. L'équipe du Service Finances a été dans la foulée réorganisée avec la création d'un Secteur « comptabilité » dans lequel sont actives une responsable du secteur à 60 % et une collaboratrice comptable à 80 %.

1.1 Comptes 2024

Le préavis No. 81/2025 « Comptes 2024 » a été déposé sur le bureau du Conseil communal en avril 2025. Il a été accepté par le Conseil communal en juin 2025.

Le Service Finances assure la présentation des écarts budgétaires aux différents services de l'administration communale dans le cadre de l'élaboration des comptes et tout au long de l'année.

1.2 Arrêté d'imposition 2026

Le préavis No. 84/2025 « Arrêté d'imposition pour l'année 2026 » a été déposé sur le bureau du Conseil communal en août 2025. Celui-ci a proposé de maintenir le taux d'imposition communal à 55 % et de reconduire tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2025 pour l'année 2026. Le Conseil Communal a, dans sa séance d'octobre 2025, décidé d'augmenter le taux d'imposition communal à 57 %, ainsi que de reconduire tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2025 pour l'année 2026.

1.3 Budget 2026

L'élaboration du budget 2026, en collaboration avec les membres de la Municipalité et les responsables de services, a eu lieu dès le mois d'août 2025. Le préavis No. 87/2025 « Budget 2026 » a été déposé sur le bureau du Conseil en octobre 2025 et accepté par le Conseil communal en décembre 2025.

Tout au long de l'année, le Service Finances assure l'envoi régulier aux commissions de surveillance du Conseil communal (COFIN et COGEST) des informations financières requises.

1.4 Nouveau Plan comptable MCH2

Comme déjà indiqué dans le Rapport de gestion 2024, la Commune de Prangins a entamé en automne 2024 son passage vers un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération pour le secteur public appelé « MCH2 ». Ce passage au nouveau modèle s'étalera sur trois ans (2024 : travaux préparatoires / 2025 : développement du nouveau plan comptable / 2026 : migration vers le nouveau plan comptable).

A ce stade les étapes suivantes de ce passage ont été réalisées :

- 1) Le préavis No. 78/2025 « Ajustements pour le passage au plan comptable MCH2 » a été déposé sur le bureau du Conseil en avril 2025 et accepté par le Conseil communal en juin 2025. Ce préavis

validait la réaffectation de fonds de réserve au bilan dans les comptes 2025 et la reclassification des immobilisations dans le patrimoine financier, respectivement administratif de la Commune.

- 2) Etablissement de janvier à août 2025 du nouveau plan comptable MCH2 sur la base duquel le budget 2026 a été établi.
- 3) L'élaboration du budget 2026 – préavis No. 87/2025 – en format MCH2.

Les étapes suivantes restent ouvertes pour 2026 :

- 1) Fin avril 2026 – Basculement final du plan comptable MCH1 vers le plan comptable MCH2. D'ici là, le traitement des opérations comptables courantes 2026 et la clôture et révision des comptes 2025 s'effectueront au sein du plan comptable MCH1.
- 2) Dès mai 2026 – Abandon définitif du plan comptable MCH1 et traitement des opérations comptables et élaboration des budgets futurs dans le plan comptable MCH2.
- 3) Dans les trois ans – Mise à jour des règlements nécessitant un ajustement suite au passage à MCH2. Citons les candidats suivants : fonds de réserve immeuble Très-le-Châtel et fonds de réserve port des Abériaux.

1.5 Clôture de préavis et amortissement

Voici également, pour la parfaite information du Conseil, la liste définitive des préavis que la Municipalité souhaite clôturer fin 2025 et commencer à amortir dans le cadre de l'exercice 2026 ou à faire porter aux comptes de réserves. Il s'agit de préavis pour lesquelles plus aucune facture n'est enregistrée ou attendue à partir du 1^{er} janvier 2026 :

Préavis	Description au bilan	Montant préavis	Montant bilan
55/23	Amén. Jardin-forêt didactique Morettes	CHF 56'000	CHF 38'344.23
64/24	Etude globale aménagement site des Abériaux	CHF 45'000	CHF 50'504.05*

*Pour une explication concernant le dépassement, voir le chapitre 1.1.1 sous « Service Bâtiments».

NB : Le décompte final des frais relatifs aux préavis clôturés a été fournis à la Commission de Gestion.

2. COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

2.1 Gestion financière et renseignements aux citoyens

Le service a assuré en 2025 la tenue de la comptabilité générale soit :

- La comptabilisation des écritures ;
- La facturation débiteurs ;
- L'encaissements des factures ;
- La saisie et le paiement des fournisseurs ;
- La gestion des débiteurs et des contentieux ;
- La gestion de la trésorerie et des emprunts ;
- La gestion des investissements et des amortissements ;
- La facturation des taxes et prestations communales ;
- La gestion des salaires du personnel fixe et auxiliaire ;
- Les déclarations TVA, AVS, etc. ;
- Le bouclage et la présentation des comptes annuels.

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

1. PERSONNEL

- 1.1 Engagements en contrats à durée indéterminée (CDI) et déterminée (CDD)
- 1.2 Changements de taux
- 1.3 Départs
- 1.4 Postes ouverts
- 1.5 Contrats
- 1.6 Stagiaires
- 1.7 Apprentis
- 1.8 Variations du personnel

2. POLITIQUE SALARIALE

3. ASSURANCES SOCIALES, PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET COORDINATION DE LA FORMATION

4. PROJETS SPÉCIFIQUES DEVELOPPÉS PAR LE SERVICE

- 4.1 Enquête de satisfaction auprès des collaborateurs de la Commune

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Municipal responsable : Jean de Wolff

Les missions principales du service Ressources humaines sont les suivantes :

- Gérer la politique de recrutement en collaboration avec les municipaux concernés ;
- Gérer les assurances sociales et l'ensemble des procédures administratives de ressources humaines (RH) ;
- Suivre les projets de politique du personnel (politique salariale, santé et sécurité au travail, enquête de satisfaction, etc.).

1. PERSONNEL

Le Service Ressources humaines a pour mission d'implémenter le processus de recrutements en collaboration avec les municipaux, chefs de service et/ou responsables d'équipe concernés. Il s'occupe ensuite de faire des propositions de candidats à la Municipalité.

En 2025, le Service Ressources humaines a disposé durant toute l'année du personnel nécessaire et prévu au budget 2025, ce qui a permis la poursuite du développement du catalogue de procédures de travail.

1.1 Engagements en contrats à durée indéterminée (CDI) et déterminée (CDD)

Pendant cette année 2025, le Service Ressources humaines a été sollicité pour les quatre engagements en CDI suivants, en ligne avec le budget 2025 :

1. Service Urbanisme : engagement à compter du 23 mai 2025 d'une co-responsable du Service Urbanisme à 100 %, qui est responsable à part entière du Service Urbanisme dès le 1^{er} janvier 2026.
2. Service Affaires sociales, enfance & jeunesse : engagement à compter du 1^{er} mai 2025 d'une éducatrice parascolaire à 80 %.
3. Service Affaires sociales, enfance & jeunesse : engagement à compter du 15 août 2025 d'un encadrant parascolaire à 45 %.
4. Service Bâtiments : engagement à compter du 1^{er} avril 2025 d'une agente d'exploitation et concierge à 50 %.
5. Service Finances : engagement à compter du 1^{er} juin 2025, d'un responsable du service et boursier à 50 %.

Aucun collaborateur n'a été engagé en CDD en 2025.

1.2 Changements de taux

Notons également les changements de taux de travail suivants :

1. Service Urbanisme : baisse du taux de travail de 100 % à 60 % pour cause de déménagement au 1^{er} février 2025 du responsable des dossiers de police de construction et nomination comme co-responsable dès le 1^{er} avril 2025.
2. Service Affaires sociales, enfance & jeunesse : augmentation, selon budget 2025, du taux de travail de 38 % à 45 % au 1^{er} janvier 2025 de la bibliothécaire.
3. Service Affaires sociales, enfance & jeunesse : augmentation, selon budget 2025, du taux de travail de 40 % à 60 % au 1^{er} janvier 2025 de la co-responsable du Centre d'animation de Prangins.

4. Service Affaires sociales, enfance & jeunesse : baisse, selon budget 2025, du taux de travail de 30 % à 20 % au 1^{er} janvier 2025 d'une surveillante au parascolaire.
5. Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts : augmentation, selon budget 2025, du taux de travail de 60 % à 70 % au 1^{er} janvier 2025 de la collaboratrice administrative.

1.3 Départs

Au niveau des départs, la Commune a vu partir les collaborateurs suivants en 2025 :

1. Service Urbanisme : départ suite à un congé maladie au 28 février 2025 de la responsable du Service Urbanisme à 100 %.
2. Service Urbanisme : départ au 31 décembre 2025 pour cause de déménagement du co-responsable du Service Urbanisme à 60 % depuis le 1^{er} avril 2025.
3. Service Affaires sociales, enfance & jeunesse : départ à la retraite au 30 juin 2025 d'une surveillante au parascolaire à 30 %.
4. Service Affaires sociales, enfance & jeunesse : départ à la retraite au 30 juin 2025 d'une surveillante au parascolaire à 20 %.

1.4 Postes ouverts

Notons que à fin 2025, il reste les postes ouverts suivants à pourvoir :

- Service Urbanisme : architecte-urbaniste à 100 %, poste qui a depuis été pourvu au 1^{er} février 2026.

1.5 Contrats

Au 31 décembre 2025, 81 contrats de collaboratrices et collaborateurs étaient actifs (46 personnels fixes, 2 apprentis et 33 auxiliaires). Il est à noter que certains auxiliaires peuvent être titulaires de 2 contrats et que d'autres ne travaillent que pendant une courte période (par exemple, pour le nettoyage des bâtiments scolaires).

1.6 Stagiaires

En septembre 2025, un stagiaire non-rémunéré a été engagé à un taux de 50 % pour le Service Administration générale et le Service Contrôle des habitants pour une durée d'une année.

1.7 Apprentis

En 2025, la Commune a commencé l'année en formant deux apprentis agent d'exploitation et une apprentie employée de commerce. Toutefois cette dernière a interrompu sa formation au 30 juin 2025.

1.8 Variations du personnel

Collaborateurs fixes Equivalent-Plein-Temps (EPT)	EPT FIN 2025	EPT FIN 2024
Service Administration générale	3.45	3.45
Service Urbanisme	2.40	2.50
Service Environnement	3.15	3.15
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse (y compris structure parascolaire, bibliothèque et centre d'animation)	4.9	5.05
Service Bâtiments	7.3	6.80
Service Culture & sociétés locales	0.30	0.20

Service Contrôle des habitants	2.30	2.30
Service Finances	1.90	1.40
Service Ressources humaines	0.30	0.30
Office Naturalisations	0.05	0.05
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts	10.00	9.60
Total :	37.05	34.80

Apprentis	Contrats actifs fin 2025	Contrats actifs fin 2024
Apprenti-employé de commerce	0	1
Apprenti agent exploitation - Conciergerie	1	1
Apprenti agent exploitation - Service Voirie	1	1

Collaborateurs auxiliaires	Contrats actifs fin 2025	Contrats actifs fin 2024
Service Environnement (port)	2	2
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse (église)	2	2
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse (cantine, parascolaire, sport en salle, jeunesse)	16	10
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse (devoirs surveillés, classe spécialisée)	2	5
Service Bâtiments - Nettoyage école	4	4
Sécurité (patrouilleurs)	5	5
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts	2	2
Service Finances	1	0
Total :	33	27

2. POLITIQUE SALARIALE

La Municipalité, dans le cadre des augmentations de salaires pour 2026 prévues au budget, n'a d'une part pas proposé de compensation de l'inflation. Elle a d'autre part procédé à des augmentations salariales sélectives se basant sur le système d'aide à la fixation des salaires dont elle s'est dotée depuis 2022 et sur les retours des entretiens avec les collaborateurs pour les fixer. Ces augmentations sélectives correspondent également à une augmentation de la masse de 1.3 %.

3. ASSURANCES SOCIALES, PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET COORDINATION DE LA FORMATION

Le Service Ressources humaines gère les relations avec l'ensemble des prestataires d'assurances sociales et d'assurances professionnelles liées au personnel (rédaction des certificats et de lettres diverses, démarches auprès des assurances en cas d'accidents ou de maladies, etc.).

Le Service apporte également une assistance aux collaborateurs ou municipaux en matière de questions liées aux Ressources humaines.

En ce qui concerne la formation, le Responsable du service, respectivement le Municipal responsable du service concerné décide de façon autonome des programmes de formation pour ses collaborateurs. Le Service Ressources humaines intervient soit sur demande d'un service, soit lorsqu'il s'agit de coordonner des programmes entre plusieurs services. De même, pour les formations de longue durée et selon le montant, un contrat de redevance pourra être établi par le Service Ressources humaines.

4. PROJETS SPÉCIFIQUES DEVELOPPÉS PAR LE SERVICE

4.1 Enquête de satisfaction auprès des collaborateurs de la Commune

La Municipalité a souhaité en 2025 se renseigner sur la satisfaction globale des collaborateurs fixes de la Commune. Pour ce faire, elle a effectué pour la troisième année consécutive une enquête de satisfaction courant 2025.

SERVICE CONTRÔLE DES HABITANTS

1. DESCRIPTIF DES TÂCHES DU SERVICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS

- 1.1 Exemples de deux cas complexes du Service Contrôle des habitants
- 1.2 Gestion des chiens

2. REGISTRE DES HABITANTS : STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION

- 2.1 Etat et évolution
- 2.2 Structure de la population en séjour (résidents secondaires et autres cas)
- 2.3 Principales mutations enregistrées par le Service du Contrôle des habitants

SERVICE CONTRÔLE DES HABITANTS

Municipal responsable : Jean de Wolff

Les principales missions du Service Contrôle des habitants sont les suivantes :

- Tenir le registre des habitants et mettre à jour les données ;
- Gérer les prestations à la population en lien avec le registre des habitants ;
- Communiquer diverses informations aux différentes administrations.

1. DESCRIPTIF DES TÂCHES DU SERVICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS

Le Service du Contrôle des Habitants (CH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Les tâches du CH consistent essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'État et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches.

Le CH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

L'attribution de l'EGID (identifiant bâtiment) permet de géo référencer (rattacher localement) les données de personnes. L'attribution de l'EWID (identifiant logement) garantit que les contrôles des habitants regroupent tous les habitants dans leur commune sous forme de ménages statistiques, c'est-à-dire de personnes vivant dans un même logement.

Le nouveau « *Règlement et Tarifs des Emoluments du Contrôle des habitants* » (préavis No. 63/2024) est entré en vigueur le 20 janvier 2025 après approbation par la cheffe du Département cantonal de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine.

L'année 2025 a été marquée par la mise en place au niveau de la Commune de Prangins de *eDéménagement*, une plateforme cantonale permettant aux administrés de déclarer en ligne leur arrivée, départ ou changement d'adresse, sans se déplacer.

Parallèlement, le service a commencé à mettre en œuvre en 2025 un guichet virtuel destiné à permettre la réalisation en ligne de diverses autres démarches administratives. Le lancement opérationnel est prévu en 2026.

En 2025, un classeur de procédures a enfin été mis en place au Service du Contrôle des habitants. Il couvre 35 tâches distinctes relevant du Contrôle des habitants (environ 60 % des activités du service). Ce travail de formalisation permet d'assurer une application uniforme des bases légales. Il met également en évidence la diversité et la complexité des missions, il garantit la qualité du traitement administratif et assure la continuité du service, notamment en cas d'absence ou de changements de personnel.

Certaines situations particulières ne peuvent toutefois pas être standardisées et nécessitent une analyse au cas par cas par un spécialiste du service. Leur traitement repose sur l'expérience, une bonne connaissance des lois et des partenaires compétents. C'est pourquoi les collaborateurs du contrôle des habitants suivent régulièrement les cours du Service de la Population (SPOP), renouvelés chaque année, et participent aux deux assemblées annuelles de l'Association vaudoise des contrôles des habitants. Ces rencontres offrent l'opportunité d'échanger avec les autres communes, de partager les bonnes pratiques

et d'assister à des séances d'information animées par des intervenants externes, tels que le Service de la Population, le Secrétariat d'Etat aux migrations, le Ministère public ou encore le Service des curatelles.

En 2025, le Contrôle des habitants a renforcé sa collaboration avec le Service Finances, notamment par la mise en place de contrôles ciblés des logements vacants. Ces démarches ont permis d'identifier les personnes non annoncées devant s'inscrire en résidence principale ou secondaire et d'actualiser ainsi les listes utilisées pour la facturation de la taxe de séjour par le Service Finances. Par ailleurs, le contrôle des habitants informe et accompagne volontiers les administrés, tant lors de leur passage aux guichets que par téléphone.

1.1 Exemples de deux cas complexes du Service Contrôle des habitants

Les scénarios suivants illustrent des situations juridiques et administratives fictives qui nécessitent une collaboration étroite avec les autorités cantonales compétentes (notamment le Service de la Population et le Ministère public) ainsi qu'un suivi rigoureux.

Cas complexe 1 : Situation de séjour irrégulière et inscription tardive

- **Contexte initial** : une personne arrive illégalement dans le Canton de Vaud en 2008 sans jamais s'être inscrite auprès d'aucune autorité communale ou cantonale durant 16 ans.
- **Déclencheur** : la personne se présente finalement en juin 2024 pour s'inscrire auprès de la Commune de Prangins.
- **Procédure et résolution** :
 - Dénonciation immédiate de la situation au Ministère public vaudois de l'administré/e et de l'employeur pour séjour illégal et infraction à la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).
 - Envoi d'un courrier de dénonciation formel au Service de la Population (SPOP) pour signaler le cas et la tentative de régularisation *a posteriori*.
 - Suivi du dossier sur une longue période, impliquant la Commune, l'avocat de l'administré/e, le SPOP et l'employeur potentiel de l'administré/e, dans l'attente d'une décision sur le statut de séjour.

Cas complexe 2 : Multiples identités et erreur sur un permis de séjour

- **Contexte initial** : Arrivée d'un ressortissant d'un Etat tiers dont l'identification formelle de la nationalité n'a pas pu être établie.
- **Déclencheur** : La Commune remarque, via une mutation informatique du Canton, l'existence de deux dossiers distincts ouverts au Service de la Population de Lausanne, pour la même personne, avec des dates de naissance, des nationalités et des noms différents. Le SPOP a émis par erreur un permis de séjour avec une nationalité et nom de famille incorrects (fausse nationalité présumée).
- **Procédure et résolution** :
 - Interpellation immédiate du SPOP par la Commune pour signaler le doublon de dossiers et l'erreur de nationalité sur le permis émis.
 - Récupération physique du permis de séjour erroné auprès de l'administré par la Commune.
 - Renvoi du titre de séjour au SPOP pour correction administrative.
 - Coordination pour fusionner les dossiers et s'assurer de la correction formelle de la nationalité et des informations d'état civil dans les systèmes cantonaux.

1.2 Gestion des chiens

La gestion des chiens comprend l'enregistrement des animaux et de leurs détenteurs dans les registres communaux. Chaque chien annoncé fait l'objet de la création d'un compte AMICUS sur la plateforme fédérale. Le détenteur est ensuite tenu de transmettre les informations nécessaires à son vétérinaire afin que celui-ci puisse rattacher le chien à son profil, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Un contrat informatique est ensuite établi dans les registres communaux pour la facturation de la taxe communale. Les impôts cantonaux sont informés de toutes les mutations, notamment en cas d'arrivée, de départ ou de décès du chien. Une liste de suivi est tenue à jour et des contrôles de comparaison entre la base AMICUS et nos inscriptions dans nos registres sont effectués régulièrement afin d'intercepter les propriétaires qui ne nous auraient pas annoncés leurs chiens. Enfin, au mois de février, un récapitulatif détaillé est transmis aux impôts cantonaux pour chaque personne détentrice d'un chien, afin de permettre la facturation annuelle.

Mutations de chiens en 2025

A ce jour, nous avons **319** chiens à Prangins

• Arrivées	41	Départs	14
• Décès	20	Changements propriétaires	20

2. REGISTRE DES HABITANTS : STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les informations ci-dessous sont basées sur l'état de la population dans les registres communaux au **31 décembre 2025**. L'extraction des données a été réalisée le **29 janvier 2026**.

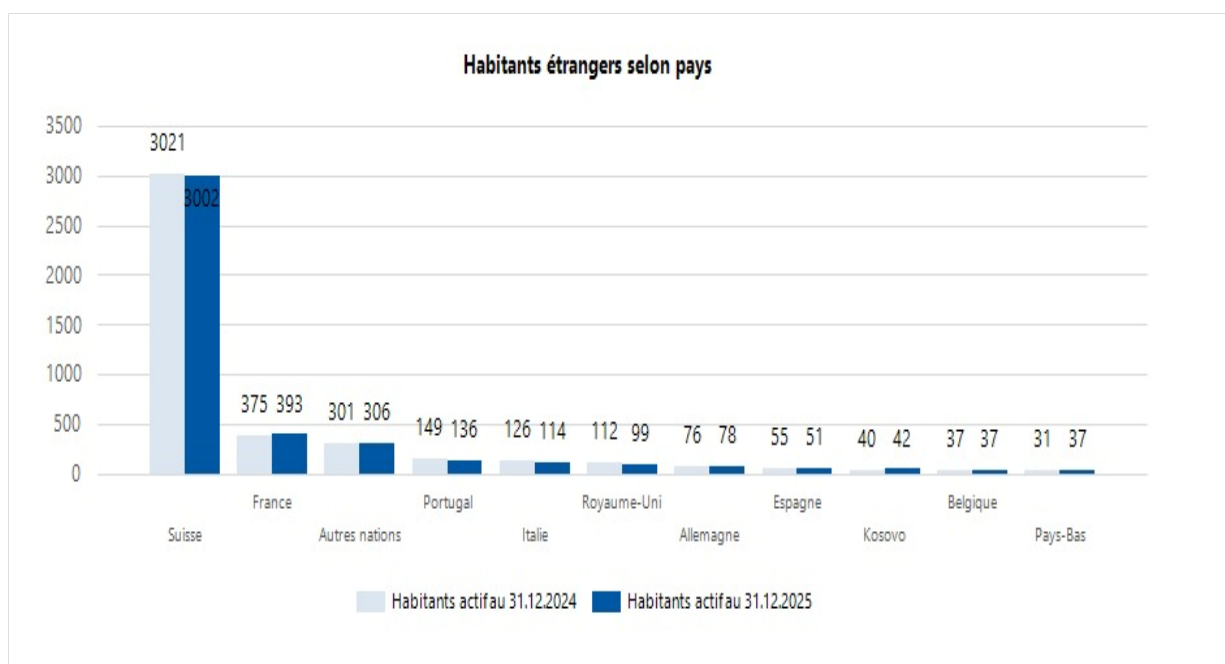
De légères différences peuvent exister entre les chiffres officiels (Statistique Vaud) et les données communales, en raison de prises en compte de mutations rétroactives de la population affectant l'exercice précédent.

2.1 Etat et évolution

<i>Habitant(e)s selon pays</i>	<i>Etat au</i>		<i>Etat au</i>		<i>Solde</i>
	01.01.2025		31.12.2025		
France	367	8.57%	383	9.00%	16
Portugal	148	3.46%	136	3.20%	-12
Italie	125	2.92%	112	2.63%	-13
Royaume-Uni	112	2.62%	99	2.33%	-13
Allemagne	74	1.73%	77	1.81%	3
Espagne	55	1.28%	51	1.20%	--4
Kosovo	37	0.86%	39	0.92%	2
Belgique	36	0.84%	36	0.85%	0
Pays-Bas	31	0.72%	37	0.87%	6
Autres nations	306	7.15%	313	7.36%	7
Etrangers/ères	1291	30.15%	1283	30.16%	-8
Suisses/sesses	2991	69.85%	2971	69.84%	-20
Total habitant(e)s	4282	100.00%	4254	100.00%	-28

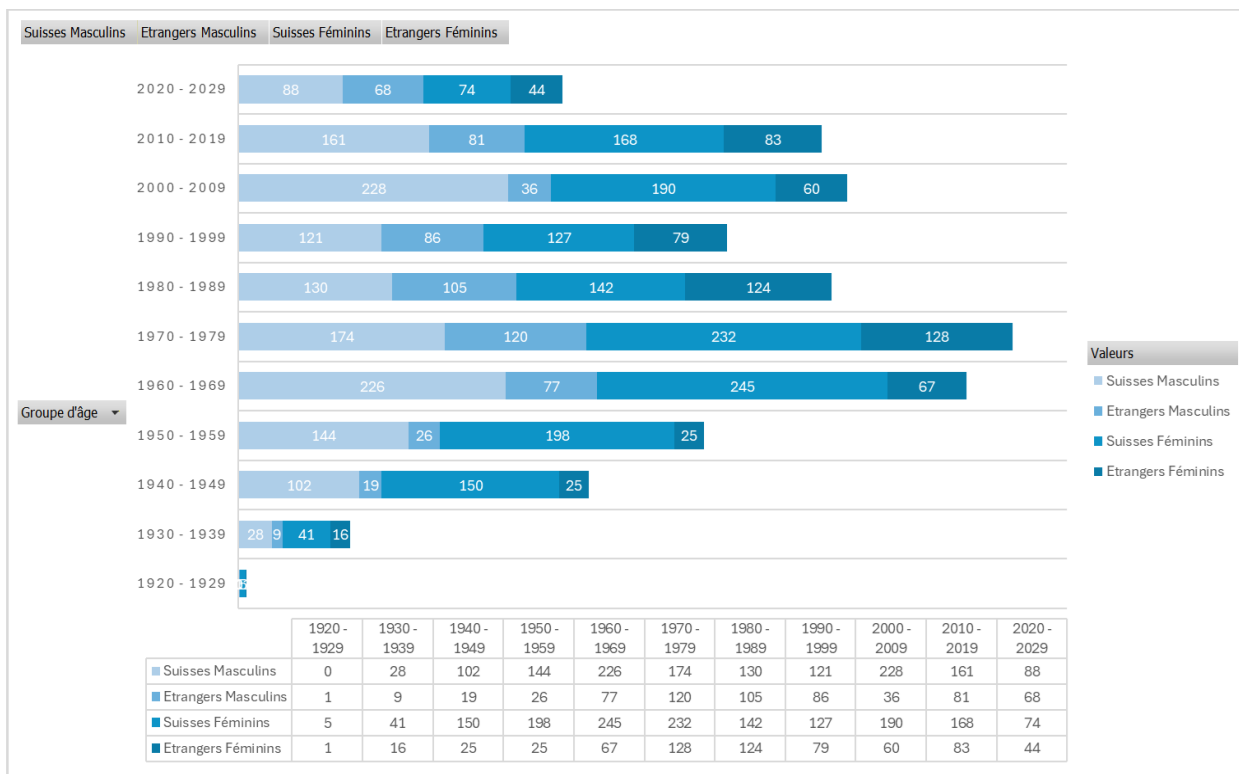
<i>Habitant(e)s selon état civil</i>	4282		4254		-28
Célibataire	1960	45.77%	1930	45.37%	-30
Marié(e)	1816	42.41%	1800	42.31%	-16
Veuf(-ve)	142	3.32%	149	3.50%	7
Divorcé(e)	358	8.36%	368	8.65%	10
En partenariat enregistré	6	0.14%	7	0.16%	1

Habitant(e)s établi(e)s	4282		4254		-28
Etablissement CH	2755	64.34%	2746	64.55%	-9
Bourgeois CH	236	5.51%	225	5.29%	-11
Séjour B	394	9.20%	370	8.70%	-24
Etabli C	810	18.92%	827	19.44%	17
Courte durée L	4	0.09%	10	0.24%	6
Diplomate/fonctionnaire avec immunité	25	0.58%	21	0.49%	-4
Fonctionnaire sans immunité	31	0.72%	25	0.59%	-6
Non attribué	5	0.12%	9	0.21%	4
Personne à protéger	17	0.40%	18	0.42%	1
Famille fonct. int.	5	0.12%	3	0.07%	-2
Suisses/sesses en séjour	25		22		-3
Etrangers/ères en séjour	16		18		2
Séjour annuel	39	95.12%	38	95.00%	-1
Frontalier G (en séjour/exception)	2	4.88%	2	5.00%	0



Nombre de nationalités totales dans notre commune : **68**

NB : le nombre d'habitants était annoncé à 4'280 au 31.12.2024 dans le Rapport de gestion 2024, or dans le présent rapport, 4'282 sont annoncés au 01.01.2025. Ceci n'est pas le fruit d'une erreur ; en effet l'arrivée de 2 administrés a été enregistrée au 01.01.2025.



		Evolution
Nombre de ménage	1953	-5

Âge moyen de la population	43
-----------------------------------	-----------

2.2 Structure de la population en séjour (résidents secondaires et autres cas)

Séjour annuel = résident secondaire propriétaire d'une résidence secondaire.

Nombre de personnes en séjour	38	Séjour annuel
--------------------------------------	-----------	---------------

2.3 Principales mutations enregistrées par le Service du Contrôle des habitants

Mutations	
Arrivées	289
Arrivées provisoires	3
Départs	345
Départs provisoires	147
Changement de nom	20
Changement de permis de séjour	342
Correction diverses (communications/Relation/état civil	7120
Décès	22
Séparations	13
Divorces	25
Mariages	33
Naissances	29
Attestations diverses	43
Naturalisations	32
Mesures (Tutelles)	14
Attestation d'annonce de départ	52
Attestation de départ	197
Attestation d'établissement	550
Attestation d'établissement pour légitimer le séjour	60
Certificat de vie	15
Demande de carte d'identité	112
Demande de renseignements	185
Déménagement	54
Evènements divers (Saisir personne / Reconnaissance / Majorité)	499
Total des mutations	10211

OFFICE NATURALISATIONS

Municipal responsable : Jean de Wolff

L'Office Naturalisation gère le processus de naturalisation.

En 2025, la Commune a réceptionné 26 demandes de candidats à la naturalisation, à qui elle a indiqué les étapes à suivre pour l'obtention finale du passeport rouge. Les ressortissants ayant déposé leur dossier de naturalisation provenaient des pays suivants : Allemagne (5), Etats-Unis (1), Brésil (2), France (8), Italie (4), Pays-Bas (2), Portugal (1), Royaume-Uni (2), Ukraine (1).

La commission de naturalisation a auditionné 39 personnes dont des mineurs accompagnés par leurs parents. Ce moment des auditions est très apprécié aussi bien par les membres de la commission que par les requérants à la naturalisation. Malgré l'anxiété de certains en début de séance, il permet un échange informel, de faire connaissance de part et d'autre : les autorités rencontrent les futurs bourgeois et bourgeoises, et le candidat a également l'occasion de poser des questions aux autorités.

28 personnes ont finalement obtenu leur bourgeoisie et en conséquence, la nationalité suisse.

OFFICE INFORMATIQUE

Municipal responsable : Jean de Wolff

Les missions principales de l'Office Informatique sont les suivantes :

- Gérer les infrastructures informatiques et téléphoniques ;
- Gérer les imprimantes et les photocopieuses.

1. GESTION DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES, IMPRIMANTES ET PHOTOCOPIEUSES

La Municipalité a poursuivi en 2025 l'amélioration des outils informatiques, de leur utilisation et de la compréhension du niveau de satisfaction des utilisateurs.

Elle a finalisé mi 2025 la migration des différents sites d'hébergement informatique vers un seul hébergeur (contre 3 début 2025). Ceci facilite entre autres l'intégration horizontale et les échanges de données entre nos différents logiciels utilisés et le support et monitoring de l'ensemble des systèmes informatiques hébergés de la Commune par une seule et même entreprise, à savoir notre gestionnaire de parc Network Corner.

Elle a pris note de la remarque de la COGEST dans le cadre du Rapport de gestion 2024 de l'absence de responsable IT dans l'organigramme de la Commune. Elle a depuis mis en place et intégré au budget 2026 une solution externe d'un mandataire en charge de l'analyse technique des solutions IT, du suivi des prestations de nos fournisseurs IT ainsi que du processus de support et de formation des utilisateurs.

2. PARC INFORMATIQUE ET LOGICIELS MÉTIERS

Voici une synthèse du parc informatique et des systèmes informatiques gérés en 2025 au sein de la Commune :

- 56 ordinateurs et laptops ainsi que 12 imprimantes individuelles ;
- 5 imprimantes et photocopieuses de production ;
- 3 pare-feux et 15 serveurs virtuels à distance gérant la connectivité, l'accès aux bases de données de documents et aux librairies de logiciels PC (tous hébergés à distance), la gestion du parc Hardware, les droits des utilisateurs et la sécurité ;
- 54 comptes utilisateurs avec adresses de courriel individuelles et 19 comptes d'adresses courriel partagées ou non personnelles
- 15 licences Adobe

Voici également une synthèse des principaux logiciels métiers utilisés au sein de la Commune :

- Un logiciel de gestion de la Commune ;
- Un logiciel de gestion du contrôle des habitants ;
- Un logiciel de gestion du temps de travail pour le personnel fixe ;
- Un logiciel de gestion électronique de documents ;
- Un logiciel de cartographie ;
- Un logiciel de gestion du temple ;
- Un logiciel de gestion des services extra-scolaires (cantine et devoirs) ;
- Un logiciel pour les votations ;
- Un logiciel de gestion du port ;
- Un logiciel de gestion de séances ;

- Un ensemble de systèmes de sécurité comprenant un pare-feu, un système de gestion d'accès en double authentification, un système de vérification des mails, un anti-virus, un système de sauvegarde automatique et des solutions d'archivage immuable, le tout géré et contrôlé par un système de gestion de parc.

Finalement, la première application d'un guichet virtuel sous la forme d'un logiciel de réservation des salles disponibles au public a vu le jour courant 2025. Sur la base de cette première, d'autres applications pourront y être ajoutée dans le futur par exemple dans le domaine du contrôle des habitants.

SERVICE TRAVAUX PUBLICS, DÉCHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS

1. RÉALISER LES PROJETS D'ESPACES PUBLICS (ROUTES, PISTES CYCLABLES, PLACES, ETC.)

- 1.1 No. 39/2023 « Demande de crédit de CHF 3'100'000.- pour la réalisation d'une canalisation pour l'acheminement des eaux usées de la station d'épuration des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive (préavis déposé conjointement au préavis No. 38/2023 « Demande d'un crédit de réalisation de CHF 4'315'000.- TTC pour les travaux de requalification de la Route du Lac (RC1) en localité) »
- 1.2 Matérialisation de la zone 30 km/h pour les secteurs 03 « Trembley/Combe/Mélèzes » et 04 « Mouilles/Tuillière/Sous-le-Bois/Pélaré »

2. DÉVELOPPER, ENTREtenir ET EXPLOITER LE RÉSEAU DE CANALISATIONS EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES (EC/EU)

- 2.1 Inventaire et relevé des caractéristiques des chambres de visites du réseau d'assainissement
- 2.2 Divers aménagements d'entretien et d'optimisation du ruissellement et du séparatif
- 2.3 PGEE 2.0

3. GÉRER, VALORISER ET TRAITER LES DÉCHETS, DÉVELOPPER ENTREtenir ET GÉRER LA DÉCHETTERIE EN MESSERIN ET LES ECOPOINTS, SENSIBILISER LA POPULATION A LA THÉMATIQUE DES DÉCHETS

- 3.1 Déchets urbains (communaux)
 - 3.1.1 Textile
 - 3.1.2 Verre
 - 3.1.3 Ramassage des déchets à domicile
 - 3.1.4 Méthanisables (déchets de cuisine)
- 3.2 Déchetterie intercommunale
 - 3.2.1 Déchets spéciaux ménagers (DSM)
 - 3.2.2 Papier / carton
 - 3.2.3 Appareils électriques (Swico/Sens)
 - 3.2.4 Verre
 - 3.2.5 Polystyrène expansé (SAGEX)
 - 3.2.6 Plastique
 - 3.2.7 Bouteille de lait en PET et bouteilles boissons en PET
 - 3.2.8 Ressourcerie (création, organisation, bilan semestriel)
 - 3.2.9 Remplacement de l'installation de chauffage/climatisation du local technique de la déchetterie

4. ENTREtenir LES ROUTES, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LE MOBILIER URBAIN, GERER LES PROJETS DE STATIONNEMENT, LA SIGNALISATION ET LE MARQUAGE AU SOL

- 4.1 Divers aménagements
- 4.2 Entretien de l'éclairage public par la SEIC
- 4.3 Contrôles de luminaires
- 4.4 Eclairage de Noël
- 4.5 Service hivernal
- 4.6 Secteur de Promenthoux – mise en place d'un stationnement payant et introduction de trois horodateurs

5. DEVELOPPER, GÉRER ET ENTREtenir LES ESPACES VERTS COMMUNAUX (ESPACE PUBLIC DES ABERIAUX, PLAGE DE PROMENTHOUS, ETC.), Y COMPRIS LEURS PLACES DE JEUX ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES, EN Y FAVORISANT LA BIODIVERSITE ET LE DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE ARBORE

- 5.1 Espace public des Abériaux
 - 5.1.1 Communication municipale No. 2/2025 « Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux »
 - 5.1.2 Préavis No. 79/2025 « Demande d'un crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux »
 - 5.1.3 Entretien des terrains de football de l'espace public des Abériaux
- 5.2 Plage de Promenthoux
- 5.3 Cimetière
- 5.4 Places de jeux dans divers espaces verts de la commune
- 5.5 Aménagements divers
- 5.6 Vandalisme
- 5.7 Lutte contre le frelon asiatique

SERVICE TRAVAUX PUBLICS, DÉCHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS

Municipal responsable : Jean-Marc Bettems

Les missions principales du Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts sont les suivantes :

- Réaliser les projets d'espaces publics (routes, aménagements piétons et vélos, etc.) ;
- Développer, entretenir et exploiter le réseau des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU) ;
- Gérer, valoriser et traiter les déchets, développer, entretenir et gérer la déchetterie en Messerin et les éco points, sensibiliser la population à la thématique des déchets ;
- Entretien des routes, l'éclairage public et le mobilier urbain et gérer les projets de stationnement, y compris macarons et horodateurs, et la signalisation-marquage au sol ;
- Développer, gérer et entretenir les espaces verts communaux (espace public des Abériaux, plage de Promenthoux, etc.), y compris leurs places de jeux, infrastructures sportives et aménagements paysagers en y favorisant la biodiversité et le développement du patrimoine arboré ;
- Apporter un renfort aux services de sécurité (PNR, SDIS) en cas d'urgence.

1. RÉALISER LES PROJETS D'ESPACES PUBLICS (ROUTES, PISTES CYCLABLES, PLACES, ETC.)

1.1 Préavis No. 39/2023 « Demande de crédit de CHF 3'100'000.- pour la réalisation d'une canalisation pour l'acheminement des eaux usées de la station d'épuration des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive (préavis déposé conjointement au préavis No.38/2023, Demande d'un crédit de réalisation de CHF 4'315'000.- TTC pour les travaux de requalification de la Route du Lac (RC1) en localité) »

Le préavis No. 38/2023 « Demande de crédit de CHF 4'315'000.- TTC pour la requalification de la Route du Lac (RC1) en localité et proposition de levée d'opposition » a été approuvé par le Conseil communal en octobre 2024 tout comme le préavis No. 39/2023 « Demande de crédit de CHF 3'100'000.- pour la réalisation d'une canalisation pour l'acheminement des eaux usées de la station d'épuration des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive ».

En 2024, le projet est passé en phase d'exécution et la suite du suivi du préavis No.38/2023 a été transférée du Service Urbanisme au Service Travaux publics, voirie, déchets & espaces verts sous la responsabilité de M. Bettems. Le Service Urbanisme a toutefois continué à :

- Assurer le suivi lié aux demandes de subventions fédérales et cantonales
- Participer aux échanges et prises de décision concernant la définition des choix constructifs et de matérialisation jusqu'à l'exécution des travaux.

L'ouverture du chantier et la mise en œuvre des travaux de ces deux importantes réalisations n'ont pas été possibles comme prévu en 2025 en raison d'une opposition puis d'un recours au Tribunal cantonal daté du 21 mai 2025 déposé par un riverain de la Station de pompage de Nyon Rives. Ce recours (effet suspensif) portait sur l'aménagement d'un collecteur pour l'acheminement des eaux usées de la station d'épuration des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive sous la RC1y-B-P.

Les deux préavis étant liés et organisés en réalisation conjointe, l'opposition a compromis et retardé la mise en œuvre des chantiers avec un report à mai 2026.

Fin 2025, la Commune a été informée qu'il n'y avait pas eu de nouveau recours de l'opposant suite à la levée de l'effet suspensif par le Tribunal cantonal. La Commune de Nyon, également en processus de

résolution d'opposition avec le même opposant, nous a confirmé son approbation pour le démarrage des travaux communs pour début mai 2026.

Le prestataire pour la direction des travaux, la société SGI Ingénierie SA, a rejoint en 2025 le groupe Ingerop et fusionné avec Geos ingénieurs conseil SA pour devenir Helveos SA et offrir une expertise consolidée au service de notre projet. La société Perrin Frères SA confirme son engagement pour la partie « réalisation » en maintenant les prix bien que la mise en chantier soit reportée d'une année.

1.2 Matérialisation de la zone 30 km/h pour les secteurs 03 « Trembley/Combe/Mélèzes » et 04 « Mouilles/Tuilière/Sous-le-Bois/Pélard »

Le développement des zones 30 km/h s'est poursuivi en 2025 avec la mise en place de deux nouveaux secteurs. La matérialisation verticale et le marquage au sol ont été effectués au printemps 2025. Un comptage routier officiel a été effectué par la DGMR en onze points différents dans ces deux zones au cours de la semaine du 9 au 15 septembre 2025. Il en ressort que les mesures mises en place sont efficaces et suffisantes, car dix points de comptage sont considérés comme « conformes¹ » et seul le chemin de la Bertoule présente des valeurs hors tolérances (non conformes). Des mesures concrètes d'aménagement de deux ralentisseurs routiers sur le chemin de la Bertoule et un ralentisseur sur le chemin de Trembley sont mises en place au printemps 2026.

2. DÉVELOPPER, ENTRETENIR ET EXPLOITER LE RÉSEAU DE CANALISATIONS EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES (EC/EU)

2.1 Inventaire et relevé des caractéristiques des chambres de visites du réseau d'assainissement

L'inventaire de toutes les chambres du réseau d'assainissement, débuté en 2024, s'est poursuivi durant toute l'année écoulée. À ce jour, sur les 2'859 chambres répertoriées sur tout le territoire communal, 1'989 (69 %) ont fait l'objet d'un inventaire complet et méticuleux.

2.2 Divers aménagements d'entretien et d'optimisation du ruissellement et du séparatif

- Des travaux de curage de canalisations à divers endroits de la commune, sur une distance de 7,05 km, ont été effectués durant l'année. Ils ont permis de restituer une pleine capacité d'écoulement hydraulique du réseau. Du calcaire, des racines et des dépôts divers (terre, gravier, résidus de chantier, etc.) ont été retirés des collecteurs. Des inspections caméras, pour analyser l'état structurel des collecteurs, ont été effectuées sur 4,7 km. Ces travaux ont été saisis dans le SIG communal à titre de suivi.
- Scellement de deux couvercles désolidarisés le long de la route de l'Etraz ;
- Dégagement et mise à niveau d'un couvercle enterré au chemin de la Dôle ;
- Réparation d'un regard d'eaux claires le long de la route des Murettes, en collaboration avec la Commune de Duillier ;
- Pose d'un caniveau avec rang de pavé intégré au chemin des Jaquines afin de mieux diriger le ruissellement dans les collecteurs d'eaux claires lors de fortes précipitations ;
- Intervention ponctuelle pour rehausser le muret de séparation dans douze chambres mixtes du réseau d'assainissement dans lesquelles des déversements étaient susceptibles de se produire ;
- Transformation par suppression d'une chambre double en chambre d'eaux usées le long de la route de Lausanne ;
- Remplacement du caniveau de récolte des eaux de pluie situé devant le bâtiment de la voirie ;

¹ La vitesse appelée V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules observés qui doit, pour une zone 30, être inférieur à 38 km/h.

- Extension du réseau d'eaux claires sur environ 40 mètres au chemin des Mouilles avec création d'un avaloir récupérant les eaux de ruissellement des terrains d'Agroscope Changins. Création d'une nouvelle grille de récupération des eaux de pluie sur la partie amont du chemin ;
- Le contrôle séparatif a été effectué dans 22 bâtiments afin de s'assurer que les déversements s'effectuent dans les bons exutoires. Les défauts constatés sur trois bâtiments ont été dûment notifiés aux propriétaires qui doivent procéder à une mise en conformité.

2.3 PGEE 2.0

La Commune de Prangins fait partie, depuis 2025, du projet cantonal « Plan général d'évacuation des eaux 2.0, PGEE 2.0 ». Ce projet intercommunal est en phase pilote en lien avec le bassin versant des eaux usées qui regroupe les communes de Nyon, Borex, Arnex, Eysins, Signy, Grens, Chéserey, Gingins et Prangins. Cette nouvelle mouture du PGEE, plus de 20 ans après la première version, permettra de donner une vision régionale actualisée sur les problématiques en lien avec l'évacuation des eaux du bassin versant. Cette étude, qui se subdivise en 12 modules, prend en compte les eaux usées, les eaux claires ainsi que le ruissellement, la qualité et la capacité des exutoires. Le projet, débuté en 2025, a consisté à élaborer un cahier des charges en vue de l'engagement d'un bureau d'ingénieurs pour l'étude de ce PGEE 2.0.

Au vu des débordements survenus lors de l'orage du mois de juin 2024, un contrôle du dimensionnement hydraulique a été effectué sur le réseau des eaux claires de la Chenalette et des Jaquines. Cette étude sera reprise dans le projet du PGEE 2.0.

3. GÉRER, VALORISER ET TRAITER LES DÉCHETS, DÉVELOPPER ENTREtenir ET GÉRER LA DÉCHETTERIE EN MESSERIN ET LES ECOPOINTS, SENSIBILISER LA POPULATION A LA THÉMATIQUE DES DÉCHETS

3.1 Déchets urbains (communaux)

Pour l'année 2025, près de 385 tonnes de déchets ménagers ont été récoltées dans les 63 containers enterrés de la commune. Ces déchets sont acheminés par camion sur le site de la SADEC à Gland, puis chargés sur wagon et transportés par rail jusqu'à l'usine d'incinération de Tridel à Lausanne.

Des contrôles ponctuels sont effectués par le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, afin de vérifier la présence éventuelle de sacs non taxés. Lorsque cela est possible, les personnes identifiées reçoivent, dans un premier temps, un courrier d'avertissement. En cas de récidive, une dénonciation est faite auprès de la PNR qui sanctionne via l'amende.

Le container enterré No. 56 fortement usé, situé dans le secteur des Mélèzes, a été remplacé.

3.1.1 Textile

En 2025, 30.99 tonnes de textiles et de chaussures usagées ont été récoltées à la déchetterie intercommunale et 6.38 tonnes aux éco points du Curson et des Fossés. Pour l'année 2025, une ristourne sur le tonnage, d'un montant de CHF 1'559.90, a été perçue. En comparaison avec 2024, le prix du textile a fortement diminué en raison de la crise touchant le marché international du textile.

3.1.2 Verre

Aux éco points du Curson, des Fossés et du Port, 50.51 tonnes de verre ont été collectées. La ristourne 2024 de CHF 4'125.26 reçue courant 2025 couvre avantageusement et intégralement les frais de transport.

3.1.3 Ramassage des déchets à domicile

Durant cette dixième année de fonctionnement, menée en partenariat avec la Fondation de l'Espérance, 156 enlèvements de déchets à domicile ont été effectués. Depuis l'introduction, en 2023, d'une contribution de CHF 5.- par passage ainsi que de l'obligation de présence lors de la collecte, une légère diminution du nombre de bénéficiaires est constatée. Ce service continue de remplir toutefois pleinement son rôle social, en apportant un soutien apprécié aux personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie et en valorisant la collaboration avec la Fondation de l'Espérance.

Notre prestataire externe a réalisé 25 transports de déchets encombrants à la demande de particuliers ne pouvant se déplacer jusqu'à la déchetterie.

3.1.4 Méthanisables (déchets de cuisine)

Deux nouveaux points de collecte pour les méthanisables ont été mis en place dans le secteur des Mélèzes et le long de la route Suisse, proche du nouveau quartier de l'Orangerie. Les tonnages récoltés sont encourageants. Une pleine capacité sera atteinte en 2025 lorsque les habitants de ces deux secteurs auront adapté leurs habitudes. Ces sept points de collecte ont permis de récolter 1'370 fûts de 140 litres de déchets de cuisine à destination de l'usine de biodéchets, ce qui équivaut à 137 tonnes. La ristourne 2024 reçue courant 2025 couvre les frais de transport, mais pas les frais d'élimination.

3.2 Déchetterie intercommunale

Pour sa dixième année complète de fonctionnement, la déchetterie en Messerin a enregistré 1'480 tonnes de déchets tout confondus provenant des communes de Prangins et de Duillier. Une baisse significative de près de 137 tonnes est observée par rapport à 2024. Le nombre de véhicules entrants est en augmentation.

L'entreprise *VDA Sécurité* a effectué à quatre reprises dans l'année le contrôle des macarons d'entrée pendant toute une journée. Sur 3'139 entrées contrôlées, 190 refoulements pour cause de défaut de présentation du macaron valable ont été signifiés (6 %). Trois dénonciations ont été remontées à la PNR qui a sanctionné et amendé les contrevenants pour refus de respecter l'interdiction d'entrer signifiée par l'agent de sécurité.

La déchetterie intercommunale en Messerin a célébré son dixième anniversaire le 1^{er} décembre dernier. À cette occasion, des petites boîtes métalliques aux couleurs des deux communes ont été distribuées à toutes les personnes franchissant le portail de la déchetterie ce jour-là.

Le Comité de direction de l'Entente intercommunale pour l'exploitation d'une déchetterie s'est réuni à deux reprises en 2025.

3.2.1 Déchets spéciaux ménagers (DSM)

La déchetterie en Messerin, préposée pour la collecte centralisée des déchets spéciaux ménagers (DSM) regroupant Arzier, Bassins, Begnins, Coinsins, Genolier, Givrins, Le Vaud et Vich, a réceptionné 25.76 tonnes de DSM au total pour l'année 2025.

3.2.2 Papier / carton

141 tonnes de papier et 136 tonnes de carton ont été récoltées en 2025. La ristourne de papier a été relativement stable, elle a oscillé entre CHF 59.- et CHF 84.- la tonne. En revanche, pour le carton, elle a débuté à CHF 7.- la tonne en janvier, pour atteindre le pic de CHF 89.- la tonne en mai. Elle a rechuté progressivement jusqu'à atteindre CHF 24.- la tonne à la fin du deuxième semestre. La ristourne totale pour l'année s'élève à CHF 16'652.10.

3.2.3 Appareils électriques (Swico/Sens)

La récolte, via le centre de collecte, a permis de récupérer 41.47 tonnes d'appareils électriques, ce qui équivaut à une ristourne de CHF 8'121.-.

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas proposer ce type d'appareil en ressourcerie pour une réutilisation.

3.2.4 Verre

164 tonnes de verre différencié selon la couleur (vert, blanc, brun) ont été récoltées en 2025. Les chiffres pour la rétrocession du verre en 2025 ne sont pas encore disponibles. Pour mémoire, la rétrocession 2024 s'est montée à CHF 15'834.10, ce qui a permis de couvrir avantagement et intégralement les frais de transport.

Une baisse significative des tonnages de verre a été constatée à Prangins. Ce phénomène est observé dans toute la Suisse. Depuis la fermeture de l'usine Vetropack à Saint-Prex, plus de quatre bouteilles sur cinq sont recyclées à l'étranger, ce qui a eu un impact écologique et économique.

Une récupération de bouteille de bière d'un brasseur privé² a été mise en place au début de mois d'août. Les cinq mois de test ont été concluants avec un nombre de bouteilles suffisamment intéressant pour pérenniser la démarche.

3.2.5 Polystyrène expansé (SAGEX)

Cette année, 1.3 tonnes d'EPS ont été réceptionnées séparément des déchets encombrants, ce qui représente 218 sacs de 2 m³. Valorisés en filière de recyclage, ils ont permis de réaliser une économie de transport d'environ dix bennes de déchets encombrants.

3.2.6 Plastique

La filière cantonale et nationale de recyclage du plastique « hors PET (polyéthylène) boissons » s'active pour mettre en place des solutions pour valoriser ces déchets. Des solutions semblent se dessiner, mais seule une coordination globale sera efficace. Nous prévoyons que la collecte des plastiques, qui représente 55 tonnes en 2025, pourra rejoindre prochainement une filière de recyclage intéressante.

3.2.7 Bouteilles de lait en PET et bouteilles boissons en PET

En 2024, l'industrie alimentaire du lait a initié une filière de recyclage des flaconnages en polytéréphtalate d'éthylène (PET). Actuellement, cette transition est relativement discrète avec une faible proposition de nouvelles bouteilles en PET. Toutefois, un point de collecte est disponible à la déchetterie pour récolter ces nouvelles bouteilles recyclables.

12.3 tonnes de flacons à boisson en PET recyclable ont été récupérées en 2025.

3.2.8 Ressourcerie (création, organisation, bilan semestriel)

La ressourcerie continue de bien fonctionner avec des bénévoles dévoués et persévérants qui répondent à une fréquentation régulière. La population apprécie les opportunités d'y trouver des articles très divers encore en bon état et surtout gratuits. Un effort de la part des usagers au niveau des dépôts est encore souhaitable pour que nous proposons des articles en bon état, propres fonctionnels et attractifs pour une seconde vie appréciée. Les exigences en lien avec la sécurité (casques, sièges enfants, etc.) limitent les possibilités d'économie circulaire.

3.2.9 Remplacement de l'installation de chauffage/climatisation du local technique de la déchetterie

Agée de dix ans et irréparable, l'installation de chauffage du bureau de la déchetterie a dû être remplacée par une pompe à chaleur air-air réversible produisant de la chaleur ou du froid selon la saison d'utilisation.

4. ENTRETENIR LES ROUTES, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LE MOBILIER URBAIN, GERER LES PROJETS DE STATIONNEMENT ET LA SIGNALISATION-MARQUAGE AU SOL

4.1 Divers aménagements

Les banquettes de la route des Murettes ont été rechargées et consolidées, le passage répété de véhicule les ayant fortement dégradées. Des balises de route ont été installées en complément pour délimiter correctement les bords de chaussée.

Vingt mètres linéaires de chaussée le long de la route de Promenthoux ont été réfectionnés. La pose d'éléments en « L » a permis de stabiliser le processus d'érosion et de restituer une portance correcte de la chaussée à cet endroit.

L'année écoulée a été favorable pour le développement de la végétation avec des périodes très humides

² Dr. Gabs est le seul brasseur dans la région qui propose actuellement une récupération de bouteille.

et d'intenses chaleurs en alternance. Trois passages d'épareuse ont été nécessaires pour sécuriser les abords directs des routes communales en assurant la visibilité.

L'entretien courant des bancs publics s'est effectué durant la période hivernale dans l'atelier de menuiserie du service. Un nouveau banc public a été installé au centre du village, devant la Maison de Commune, en l'honneur de la famille Denogent et en reconnaissance de son implication depuis de très nombreuses années dans l'embellissement paysager de la commune de Prangins.

3'200 mètres linéaires de traitement de fissure ont été appliqués sur le chemin de la Tuilière et le chemin Sous-le-Bois.

Une partie du chemin des Mouilles a été réfectionnée dans le cadre de travaux conjoints avec les Services Industriels de Nyon. Ces derniers ont effectué un bouclage du réseau d'eau potable et ont renforcé la défense incendie avec la pose d'une nouvelle borne hydrante.

La fontaine communale située à l'intersection de la route de Bénex et du chemin des Morettes a fait l'objet d'une étanchéification du bassin par le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts. Des fuites avaient été observées.

Après plus de 30 années de bons services, le pilier public, situé devant la Maison de Commune, a été remplacé. Un éclairage LED interne est intégré.

Le totem d'entrée du Bois des Âges a été entièrement refait par notre service de menuiserie. L'excellente collaboration avec Mme Schor, inspectrice de police faune-nature des sites de protection de la faune de la Direction générale de l'environnement (DGE) a été appréciée.

Une inspection visuelle de l'ouvrage du pont de l'aérodrome a été effectuée en septembre 2025 par un bureau d'ingénieurs spécialisés. Cet ouvrage, limité à 20 tonnes, reste utilisable pour la circulation courante des véhicules. Certaines observations en lien avec l'uniformité de la portance devront faire toutefois l'objet d'interventions correctives. Le calcul statique de l'ouvrage et le rapport de synthèse seront délivrés au printemps 2026.

Une optimisation technique de la prise d'eau brute du SANE à la déchetterie a été réalisée afin de faciliter le remplissage d'eau brute de la bossette du service destinée à l'arrosage des plantations communales.

L'essor de la natation en période froide ne faiblit pas. Le bâtiment de la plage, qui est mis hors eau en hiver, empêche l'utilisation des WC publics. Des toilettes sèches ont à nouveau été installées durant la période hivernale à la plage de Promenthoux pour le confort des baigneurs chevronnés.

Pour la quatrième année d'affilée, l'Open Swim Stars (OSS) s'est déroulé avec succès le 27 juillet 2025 dans le cadre magnifique de la plage de Promenthoux. Cette journée de compétition internationale de natation très appréciée et parfaitement organisée a accueilli plus de 400 participants. La fréquentation de la plage n'a pas été perturbée, bien au contraire, compte tenu de l'intérêt des usagers pour l'évènement sportif lors de cette journée.

Une taille de soins a été effectuée sur les trois arbres majeurs situés au centre du village. Cette intervention a permis de sécuriser et pérenniser ces arbres en supprimant le bois mort, les branches malades et les branches croisées.

Une main courante a été posée à la sortie de la cantine scolaire pour éviter toute glissade et chute dans le talus situé à proximité.

Une grille en fonte a été posée au pied de l'arbre situé dans la cour de l'école des Morettes afin de mieux laisser pénétrer l'eau de pluie dans le système racinaire. Cet endroit constitue un îlot de chaleur en été qui nécessite un ombrage efficace.

4.2 Entretien de l'éclairage public par la SEIC

53 luminaires ont été adaptés afin de recevoir des ampoules LED de 2700k de température, couleur blanc chaud. Les secteurs concernés ont été : le sentier à travers la forêt situé à l'arrière des Morettes, le parking du Curson, le sentier piéton passant entre l'école et le complexe des Morettes, le chemin du Mont-Blanc

et la Côte Rôtie. Onze luminaires ont été supprimés, en corrélation avec la « Stratégie globale de gestion de l'éclairage public », sur le sentier piéton se trouvant entre la route de la Bossière et la route de Lausanne ainsi qu'au chemin de Bellevue.

La consommation d'énergie électrique pour l'année 2025 s'élève à 210'436 KW/h. C'est une augmentation de 1.3 % par rapport à 2024 (207'813 KW/h) qui exige une compréhension et une analyse de cette inversion de tendance. La comparaison doit être relativisée par le fait que le relevé d'index a été fait le 6 janvier 2026 alors que pour l'année 2025, il avait été effectué le 17 décembre 2024. Il s'agit d'une durée supplémentaire de fonctionnement à forte consommation de trois semaines en plein hiver. Nous constatons que, pour les secteurs transformés en LED durant l'été, la consommation a baissé de 22 % en moyenne.

L'entretien courant de l'éclairage public en 2025 par la SEIC a nécessité 71 interventions de maintenance. La majorité des cas concernait des lampes éteintes ou clignotantes qui ont été remplacées.

Le parc complet de l'éclairage public comporte 701 points lumineux répartis comme ceci :

- | | | |
|--------|-------------------------|--------|
| • 7x | fluocompacte soit | 1.0 % |
| • 32x | iodure métallique soit | 4.6 % |
| • 312x | LED soit | 44.5 % |
| • 2x | tube halogène soit | 0.3 % |
| • 5x | vapeurs de mercure soit | 0.7 % |
| • 343x | vapeurs de sodium soit | 48.9 % |

L'objectif est de convertir à terme tout le parc en LED conformément à la « Stratégie globale de gestion de l'éclairage public ». Ce processus consiste au remplacement progressif d'ampoules par des LEDs via le relamping pour les secteurs piétonniers et par opportunité lors de travaux sur les secteurs routiers. Le respect des directives et des normes d'éclairage spécifique et sécuritaire des tronçons routiers est très important et doit être intégré.

4.3 Contrôles de luminaires

Un contrôle mécanique et électrique de 123 grands luminaires a été effectué dans le secteur du Curson, de la Barillette, des Morettes, des Chaux, de la Bruyère, de Bénex, Bénex-Dessous et Bénex-Dessus. Aucun défaut majeur n'a été relevé. Plusieurs défauts mineurs mis en évidence seront corrigés en 2026.

Un contrôle mécanique supplémentaire a été effectué sur les 21 luminaires du port. L'accès aux digues a été possible grâce à la contribution du garde-port qui a déplacé l'équipe de techniciens avec son bateau.

4.4 Éclairage de Noël

Les illuminations posées en 2024 ont été complétées pour des boules lumineuses dans les trois arbres situés au centre du village ainsi qu'avec une nouvelle guirlande installée en façade de la Maison Fischer. L'entier de l'éclairage de Noël est composé de PET recyclé et fonctionne avec des LED. Des minuteries pilotent une coupure d'alimentation entre 23h et 5h. L'ambiance chaleureuse des fêtes de fin d'année au centre du village a donné pleine satisfaction.

4.5 Service hivernal

L'équipe d'entretien des routes a effectué 7 sorties durant l'année écoulée afin de dégager la neige, mais, surtout, sécuriser les chaussées et trottoirs et neutraliser le verglas. La station de détection du gel et de verglas situé au Curson a parfaitement fonctionné, permettant à notre équipe d'entretien d'intervenir de manière ciblée et efficace, sans sortie et épandage de sel inutiles.

4.6 Secteur de Promenthoux – mise en place d'un stationnement payant et introduction de trois horodateurs

L'attractivité du site, la gratuité pour le stationnement et l'accès libre au lac attire dès les beaux jours de nombreux amateurs de détente au bord du lac. De mi-mai à mi-septembre, la capacité de stationnement que nous pouvons dédier et proposer dans cette zone pour les nombreux véhicules entrants est très souvent

dépassée et devient même hors de contrôle par beau temps et chaleur. Cette problématique prend de l'ampleur année après année. Nous encourageons la pratique de la mobilité douce et la favorisons avec l'installation d'infrastructures pour la mobilité douce appropriées et en suffisance pour nos usagers de proximité. L'affluence en forte évolution d'une population motorisée majoritairement non-résidente de Prangins provoque l'engorgement et une saturation anarchique du stationnement. Les résidents riverains subissent non sans difficulté les désagréments liés à cette forte pression de mouvements, de véhicules et de population.

La Municipalité a recherché des solutions pour améliorer cette problématique saisonnière (mi-mai à mi-septembre) du stationnement dans cette zone. L'objectif est d'inciter et d'encourager le plus de personnes possibles à adopter une attitude éco-responsable et réfléchie qui privilégie autant que possible la mobilité douce. Rendre le stationnement payant et équiper le secteur d'horodateurs a fait partie des choix favorables à la réduction du trafic et du stationnement. L'année 2025 consacrée à la partie documentaire de cette mise en place a consisté à assurer l'alignement entre les exigences du Règlement général de police de la Commune de Prangins en vigueur et les Dispositions réglementaires municipales pour le stationnement privilégié des résidents et autres ayant droit sur la voie publique et les parkings à usage public. La détermination d'une tarification horaire a été proposée et soumise à l'approbation de l'Autorité fédérale du contrôle des prix et à celle du Département des institutions et du territoire puis validée en Municipalité. Le nouveau règlement prévoit dans son article 10a une tarification annuelle pour l'obtention des macarons et dans son article 10b la tarification horaire payable via horodateur pour le stationnement.

Une nouvelle zone intitulée « Secteur Promenthoux K – horodateurs & macarons » pour le secteur Promenthoux est ajoutée aux plans des secteurs de stationnement privilégiés en complément du secteur « Village existant A-CDEF-B2-B1-G-H-Zone Macaron ».

La mise en service de trois horodateurs dans le secteur de Promenthoux (Zone K) permettra dès 2026 aux usagers non-détenteurs de la carte macaron officielle de s'acquitter de la taxe de stationnement sur les 80 places disponibles autorisées à la route de Promenthoux et à la route de la Côte Rôtie, dûment signalées par marquage au sol. Deux places jaunes gratuites sont réservées pour le stationnement de véhicules arborant le macaron spécifique et appartenant à des personnes à mobilité réduite. Les résidents du village de Prangins détenteurs de la carte macaron officielle en vigueur seront exemptés de la taxe de stationnement via horodateur pour autant que leur véhicule arbore de façon visible et lisible le macaron officiel sur lequel figure le numéro d'immatriculation de leur véhicule.

Le stationnement payant via horodateur dans la zone de Promenthoux sera en vigueur 7 jours sur 7 de 10h le matin à 22h le soir lors de la période estivale qui s'étend du 15 mai au 15 septembre.

Le coût horaire est fixé à CHF 1.50 /heure pour un maximum de CHF 18.- par jour.

5. DEVELOPPER, GERER ET ENTRETENIR LES ESPACES VERTS COMMUNAUX (ESPACE PUBLIC DES ABERIAUX, PLAGES DE PROMENTHOUX, ETC.), Y COMPRIS LEURS PLACES DE JEUX, INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS EN Y FAVORISANT LA BIODIVERSITE ET LE DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE ARBORE

5.1. Espace public des Abériaux

5.1.1 Communication municipale No. 2/2025 « Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux »

En décembre 2025, la Municipalité a déposé deux communications municipales afin de présenter deux études effectuées en parallèle concernant le site des Abériaux. Il s'agit d'une part de la communication municipale No. 2/2025 qui présente l'« Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux » et d'autre part, de la communication municipale No. 3/2025 qui présente le « Programme de modernisation du Port ».

Les objectifs de ces deux études sont d'offrir une vision d'ensemble et à long-terme pour l'aménagement du site exceptionnel des Abériaux et de présenter un catalogue de variantes qui permettront, lors de la

prochaine législature, de comparer et planifier des projets sur la base d'estimations chiffrées, tout en conservant la possibilité en tout temps d'ajouter de nouvelles orientations ; les études n'optent pas pour un projet unique en vue de son développement. Chacune de ces études atteint parfaitement son objectif.

« L'étude d'aménagement de l'espace public des Abériaux » a été pilotée par deux services, soit le Service Bâtiments et le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts. Afin d'éviter les répétitions, elle est présentée uniquement dans le chapitre concernant le Service Bâtiments. A noter toutefois qu'elle présente la valorisation de la petite plage située à l'ouest du site par la pose d'un ponton de baignade et la plantation de nouveaux arbres.

5.1.2 Préavis No. 79/2025 « Demande d'un crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux »

Dans le cadre de la volonté affichée de la Municipalité de soutenir les acteurs associatifs du village et d'adapter les infrastructures sportives aux besoins des utilisateurs, la Municipalité de Prangins a déposé, en avril 2025, le préavis No. 79/2025 proposant la transformation du terrain principal (A) des Abériaux en un terrain synthétique.

Ce terrain possédant un niveau très élevé d'imperméabilité, dû à la présence importante d'argile dans le sol, le terrain principal était souvent victime de fermetures temporaires causées par les précipitations. De plus, une fermeture estivale annuelle de plus d'un mois était nécessaire pour une remise en état du terrain. Cette problématique de terrain, malgré des réalisations de tranchées drainantes depuis plusieurs années, n'a pas été assez efficace pour l'état du terrain et sa praticabilité. Actuellement, avec l'utilisation régulière et intensive du terrain, la nécessité de transformer le terrain engazonné en terrain synthétique s'est imposée.

Ce nouveau terrain synthétique permettra une praticabilité toute l'année, diminuant le nombre d'heures effectuées en salle intérieure libérant également des disponibilités pour d'autres activités sportives et éventuellement, la location occasionnelle du terrain à d'autres sociétés sportives. Il permettra également une nouvelle structure compétitive pour le FC Prangins-Sport, club phare du village, et éviter les fermetures temporaires dues aux aléas météorologiques.

Le Conseil communal a accepté en octobre le préavis No. 79/2025. Les travaux, débutés en mars 2026, devraient se terminer en août 2026 afin de correspondre avec la reprise du championnat du FC Prangins-Sport.

5.1.3 Entretien des terrains de football de l'espace public des Abériaux

Divers travaux de maintenance ont été effectués sur les deux terrains de football. Le terrain principal A a fait l'objet de moins d'interventions étant dans l'attente de sa transformation en terrain synthétique au premier semestre 2026. Le terrain B a fait l'objet de regarnissage, décompactage, sablages et placage des zones fortement utilisées.

5.2 Plage de Promenthoux

L'attractivité de la plage de Promenthoux ne faiblit pas. Son entretien durant la période estivale³ s'effectue sept jours sur sept afin de maintenir la propreté de cet endroit et de la berge du lac. L'ajout de deux WC mobiles supplémentaires est désormais systématique durant les mois de forte affluence. Quatre tonnes et demie de déchets ont été récoltées dans les diverses poubelles mises à disposition sur le site.

5.3 Cimetière

Une partie du cimetière a été désaffectée. Il s'agit de 66 tombes à la ligne (n°420 à 494), dont les concessions de 30 ans étaient arrivées à terme. Une organisation préventive et minutieuse, débutée en 2023, a permis de prendre contact avec la presque totalité des familles afin de les informer de cette échéance. Il s'agit d'un sujet sensible qui nécessite des explications et, pour certaines situations, de trouver

³ Ouverture de la plage en 2025 : du 28 avril au 22 septembre 2025

une alternative pour conserver ou déplacer des urnes dans d'autres tombes. La remise en état par une prairie fleurie est planifiée en 2026.

Un nouvel espace pour de futures urnes à la ligne a été mis en place par le service. Cet espace, composé de 45 nouveaux emplacements, est prévu pour les 4 à 5 prochaines années. Le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts est attentif à l'émergence de nouvelles tendances funéraires (humusation, terramation) qui, vraisemblablement, nécessiteront à terme des nouveaux espaces dans le cimetière.

5.4 Places de jeux dans divers espaces verts de la commune

Le sol de l'aire de jeu du collège de la Combe déclaré en 2024 usé et non conforme aux normes a subi une réfection complète de son revêtement durant l'été 2025, permettant aux jeunes enfants de pouvoir profiter désormais pleinement de cette attraction en toute sécurité.

D'autres interventions ont été effectuées sur les places de jeux afin de remplacer le matériel défectueux. Un contrôle annuel obligatoire effectué par un prestataire externe officiel garantit et atteste la conformité des places de jeux communales. La sécurité est ainsi assurée et en conformité avec les exigences

Les aires de jeux pour enfants présentant un manque de sécurité peuvent constituer une source d'accident importante. Une planification prévoyante, une exécution professionnelle des travaux et un entretien régulier permettent souvent d'identifier et de réduire les risques à temps. Les normes SN EN 1176 et SN EN 1177 précisent dans une large mesure les exigences de sécurité relatives aux aires de jeux accessibles au public.

5.5 Aménagements divers

Deux arbres ont été plantés en compensation de deux arbres abattus sur des parcelles communales. Il s'agit d'un frêne planté dans le cordon boisé « En Champagne » et d'un noyer, planté à l'entrée du site de la déchetterie.

Le succès des racks à trottinettes installés en 2023 au collège de la Combe est toujours d'actualité. Une petite extension du nombre de places a encore été réalisée en 2024, permettant de libérer l'encombrement des places à vélo, qui rencontrent également du succès.

Le banc de la place « La Petite Carrée » qui se trouve à proximité de la Maison Fischer a été remplacé.

5.6 Vandalisme

Peu d'incivilités et dégradations de l'espace public ont été déplorées cette année sur le territoire communal. Les cordes de l'arbre à grimper aux Morettes ont dû être changées pour un montant de CHF 651.-.

Il y a eu quelques petits accidents sans gravité (dommage des infrastructures de signalisation). Les remises en état ont été assurées par notre service de voirie, ce qui n'a engendré aucuns frais.

5.7 Lutte contre le frelon asiatique

Durant le printemps 2025, une vingtaine de pièges à frelons asiatiques ont été disposés sur tout le territoire par notre service en collaboration avec la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA). Le choix du type de piège, imposé par la FVA, n'a pas donné les résultats escomptés de capture des reines. Un changement est prévu pour 2026. L'analyse des captures et le dénombrement des divers insectes capturés ont été transmis à la FVA à des fins de statistiques. Un nid secondaire, détecté à proximité du parking des Fossés, a été détruit le 27 août.

PERSONNES MORALES

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES, SOCIETES ANONYMES, CONSEILS DE FONDATION

1. PERSONNES MORALES DANS LESQUELLES SIEGENT DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE

2. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

- 2.1 Police Nyon Région (PNR)
- 2.2 Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
- 2.3 Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS)
- 2.4 Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS)
- 2.5 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

3. SOCIETES ANONYMES

- 3.1 Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC)
- 3.2 Coopérative Cité Derrière
- 3.3 Société Coopérative d'Habitation des Plantaz
- 3.4 Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC)
- 3.5 Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)
- 3.6 Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)

4. CONSEIL DE FONDATION

- 4.1 Conseil de Fondation de la Petite Enfance de Prangins (La Fourmilière et Les Coccinelles)

PERSONNES MORALES :

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES, SOCIÉTÉS ANONYMES, CONSEILS DE FONDATION

1. PERSONNES MORALES DANS LESQUELLES SIEGENT DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ

COMITÉ DE DIRECTION D'UNE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE, CONSEIL DE FONDATION, CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME	CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI) D'UNE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME OU D'UNE ASSOCIATION
Comité de direction de l'association intercommunale Police de la région de Nyon (PNR) Un siège de droit – M. Diakoff	
Conseil de fondation de la petite enfance de Prangins (La Fourmilière et Les Coccinelles) – Deux sièges de droit – Mme Christin et Mme Durnat-Lévi	
Conseil d'administration de la Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC) – Un siège de droit – Mme Durnat-Lévi	AG Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC) – M. Bettems
Conseil d'administration de Cité derrière – Un siège de droit – M. Diakoff	AG Cité Derrière – Mme Durnat-Lévi
	AG Coopérative des Plantaz - Mme Durnat-Lévi
	AG Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN) Mme Durnat-Lévi
	AG Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC) – M. Bettems
	AG Caisse intercommunale de pensions (CIP) M. de Wolff et M. Bettems
	AG Association des communes vaudoises (AdCV) Mme Christin
	CI Réseau d'accueil des toblerones (RAT) Mme Durnat-Lévi
	CI Association régionale pour l'action sociale (ARAS) Mme Durnat-Lévi
	CI Organisation régionale pour la protection civile (ORPC) – M. Diakoff
	CI Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS) – M. Diakoff

2. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Les communes peuvent décider de collaborer sous la forme d'une association de communes pour accomplir des tâches de compétences communales conformément à l'article 112 de la loi sur les communes (LC).

Lors de la fondation d'une association intercommunale, les conseils communaux ou généraux des communes membres adoptent les statuts de l'association. Ces derniers déterminent notamment les domaines de compétence de l'association, la représentation des communes au sein de celle-ci, la répartition des charges financières entre les communes membres ainsi que les grandes lignes de son organisation. Les associations de communes disposent obligatoirement d'un conseil intercommunal (autorité délibérante), d'un comité de direction (autorité exécutive) et d'une commission de gestion (organe de surveillance interne). Lorsqu'une tâche de compétence communale est déléguée à une association de communes, cette compétence ne peut plus être exercée par la commune délégatrice.

Une association intercommunale a l'avantage de permettre des économies d'échelle ou l'amélioration des prestations obtenues par une mutualisation des moyens. Cette collaboration implique toutefois que les autorités communales concèdent une partie de leur autonomie en transférant certaines de leurs compétences par délégation. L'avantage d'une association intercommunale a donc pour corollaire un éloignement décisionnel qui représente une perte de pouvoir et de maîtrise financière pour les autorités communales. La Commune de Prangins est membre de plusieurs associations intercommunales dans le domaine de la police (PNR), de la protection civile (ORPC), de la défense incendie (SDIS), de l'accueil de jour des enfants (RAT) et du social (ARAS).

2.1 Police Nyon Région (PNR)

L'Association de Communes Police de la Région de Nyon (PNR) est active sur le territoire des trois communes de Crans-près-Céligny, Nyon et Prangins depuis le 1^{er} janvier 2014 et constitue une police communale, avec des missions qui sont différentes de celles de la police cantonale vaudoise (PCV). Pour rappel, le règlement intercommunal général de la PNR (RIGP) adopté par le conseil intercommunal de la PNR en 2018 est complété par le règlement de police de Prangins adopté par le conseil communal pranginois en 2021.

Le rapport de gestion de l'Association de communes Police de la Région de Nyon (PNR) est à disposition sur le site Internet de la PNR www.police-nyon-region.ch.

2.2 Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) est une Association intercommunale d'accueil de jour des enfants de deux mois à douze ans et qui regroupe 17 communes. Il a pour vocation de faire reconnaître le réseau auprès des autorités cantonales et de définir une politique d'accueil répondant aux objectifs et exigences de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE); il élabore les conditions d'accueil, les priorités d'accès ainsi que la politique tarifaire pour l'ensemble du réseau tout en maintenant les compétences et connaissances actives dans chaque structure affiliée et en préservant le projet pédagogique et les spécificités propres à chaque entité. Il établit et fait évoluer un plan de développement ainsi que l'offre en places d'accueil et gère une liste d'attente centralisée et coordonnée.

Il assume la responsabilité de la viabilité financière vis-à-vis du Contrôle cantonal des finances de l'État de Vaud et se porte garant des subventions cantonales distribuées aux structures d'accueil affiliées. Il assure un rôle de coordinateur entre les structures affiliées, assure l'unité de direction en matière de règlements et outils informatiques, et leur offre son soutien administratif, comptable, financier et juridique.

L'administration du RAT gère également la structure de coordination de l'accueil familial de jour pour toutes les communes du réseau.

« La capacité d'accueil a pu être augmentée de manière coordonnée et réfléchie, en adéquation avec la réalité du terrain. Un effort constant a été consenti pour maîtriser les coûts. La participation aux charges des communes est restée stable en pourcentage du volume d'affaires et a oscillé autour des 32%. Le lent

recul de l'Accueil Familial de Jour se poursuit en 2025. Un diagnostic opérationnel effectué par une société externe met en évidence un besoin de clarification des responsabilités.

- le nombre d'heures facturées augmente de 8 % pour atteindre 2'785'423 ;
- le nombre d'enfants s'élève à 2'593 (+4 %) ;
- Le volume d'affaire en gestion atteint CHF 47 millions.

Nous vous invitons à consulter le rapport du RAT sur www.reseautoblerones.ch/organisation/préavis.

2.3 Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS)

L'ARAS du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a pour buts d'une part l'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), tâche confiée au Centre social régional (CSR), basé à Nyon et de l'autre l'application du Règlement sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), tâche confiée aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland).

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI).

Les AAS ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que de, notamment, compléter et contrôler les demandes de subsides à déposer auprès de l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM). L'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles, dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges.

Nous vous invitons à consulter le rapport de l'ARAS sur www.arasnyon.ch.

2.4 Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS)

Depuis janvier 2014 le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population du secteur.

Le rapport d'activité complet de cette association est disponible sur www.sdis-nyon-dole.ch.

2.5 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

Pour rappel, les missions de l'ORPC sont : l'assistance aux personnes sinistrées, la protection des biens culturels, l'appui aux organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, services de santé publique et services techniques), aide à la conduite et à la logistique, remise en état, interventions en faveur de la collectivité lors d'événements sportifs ou culturels, diffusion de l'alarme en situation d'urgence.

Le rapport d'activité complet de l'ORPC est disponible sur www.orpc-nyon.ch.

3. SOCIÉTÉS ANONYMES

3.1 Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC)

La SEIC est une société anonyme active dans les domaines de l'énergie, de la transition énergétique, des installations et du multimédia.

Plus d'informations sont disponibles sur le site : <https://seic.ch/>.

3.2 Coopérative Cité Derrière

La coopérative d'utilité publique Cité Derrière s'engage en faveur d'un logement accessible et solidaire. A Prangins, elle gère la résidence « Les Papillons » dans le quartier de la « Charrette », qui comporte 12 appartements respectant pour certains les normes de logements protégés adaptés aux personnes handicapées. La coopérative fait de la mixité sociale une priorité. Plus d'informations sont disponibles sur le site : <https://citederriere.ch/>.

3.3 Société Coopérative d'Habitation des Plantaz

La Société Coopérative d'Habitation des Plantaz vise à fournir des logements abordables, avec des loyers modérés ou subventionnés. A Prangins, elle gère trois immeubles sis derrière l'Auberge communale, au centre du village historique.

3.4 Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC)

La SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus. Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets. Plus d'informations sont disponibles sur le site : <https://www.sadec.ch/fr/1/gestion-des-dechets-du-perimetre-de-la-cote-vaudoise>.

3.5 Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)

La mission de la SAPAN consiste à prélever, traiter et distribuer l'eau du lac afin de répondre aux besoins de la population en eau potable et de compléter l'approvisionnement régional provenant des sources et des nappes phréatiques. En collaboration avec les SI Nyon, la SAPAN gère les installations de pompage, filtration et distribution pour garantir un approvisionnement fiable et d'excellente qualité. Plus d'informations sont disponibles sur le site : <https://www.sapan.ch/>.

3.6 Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)

La CIP assure principalement les collaborateurs des communes, des associations de communes et autres types de collaborations intercommunales pour la prévoyance professionnelle. Elle prévoit des prestations de retraite pour les assurés et les couvre contre les risques liés au décès et à l'invalidité. Plus d'informations sont disponibles sur le site : <https://www.cipvd.ch/>.

4. CONSEIL DE FONDATION

4.1 Conseil de Fondation de la Petite Enfance de Prangins (La Fourmilière et Les Coccinelles)

Entre l'ouverture d'une nouvelle crèche et l'agrandissement de l'UAPE sur deux sites distincts, 2025 a été un tournant majeur dans l'évolution de la Fondation et a représenté un travail intensif. Le recrutement progressif de l'équipe éducative, l'organisation de séances de travail régulières avec l'architecte et les autres intervenants, la préparation des espaces afin de répondre aux normes du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) et aux besoins des tout-petits en sont les éléments saillants.

Entre expansion structurelle, réorganisation des équipes et développement pédagogique, les défis ont été nombreux et relevés.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No. 95/2026 concernant le rapport de gestion 2025,

lu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1/ d'adopter le préavis municipal No. 95/2026 concernant le rapport de gestion 2025, tel que présenté,

2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 13 avril 2026 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

ACC	Classe d'accueil
AdCV	Association des communes vaudoises
AJFS	Associations Jardin-Forêt Suisse
AJP	Association des jeunes pranginois
AMF	Accueil en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ARAS	Association régionale d'Action sociale
ASSA	Association suisse de soins aux arbres
AVS	Assurance vieillesse et survivants

B

BAMO	Bureau d'assistance au maître d'ouvrage
------	---

C

CA	Chiffre d'affaires
CAD	Chauffage à distance
CAMAC	Centrale des autorisations de construire
CAP	Centre d'animation de Prangins
CCI	Commission cantonale immobilière
CDAP	Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal
CEF	Conseillère école famille
CET	Concept énergétique territorial
CFF	Chemins de fers fédéraux
CH	Contrôle des habitants
CHF	Franc suisse
CIP	Caisse intercommunale de pension
CNPr	Club Nautique de Prangins
CoDir	Comité de direction
COFIN	Commission des finances
COFIL	Comité de pilotage
COGEST	Commission de gestion
COPRO	Comité de projet
CRPS	Classes régionales de pédagogie spécialisée

D

DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DISREN	Dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon
DSM	Déchets spéciaux ménagers

E

EC	Eaux claires
ECA	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments
EEAA	Ecole pour enfants atteints d'autisme
EMS	Etablissements médicaux-sociaux
EPT	Emploi plein temps
EU	Eaux usées

F

FAO	Feuille d’Avis Officiel
FAQ	Foire Aux Questions
FJF	Fondation Jeunesse & Familles
FORJE	Service de formation des jeunes dans le domaine des activités extrascolaires
FRAT	Fonds régional d’aide au tourisme

G

GES	Gaz à effet de serre
GED	Gestion électronique des documents
GLCT	Groupement local de coopération transfrontalière

H

HIC	Head Injury Criterion
-----	-----------------------

L

LAT	Loi fédérale sur l’aménagement du territoire
LATC	Loi sur l’aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les communes
LPPPL	Loi sur la préservation et de la promotion du parc locatif
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager

M

MEP	Mandats d’étude parallèles
-----	----------------------------

N

NStCM	Nyon-St-Cergue-Morez
-------	----------------------

O

OAJE	Office de l’accueil de jour des enfants
OAT	Ordonnance sur l’aménagement du territoire
OIBT	Ordonnance sur les installations à basse tension
OFAC	Office fédéral de l’aviation civile
OPTA	Ordonnance fédérale concernant le programme en faveur du trafic d’agglomération
OQE	Ordonnance fédérale pour la qualité écologique
OPEP	Ordre des pompiers émérites
ORPC	Organisation régionale de protection civile
OSTRAL	Organisation pour l’approvisionnement en électricité en cas de crise

P

PA	Projet d’agglomération
PACA	Périmètres d’aménagement coordonné d’agglomération
PACom	Plan d’affectation communal
PCi	Protection civile
PCP	Plan climat pranginois
PDI	Plan directeur intercommunal
PET	Polytéréphtalate d’éthylène
PGA	Plan général d’affectation
PGEE	Plan général d’évacuation des eaux
PDCn	Plan directeur cantonal
PNR	Police Nyon Région
PPA	Plan partiel d’affectation
POCAMA	Portail Cantonal des Manifestations

PostCom Commission fédérale de la Poste
PPL Psychologie, psychomotricité ou logopédie
PQ Plan de quartier
PSIA Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique
PSPS Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire

R

RACC Classes de raccordement
RAT Réseau d'accueil des Toblerones
RC1 Route cantonale
RCCAT Règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire
RdN Région de Nyon
RLATC Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
RLVLEne Règlement d'application de loi sur l'énergie
RLPrPNP Règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager

S

SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SAPAN Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise
SCAJE Service Cantonal de l'Accueil de Jour des Enfants
SCAHT Swiss Centre for Applied Human Toxicology
SDIS Service de défense incendie et secours
SDP Société de développement de Prangins
SEIC Société électrique intercommunale de la Côte
SRGZA Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
SI Services industriels
SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes
SPOP Service de la population de l'Etat de Vaud
STEP Station d'épuration des eaux
STI Service technique intercommunal

T

TAC Travaux après contrôle
TPN Transports publics nyonnais
TTC Toutes taxes comprises

U

UAPE Unité d'accueil pour écoliers
UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USL Union des sociétés locales

V

VPD Vivons Prangins Demain
VTT Vision territoriale transfrontalière
VdN Ville de Nyon